

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET MUTATION INDUSTRIELLE

UN DÉFI GAGNANT
POUR LA NOUVELLE-AQUITAINE

Décembre 2025

RAPPORT

ceser
RÉGION
NOUVELLE-
AQUITAINE

RAPPORT

TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET MUTATION
INDUSTRIELLE :

UN DÉFI GAGNANT
POUR LA NOUVELLE-AQUITAINE

Décembre 2025

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
lors de la séance plénière du 15 décembre 2025

« Par décision de son Assemblée plénière en date du 22 mars 2023, dans le cadre de son engagement résolu à œuvrer en faveur d'une société égalitaire entre les femmes et les hommes, le CESER Nouvelle-Aquitaine a adopté la Charte du Haut Conseil de l'Égalité entre les femmes et les hommes visant à promouvoir une écriture égalitaire et non discriminante. L'intégralité des productions internes comme externes du CESER, dont le présent document, s'engage ainsi à respecter les cinq principes d'écriture égalitaire suivants : ne pas utiliser des expressions sexistes ; accorder les noms de métiers, titres, grades et fonctions avec le sexe des personnes qui les occupent ; utiliser les mots et/ou les adjectifs au féminin et au masculin à l'aide de la double flexion et des mots épicènes ; utiliser l'ordre alphabétique lors d'une énumération et introduire ses travaux par une déclaration d'intention, affirmant l'engagement de l'Assemblée pour une écriture égalitaire ».

Sommaire

Introduction	p. 5
1: Vers une convergence des objectifs industriels et environnementaux	p. 7
1.1 Réindustrialiser la Nouvelle-Aquitaine : opportunité ou exigence ?	p. 8
• Une stratégie climatique nationale à deux vitesses	p. 8
• Une crise planétaire qui ne se limite pas qu'au climat	p. 13
• Quelle stratégie de réindustrialisation pour répondre aux multiples enjeux ?	p. 15
1.2 Réindustrialiser la Nouvelle-Aquitaine : potentiel et limites	p. 17
• L'industrie manufacturière en Nouvelle-Aquitaine	p. 17
• Le potentiel socio-économique de développement industriel de la Nouvelle-Aquitaine	p. 23
• Les limites régionales de l'accès aux ressources naturelles essentielles à la production	p. 29
2: Les conditions pour concilier transition écologique et mutation industrielle	p. 53
CONDITION 1	P. 54
Mieux accompagner les acteurs locaux	
• Sensibiliser les acteurs aux enjeux liés à la transition écologique et industrielle	p. 54
• Renforcer les moyens d'action des acteurs locaux	p. 58
CONDITION 2	P. 62
Une vision stratégique qui doit s'opérer à différentes échelles	
• Une vision politique stable, cohérente et exemplaire pour construire une stratégie viable	p. 62
• Une vision locale : redynamiser le territoire en renforçant la prise en compte de tous les enjeux environnementaux	p. 65
CONDITION 3	P. 70
S'inscrire dans un écosystème de coopération locale	
• Construire la réussite de la transition par la coopération locale	p. 70
• Le rôle structurant des filières et des acteurs publics	p. 72
CONDITION 4	P. 76
Innover par et pour la sobriété	
• Maîtriser les dérives d'une innovation pourtant essentielle	p. 76
• Faire de la sobriété un moteur d'innovation	p. 78
CONDITION 5	P. 84
Récit commun et nouveaux modèles	
• L'économie linéaire : un système dominant avec des limites	p. 84
• Quelle place pour les nouveaux modèles ?	p. 85
• Bâtir un nouveau récit de société	p. 87
Conclusion	p. 89
Annexes	p. 105

Introduction

En début d'année 2024, le CESER Nouvelle-Aquitaine a choisi de mener ses travaux d'analyse et de réflexion sur le thème de l'industrie en partant du postulat qu'écologie et industrie ne devaient plus être considérées comme forcément antagonistes, en particulier dans un contexte national qui évolue et qui fixe des objectifs précis dans chacun de ces domaines. Le Gouvernement a en effet pour ambition de remonter la part de l'industrie à 15 % du PIB dès 2035, actuellement autour de 10 %¹. Dans le même temps, la loi fixe comme objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. L'industrie, qui représente 17 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France² a donc un rôle essentiel à jouer. La réindustrialisation peut être un levier important pour favoriser la décarbonation du secteur et sa transition énergétique, mais aussi pour réduire les autres pressions environnementales et les atteintes à la biodiversité telles que la production de déchets, la pollution des milieux, la consommation d'espace, ou encore l'utilisation de ressources naturelles. Ces changements ne peuvent s'opérer que dans le cadre d'une transition écologique, qui correspond à un processus de transformation sur le long terme de nos modèles de société pour permettre un développement durable et soutenable. Cette transition peut avoir des effets bénéfiques sur l'économie en réduisant un certain nombre de coûts ou encore en favorisant l'acceptabilité nécessaire à l'implantation de nouvelles unités de production ou à l'extension de sites. Une étude de mai 2024 de BPI France³ montre que 82 % des Français interrogés sont aujourd'hui favorables à la réindustrialisation mais la pollution, la dégradation de l'environnement et de la biodiversité arrivent en tête de leurs

préoccupations. Ils imaginent prioritairement une industrie propre, verte et durable.

Une telle industrie est-elle réellement possible ? La situation économique, sociale et environnementale régionale le permet-elle ? Engager une transition pérenne suppose de repenser en profondeur les différents modèles existants, qu'il s'agisse de modèles d'affaires, d'approvisionnement en ressources, de consommation ou de logiques d'implantation. Pour le CESER, ce sont autant de défis pour les industriels que pour les acteurs de l'aménagement du territoire, appelés à concilier développement industriel et qualité de vie, dans un contexte de fortes attentes citoyennes. Un environnement préservé participe à la santé et au confort de vie des citoyens et ces enjeux prennent une place croissante dans les débats publics. On parle alors d'acceptabilité, mais la question se situe davantage dans une perspective de désirabilité dans la mesure où celle-ci suppose une adhésion collective, une ambition partagée qui donne du sens, qui renforce la cohésion et participe à la vitalité des territoires.

Même si la Nouvelle-Aquitaine n'est pas une grande région industrielle, l'industrie est déjà bien présente dans les territoires et de nombreuses mutations sont déjà enclenchées. Plusieurs initiatives, parfois encore peu visibles, méritent d'être mises en lumière : elles témoignent de dynamiques inspirantes, porteuses de transformations concrètes, reproductibles et adaptables. C'est dans cette perspective que s'inscrit ce rapport : il s'agit de valoriser les réussites qui peuvent devenir des leviers de transformation pour les industries comme pour les territoires, dans le respect du vivant.

1 [L'industrie en mouvement, Banque des territoires, Baromètre n° 2, 2024.](#)

2 [État de l'environnement en France - Rapport 2024.](#)

3 [BPIFrance Le Lab, Industrie et territoires : comment gagner la bataille de la réindustrialisation ? 15 mai 2024.](#)

Ainsi, le CESER s'est interrogé sur les conditions qui permettraient de concilier les enjeux de transition écologique et la mutation de l'industrie en Nouvelle-Aquitaine, en plaçant son analyse à la croisée des enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

Pour ce travail, le CESER s'est principalement appuyé sur des auditions d'experts et d'acteurs de terrains, qu'ils soient publics ou privés (liste en annexe). Les conseillers et conseillères ont parallèlement conduit des « micro-auditions » auprès de dirigeants d'entreprises qui ont mené des actions de transition écologique au sein de leurs établissements.

L'objectif étant de comprendre les freins rencontrés et à l'inverse les facteurs de réussite qui pourraient encourager d'autres entreprises à se lancer dans des démarches similaires.

Ce rapport n'a pas l'ambition de faire une analyse économique étayée de l'industrie régionale ni de prodiguer des conseils de gestion aux entreprises. Il ne s'agit pas non plus d'un catalogue des initiatives existantes en région. Ce rapport met en relief la complexité des enjeux qui se posent en termes environnementaux, sociaux et économiques et comment ces différentes interactions peuvent se compléter, à la lumière des réussites d'acteurs locaux, publics et privés.

Périmètre d'étude et approches choisies

Le rapport ainsi que les données statistiques utilisées se concentreront principalement sur l'industrie manufacturière au sens de la nomenclature d'activités françaises (NAF de l'INSEE) qui regroupe ainsi les activités

de la division C-Industries manufacturières. Les différentes activités industrielles seront évoquées selon les besoins du rapport en lien avec les spécificités régionales et concerneront prioritairement les TPE/PME et les ETI. Les grandes entreprises ne sont pas les cibles principales de ce travail.

Le périmètre choisi exclut les industries extractives, les secteurs de production et de distribution d'énergie, les secteurs de production et de distribution d'eau, l'assainissement, le secteur lié au traitement des déchets, ainsi que le secteur de la construction. Néanmoins, compte-tenu de l'importance de certains de ces secteurs en termes d'impact environnemental ou économique, certains passages du rapport peuvent s'y rapporter.

Ces différentes activités seront amenées à être regroupées par secteur ou par filière selon les besoins du rapport :

- ▶ L'approche par **secteur d'activité** sera utilisée pour des analyses d'ordre macroéconomique et des comparaisons entre les secteurs selon de grands indicateurs clés (emplois, nombre d'établissements...). Nous utiliserons ainsi le niveau d'agrégation « A38 » associé à la NAF rév. 2 de l'INSEE, dont les niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2.
- ▶ L'approche par **filière** permettra une analyse plus détaillée des chaînes de valeur et des interactions entre différentes activités industrielles (impact environnemental, politiques industrielles...). Les filières utilisées seront celles définies dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028⁴.

⁴ [SRDEII 2022-2028](#).

1: Vers une convergence des objectifs industriels et environnementaux

L'histoire industrielle française et celle de la pensée environnementale ont suivi des trajectoires parallèles au sortir des Trente Glorieuses. En 1972, la publication du rapport scientifique *The Limits to Growth*, dit « rapport Meadows » va influencer la prise de conscience des limites physiques de la planète. Il deviendra l'un des textes fondateurs de la pensée environnementale moderne, dans sa dimension systémique et globale, en questionnant le modèle de croissance économique infinie dans un monde fini. L'année suivante, en 1973, le premier choc pétrolier fragilise l'économie française, amorçant ainsi le déclin industriel français⁵, structurellement établi à partir de 1980⁶. Crise industrielle et prise de conscience écologique émergent donc simultanément mais dans des sphères séparées.

Pendant près de 40 ans, le recul de la part de l'industrie dans le produit intérieur brut (PIB) et dans l'emploi se poursuit⁷ tandis que les

enjeux environnementaux s'institutionnalisent et prennent davantage de place dans le débat public⁸. Il faudra attendre les années 2010 pour observer une structuration de la politique française de réindustrialisation⁹, tout comme une intégration politique du concept de *transition écologique*, prenant appui sur le 1^{er} accord universel juridiquement contraignant pour le climat, dit « Accord de Paris » signé en 2015.

C'est finalement à partir de 2020 que s'opèrent les véritables sursauts écologiques et économiques. La nécessaire reconquête de souveraineté économique, mise en exergue par la crise sanitaire mais principalement par la guerre en Ukraine¹⁰, conjuguée à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone en 2050 déterminés par le *Green Deal* européen, ont permis de commencer à faire converger les stratégies environnementales et industrielles nationales.

5 [La désindustrialisation de la France | INA](#) et [Les Thèmes de la DGE, Où en est la réindustrialisation de la France ? n° 20, mai 2024](#).

6 [Eudeline, J-F., Sklénard, G., et Zakhartchouk, A., L'industrie manufacturière en France depuis 2008 : quelles ruptures ? INSEE, note de conjoncture, 20 décembre 2012](#).

7 La part en valeur de l'industrie dans le PIB passe de 19 % en 1975 à 10 % en 2015 ([Les causes de la désindustrialisation en France | Banque de France](#)).

8 [Lacroix, V. et Zaccai, E. \(2010\). Quarante ans de politique environnementale en France : évolutions, avancées, constante, Revue française d'administration publique, 134\(2\), 205-232.](#)

9 Par exemple : création du Conseil national de l'industrie en 2010 ; remise du *Pacte pour la compétitivité de l'industrie française*, dit « rapport Gallois », en 2012 ; lancement de la politique « Nouvelle France industrielle » à partir de 2013.

10 [Institut Avant-garde, Dialogue avec Vincent Vicard – Réindustrialiser la France ? 7 mai 2024](#).

1.1 Réindustrialiser la Nouvelle-Aquitaine : opportunité ou exigence ?

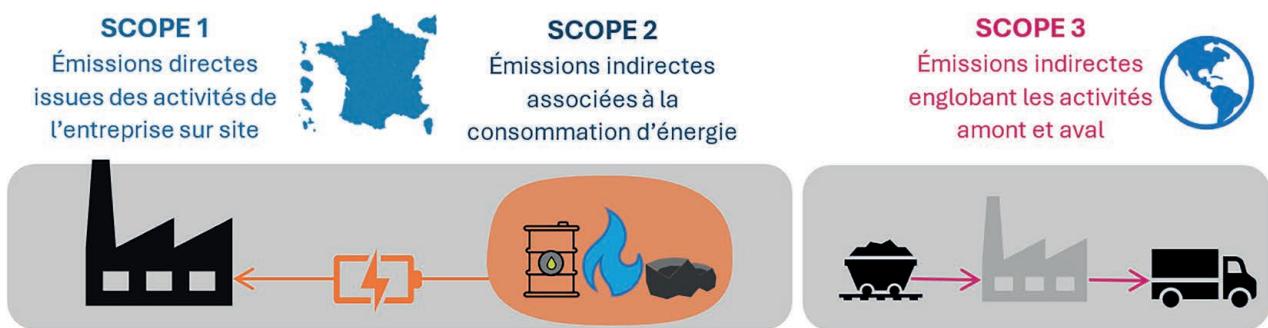
Une stratégie climatique nationale à deux vitesses

La neutralité carbone au cœur des enjeux nationaux

En 2020, en réponse à l'actualisation des objectifs communautaires, le Gouvernement français a renforcé sa Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) qui vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La politique nationale

comporte **un premier volet qui se rapporte à la neutralité carbone**. Il s'articule autour de la réduction des émissions relevant des *scopes*¹¹ 1 et 2. Le scope 1 concerne les émissions directes issues des activités de l'entreprise et le scope 2 concerne les émissions indirectes associées à la consommation d'énergie. Il s'agit d'émissions faites sur le territoire français. Le Scope 3 regroupe les émissions indirectes qui englobent toutes les activités amont et aval faites en dehors du territoire français (importation de matières premières et livraison de marchandises par exemple) (**Figure 1**).

Figure 1 - Les différents périmètres d'émission de gaz à effet de serre du bilan carbone



Source : CESER Nouvelle-Aquitaine

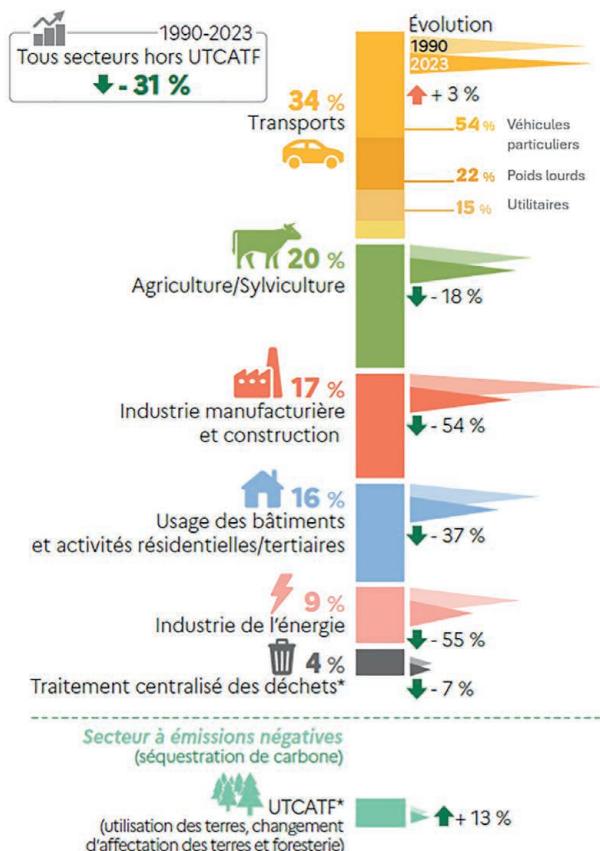
Depuis 1990, les émissions de l'industrie manufacturière ont diminué de 54 % pour représenter en 2023, 17 % des émissions nationales¹².

11 Les « scopes » (périmètre, en français) désignent différentes catégories d'émissions de gaz à effet de serre émis par un produit ou une activité.

12 [État de l'environnement en France - Rapport 2024](#).

Si le secteur de l'industrie manufacturière a fortement baissé ses émissions, ce n'est pas le cas de l'ensemble des secteurs (**Figure 2**), notamment celui des transports (1/3 du total des émissions de GES) qui progresse de 3 % entre 1990 et 2023, représenté en moyenne à plus de 54 % par les véhicules particuliers et à 37 % par les poids lourds et véhicules utilitaires¹³.

Figure 2 - Évolution des émissions de gaz à effet de serre selon les secteurs entre 1990 et 2023



* Les valeurs 2022 sont utilisées pour 2023.

Source : SDES, d'après Citepa, format Secten, juin 2024
Retraitement : CESER Nouvelle-Aquitaine

En 2021, le Gouvernement annonce le lancement du plan France 2030 qui flèche 50 % de sa dotation en faveur de la décarbonation de l'économie. Associé par la suite à la loi relative à l'industrie verte de 2023¹⁴, le Gouvernement

tente ainsi de donner un cadre et des moyens pour la mise en œuvre d'une stratégie nationale de réindustrialisation répartie en deux volets : le déploiement de solutions de décarbonation des sites industriels, ainsi que le financement de l'innovation et le développement de technologies vertes. Dans le même temps, des contrats de transition écologique ont été signés à destination des 50 sites industriels les plus émetteurs de CO₂ en France. Les entreprises signataires se sont engagées à ramener leurs émissions à 45 % d'ici 2030¹⁵. Au-delà de ces contrats, de nombreuses aides ont été mises en place, notamment via l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), pour encourager les entreprises à poursuivre leurs efforts de décarbonation qui peuvent s'appuyer sur plusieurs leviers stratégiques : l'électrification des procédés (ou usage du biogaz), l'amélioration de la performance énergétique, l'utilisation des combustibles solides de récupération (CSR), des technologies de captage, de stockage et/ou de valorisation du CO₂, l'amélioration de la R&D et l'intensification des investissements dans des procédés « verts » spécifiques à chaque filière. L'activation de ces leviers contribue à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone en faisant baisser les émissions directes des activités des entreprises, qui correspondent au 1^{er} volet de la stratégie nationale. Néanmoins, des efforts restent à poursuivre dans les autres secteurs d'activité pour espérer atteindre les objectifs de la SNBC.

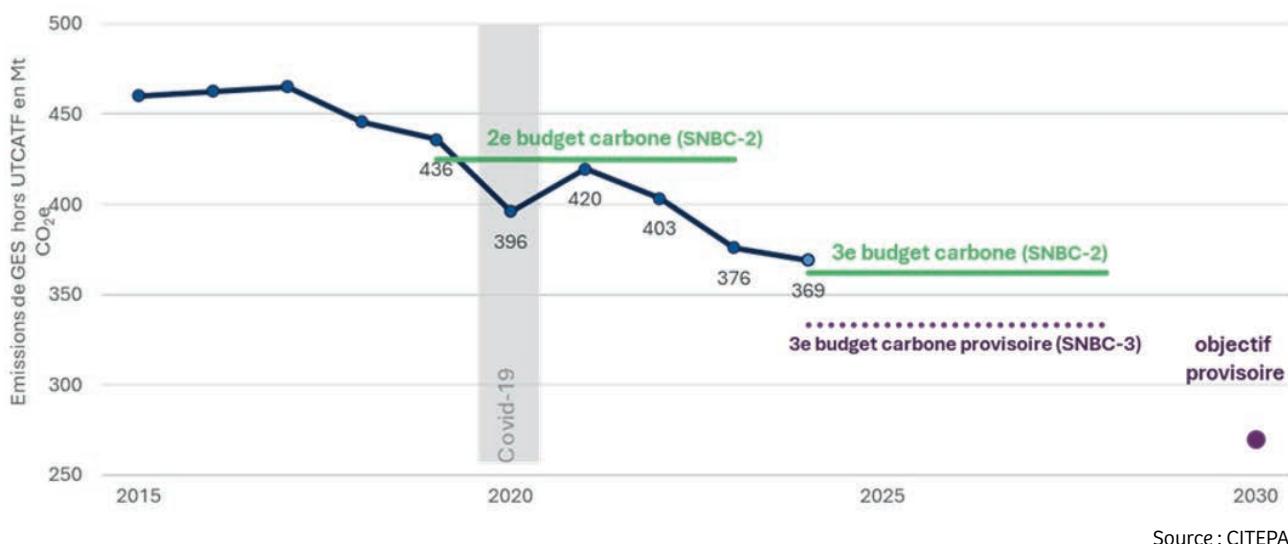
Les conclusions du dernier rapport Secten, rapport de référence sur les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques en France, montrent que la France poursuit sa trajectoire de réduction en respectant le 2nd budget carbone (SNBC 2) mais que les émissions de gaz à effet de serre diminuent de façon plus faible en 2024 qu'entre 2022 et 2023. Ce ralentissement interroge sur l'évolution à venir de la tendance compte tenu de l'abaissement du seuil du budget carbone provisoire de la SNBC 3 (**Figure 3**).

13 SDES, édition 2024.

14 Loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte.

15 [Contrats de transition écologique des 50 sites industriels les plus émetteurs | Direction générale des Entreprises](#).

Figure 3 - Émissions de gaz à effet de serre (hors puits de carbone) et budget carbone (scopes 1 et 2 uniquement)



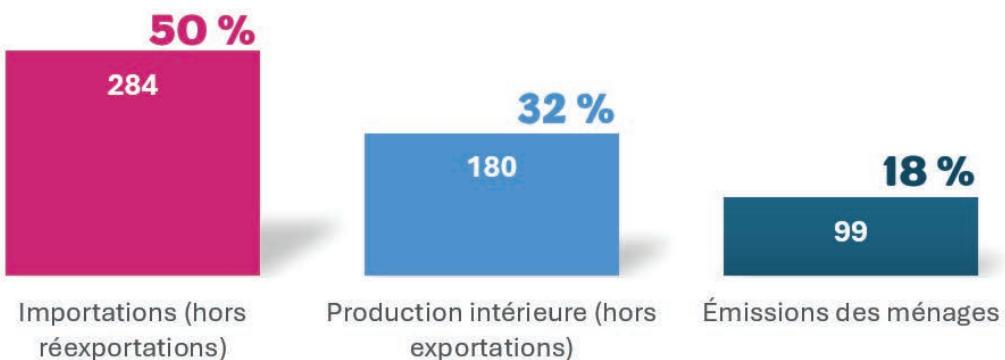
Source : CITEPA

La relocation de la production : un levier de réduction de l'empreinte carbone

La stratégie nationale comporte également **un deuxième volet qui est celui de l'empreinte carbone**. L'empreinte carbone est la somme des émissions directes de GES des ménages (véhicules

particuliers et chauffage des logements utilisant des énergies fossiles) et des émissions indirectes associées à la production des biens et des services achetés destinés à une consommation en France ou à l'étranger (**Figure 4**). Elle est estimée en 2024 à 563 Mt CO₂ eq¹⁶, soit 8,2 t CO₂ eq par personne en France, alors que l'objectif pour 2050 est établi à 2 tonnes¹⁷.

Figure 4 - L'empreinte carbone de la France en 2024

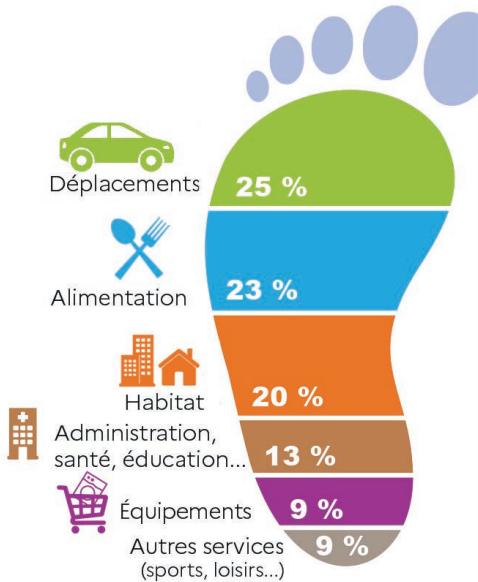


16 L'équivalent CO₂ est une unité de mesure créée par le GIEC pour comparer les impacts des différents GES et pouvoir cumuler leurs émissions.

17 Il est important de noter qu'une nouvelle méthode d'estimation de l'empreinte carbone a été mise en œuvre en 2024 par le SDES et l'INSEE qui améliore la fiabilité des données. Une mise à jour des données annuelles depuis 1990 a ainsi été effectuée. L'analyse tient compte de ces derniers chiffres.

L'empreinte CO₂ des Français (**Figure 5**) dépasse de 42 % l'empreinte CO₂ moyenne mondiale et les émissions importées en représentent la moitié (50 %)¹⁸.

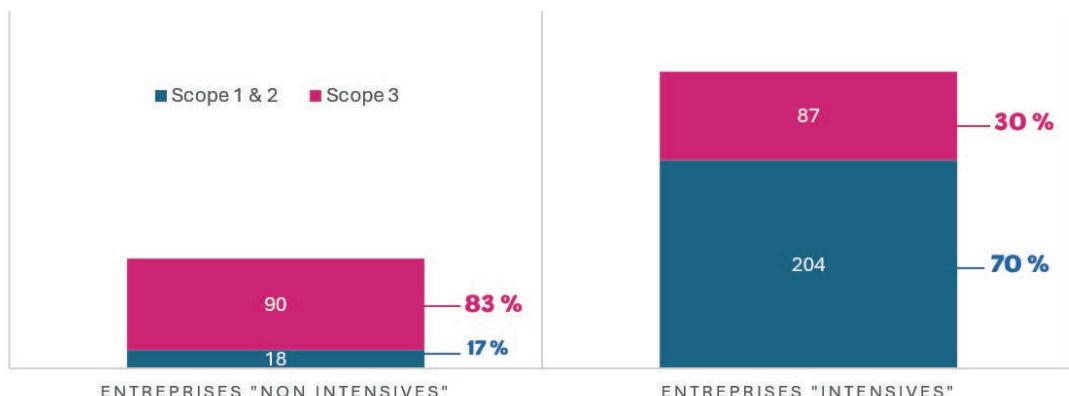
Figure 5 - L'empreinte carbone des Français en 2024 (SDES-INSEE)



Source : SDES - INSEE
Retraitements CESER Nouvelle-Aquitaine

Pour les entreprises en 2021, les émissions du scope 3 représentaient 83 % de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre pour les entreprises dites « non intensives »¹⁹. Cette proportion est plus faible pour les entreprises « intensives », de l'ordre de 30 %. Ces dernières, plus énergivores et fortement émettrices de gaz à effet de serre, présentent des émissions locales (scope 1 et 2) importantes et bien supérieures à leurs émissions liées aux importations²⁰, comme l'illustre le schéma ci-après (**Figure 6**).

Figure 6 - Émissions moyennes par salarié et par typologie d'entreprise (en tCO₂eq)



Source : CITEPA/ADEME, retraitement CESER Nouvelle-Aquitaine

Malgré la part importante de ces émissions, il a fallu attendre la SNBC 3²¹, encore à l'état de projet et dont la consultation s'est achevée en décembre 2024, pour que la réduction de l'empreinte carbone soit prise en compte, via des objectifs quantitatifs pour chaque budget carbone.

18 [SDES, L'empreinte carbone de la France de 1990 à 2024, octobre 2025](#).

19 Les entreprises dites « intensives » regroupent : les industries du papier et du carton, de la cokéfaction et du raffinage, de la chimie, de la fabrication de produits minéraux non métalliques, de la métallurgie, de la production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné, des transports terrestres et aériens.

20 [Romain BORT, Évaluation 2021 de la réglementation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre, Citepa, 2022](#).

21 [Projet de stratégie nationale bas-carbone n° 3](#).

À l'image de la neutralité carbone, la stratégie visant la réduction de l'empreinte carbone de la France, identifie un certain nombre de leviers :

- ❖ L'évolution des comportements prônant la sobriété ;
- ❖ Des mesures règlementaires ou incitatives pour réduire l'empreinte carbone de l'UE ;
- ❖ La réindustrialisation verte dont l'idée est définie comme suit : « *La réindustrialisation est associée à une baisse des émissions uniquement lorsqu'elle est combinée à une modération de la demande, dans le but que la création d'une usine supplémentaire sur le territoire national se traduise bien par le remplacement d'une usine à l'étranger* »²².

Autrement dit, **relocaliser les productions est ainsi devenu un levier majeur de réduction de l'empreinte carbone**, à condition que cette relocalisation compense des importations fortement émettrices. Ces relocalisations contribueront aussi à améliorer notre souveraineté, à créer des emplois (bien payés et sur les territoires), de la valeur et à lutter contre les déficits notamment commerciaux. Rapatrier 1 milliard d'euros de production pour les branches manufacturières générera un surplus d'émissions de 530 000 tonnes de CO₂ en moyenne mais en effacerait 1 280 000 tonnes émises ailleurs²³, souvent dans des pays aux normes environnementales et sociales plus accommodantes.

»» CE QU'IL FAUT RETENIR

Une stratégie climatique nationale à deux vitesses

La récente évolution des stratégies industrielles et environnementales fait désormais converger les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de réindustrialisation du pays. Notre empreinte carbone est de 8,2 t CO₂ eq par habitant et prouvent pour moitié de nos importations. Pour atteindre les objectifs fixés pour 2050, à savoir 2 t CO₂ eq par habitant, il est indispensable de poursuivre et d'intensifier la décarbonation des transports, de l'agriculture, des bâtiments et de l'industrie. Ainsi, relocaliser les productions industrielles qui compensent des importations fortement émettrices, est désormais un levier majeur de réduction de l'empreinte carbone.



22 [Projet de stratégie nationale bas-carbone n° 3, p.103.](#)

23 [Bourgeois, A. \(Insee\), Montornès, J. \(Banque de France\), *Produire en France plutôt qu'à l'étranger, quelles conséquences ?* Insee Analyses n° 89, octobre 2023, 10 p.](#)

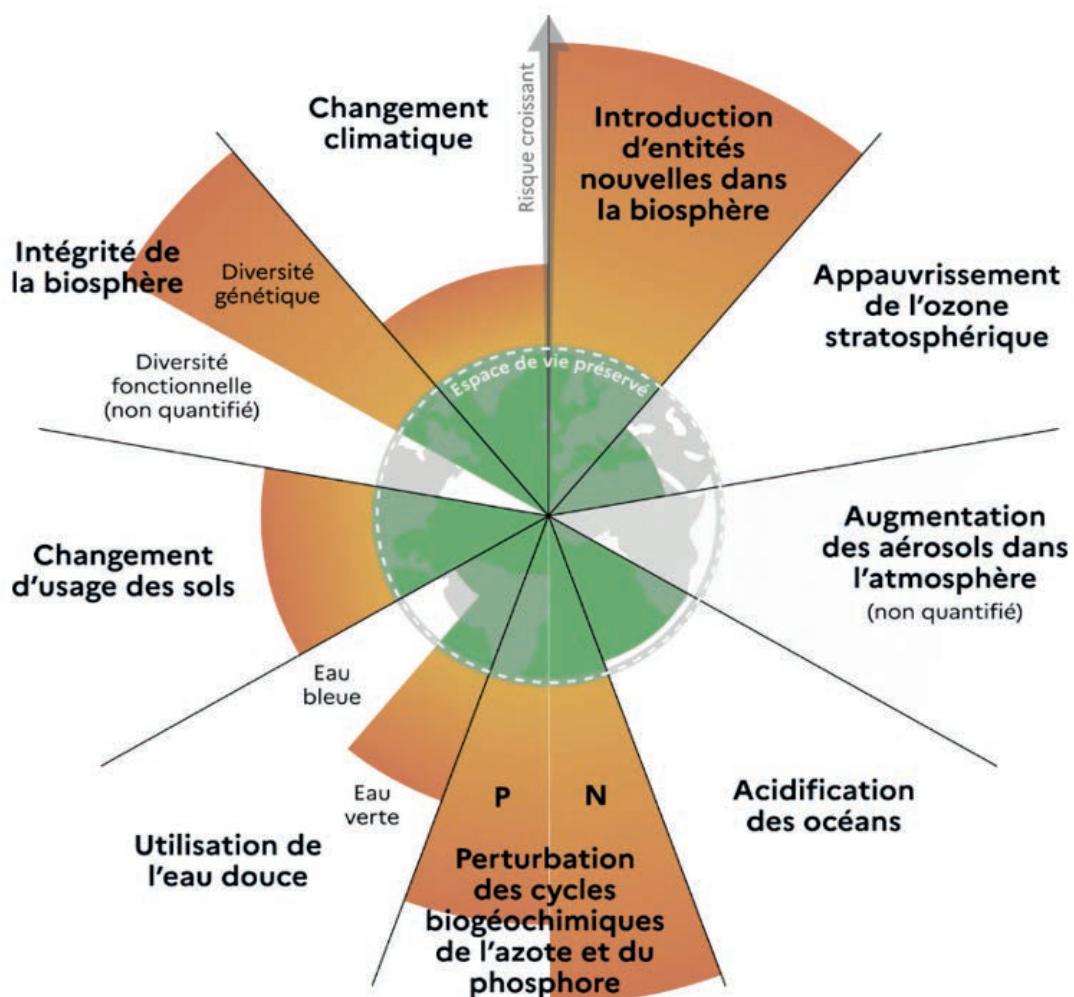
Une crise planétaire qui ne se limite pas qu'au climat

Les limites planétaires : des seuils à ne pas dépasser

La décarbonation des activités industrielles associée à une volonté de réduction des émissions liées aux importations, sont des mesures favorables à la lutte contre le changement climatique qui fait actuellement peser de nombreux risques à nos sociétés. Cependant, il est important de prendre conscience que nous faisons face à une crise environnementale globale qui ne se limite pas au seul impact climatique.

Le rapport Meadows²⁴ s'attachait déjà à montrer les limites de notre système planétaire, notamment en termes d'épuisement des ressources naturelles et de fragilisation des écosystèmes, face à un désir de croissance infinie. Prenant appui sur ces travaux, les scientifiques du *Stockholm Resilience Center* (SRC) ont recensé neuf limites planétaires (**Figure 7**), processus qui régulent la stabilité et la résilience du système Terre, à l'intérieur desquelles l'humanité peut continuer à se développer et à prospérer pour les générations à venir. Cette démarche vise avant tout à se placer au-delà du débat lié à la croissance économique, qui oppose classiquement la limite de l'exploitation des ressources et le développement de l'innovation technologique.

Figure 7 - Les neuf limites planétaires du cadre de 2015 actualisé en 2022



Source : La France face aux neuf limites planétaires

24 Meadows, D., Meadows, D., Randers, J., Behrens W., *The limits to growth*, Universe books, 1972, 205 p.

Ainsi, le cadre des limites planétaires tend à se détacher des impératifs socio-économiques en se concentrant sur le fonctionnement propre des processus biophysiques. Le dépassement des limites pour chaque phénomène fait peser un risque important de déstabilisation global, entraînant des effets potentiellement irréversibles jusqu'à rendre la planète invivable pour l'Homme.

Sept des neuf limites planétaires largement dépassées : un risque de déstabilisation globale

L'évaluation de 2023²⁵ qui a quantifié l'ensemble de ces limites, a conclu que **six des neuf limites ont été transgressées à l'échelle planétaire** : en 2009, trois limites étaient dépassées, une quatrième s'ajoute en 2015 puis deux nouvelles en 2023. **En 2025, ce sont désormais sept limites qui sont dépassées car pour la première fois, l'acidification des océans a franchi un seuil critique**²⁶. Cette accélération est d'autant plus préoccupante qu'elle illustre le fait que chaque dépassement d'une limite augmente le risque de franchir les autres, ce qu'on appelle le point de bascule.

La France contribue au dépassement de la plupart d'entre elles²⁷ :

- Le changement climatique provoqué par les émissions de gaz à effet de serre.
- L'érosion de la biodiversité dont l'augmentation forte et récente en France est préoccupante.
- Le changement d'usage des sols qui concerne directement le couvert forestier.
- La perturbation des cycles biogéochimiques de l'azote et du phosphore impactant la qualité de l'eau.
- L'utilisation mondiale de l'eau douce et le cycle de l'eau dont les prélevements révèlent de fortes disparités territoriales.

- L'introduction d'entités nouvelles dans la biosphère.
- L'acidification des océans.

Si la situation de l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique, grande préoccupation internationale dans les années 80 et 90, s'est stabilisée dans les années 2000 et améliorée selon l'édition 2024 du bulletin sur l'ozone de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) de l'ONU²⁸, elle reste préoccupante.

Deux autres limites ne sont quant à elles pas encore totalement quantifiées même si des variables de contrôle existent :

- ❖ L'augmentation des aérosols dans l'atmosphère, dont il est encore difficile d'estimer l'effet global sur le climat. Ils seraient néanmoins à l'origine de perturbations sur les régimes de précipitations.
- ❖ L'introduction d'entités nouvelles dans la biosphère est une limite qui a été introduite en 2015 et, même si elle n'est pas précisément quantifiée, **elle est déjà considérée comme dépassée**. Ces entités sont les substances chimiques (résidus médicamenteux, additifs, pesticides, perturbateurs endocriniens, chlorofluorocarbones - CFC) mais également les nanomatériaux (polymères plastiques ou organismes génétiquement modifiés) susceptibles de perturber les équilibres physiques et/ou biologiques et la Santé (« Une Seule Santé »).

Les activités humaines dans leur ensemble génèrent des impacts dont certains sont désormais irréversibles forçant ainsi nos sociétés à opérer des choix qui vont aussi continuer de se poser pour le monde industriel bien au-delà de la question climatique.

25 Katherine Richardson et al., *Earth beyond six of nine planetary boundaries*, *Sci. Adv.* 9, eadh2458 (2023).

26 Garric, A. « Avec l'acidification des océans, sept des neuf limites planétaires seraient désormais franchies », *Le Monde*, 24 septembre 2025.

27 Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, *La France face aux neuf limites planétaires*, Édition numérique, 2023.

28 Communiqué de presse de l'OMM, *Les données scientifiques du Bulletin de l'OMM sur l'ozone et le rayonnement confirment que la couche d'ozone est en voie de reconstitution*, 16 septembre 2025.

»» CE QU'IL FAUT RETENIR

Une crise planétaire qui ne se limite pas qu'au climat

Si le climat est au cœur des préoccupations stratégiques nationales et internationales, il est l'une des neuf limites planétaires qui garantissent un équilibre planétaire vivable. Or aujourd'hui, ce sont sept de ces limites qui sont dépassées et affectent la Santé (Une seule santé), et auxquelles la France contribue. De nouveaux choix s'imposent de fait à nos sociétés.

Quelle stratégie de réindustrialisation pour répondre aux multiples enjeux ?

En 2023, le ministre de l'Économie de l'époque, Bruno LE MAIRE, a annoncé un objectif de remonter la part de l'industrie de 10 % à 15 % du PIB en 2035. Certains spécialistes^{29 30} s'accordent à dire que cet objectif de 15 % est trop ambitieux. Selon Olivier LLUANSI, chargé de piloter cette mission, l'atteinte de cet objectif impliquerait plusieurs choses :

- être en mesure de répondre à des besoins plus importants en énergie, ce qui pourrait supposer d'avoir recours aux énergies fossiles et donc d'augmenter les effets du changement climatique ;
- pouvoir fournir plus de foncier industriel que ne le tolère actuellement le principe du « zéro artificialisation nette » (ZAN) et donc avoir une influence même indirecte sur le changement d'usage des sols ;
- avoir accès à suffisamment de main d'œuvre via soit un transfert d'emplois depuis le secteur des services, soit via le recours à de la main d'œuvre étrangère ;
- doubler l'appareil de formation aux métiers industriels impliquant un budget évalué à plusieurs milliards d'euros par an.

Ainsi, selon les conclusions rendues, **un objectif de réindustrialisation fixé à 12 % du PIB semble plus réaliste et atteignable**. Il impliquerait de retrouver l'équilibre de la balance commerciale industrielle en 2035, dont le déficit se résorberait progressivement³¹, et permettrait la création d'environ 60 000 emplois industriels par an selon les projections.

Les enjeux économiques sont bien entendu importants mais il ne faut pas perdre de vue que la stratégie de réindustrialisation de la France doit viser la réduction de l'empreinte environnementale. **Désormais, la lutte contre le réchauffement climatique peut devenir une opportunité en termes de compétitivité pour les industries et les autres enjeux environnementaux, en termes d'accès aux ressources naturelles, d'utilisation des sols ou encore de santé et de pollutions, doivent être pleinement intégrés aux objectifs nationaux.**

Comme évoqué précédemment, 82 % des Français interrogés sont aujourd'hui favorables à la réindustrialisation mais la pollution et la dégradation de l'environnement arrivent en tête de leurs préoccupations, car la réindustrialisation, qu'il s'agisse de relocalisation d'activités ou de développement d'activités déjà existantes, se passe avant tout dans les territoires.

29 [Vincent Vicard](#), op. cit. page 6.

30 Olivier Lluansi, *Réindustrialiser, le défi d'une génération*, Les Déviations, 2024.

31 [Direction générale du Trésor, Rapport 2025 sur le commerce extérieur de la France, février 2025](#).

En prenant pour référence l'objectif de 12 %, BPI France a en effet établi que **les projets de développement des industries existantes représenteraient plus de 2/3 de l'objectif de**

réindustrialisation en France³². Dans cette perspective, représentant 8 % de la valeur ajoutée industrielle nationale, la région Nouvelle-Aquitaine a un rôle à jouer.

»» CE QU'IL FAUT RETENIR

Quelle stratégie de réindustrialisation pour répondre aux multiples enjeux ?

Il est établi que viser un objectif de réindustrialisation à 12 % du PIB semble plus raisonnable que celui de 15 % déterminé par le Gouvernement. L'atteinte de cet objectif passera majoritairement par le développement des projets des industries existantes.



32 [Industrie et territoires : comment gagner la bataille de la réindustrialisation ? Regards croisés entre territoires, industriels et société civile](#). BPI France, mai 2024.

1.2 Réindustrialiser la Nouvelle-Aquitaine : potentiel et limites

L'industrie manufacturière en Nouvelle-Aquitaine

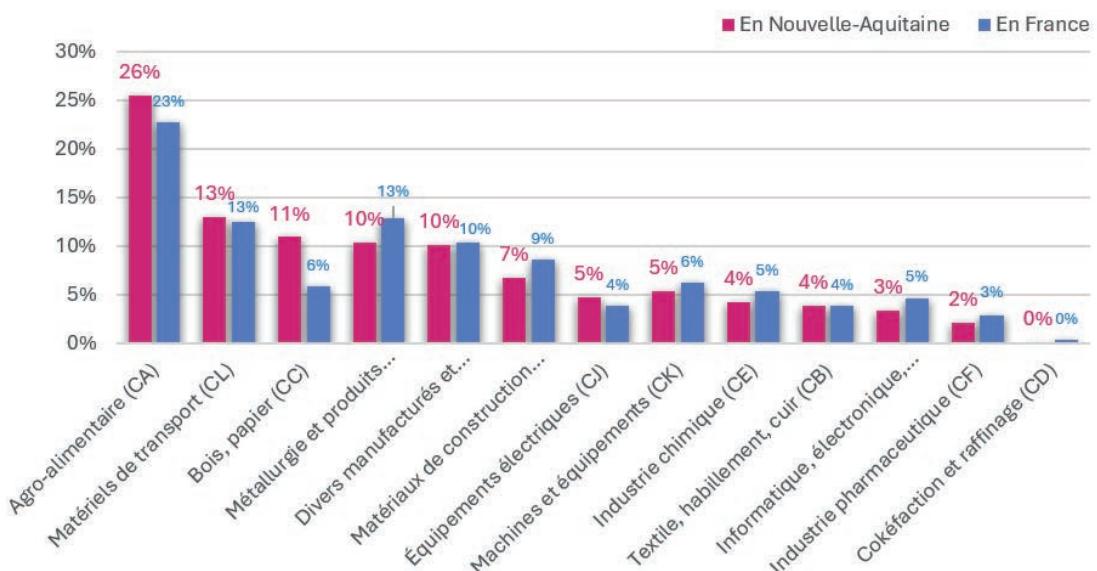
Les données relatives à l'emploi industriel et au nombre d'établissements en Nouvelle-Aquitaine sont issues de la base de données FLORES qui permet d'avoir une tendance avec une maille assez fine tant au niveau géographique que sectoriel, à défaut d'avoir des données très récentes.

Les données sont celles obtenues au 31 décembre 2023 et selon une géographie communale au 1^{er} janvier 2025.

L'emploi industriel en Nouvelle-Aquitaine

Fin 2023, l'emploi salarié de l'industrie manufacturière représentait environ 11 % de l'emploi en France. La proportion est équivalente en Nouvelle-Aquitaine avec 239 490 emplois comptabilisés pour le secteur sur la même période (Figure 8).

Figure 8 - Part de l'emploi par secteur industriel sur l'emploi total (FLORES, 2023).



En termes d'emplois en Nouvelle-Aquitaine, les trois secteurs d'activité les plus représentés sont :

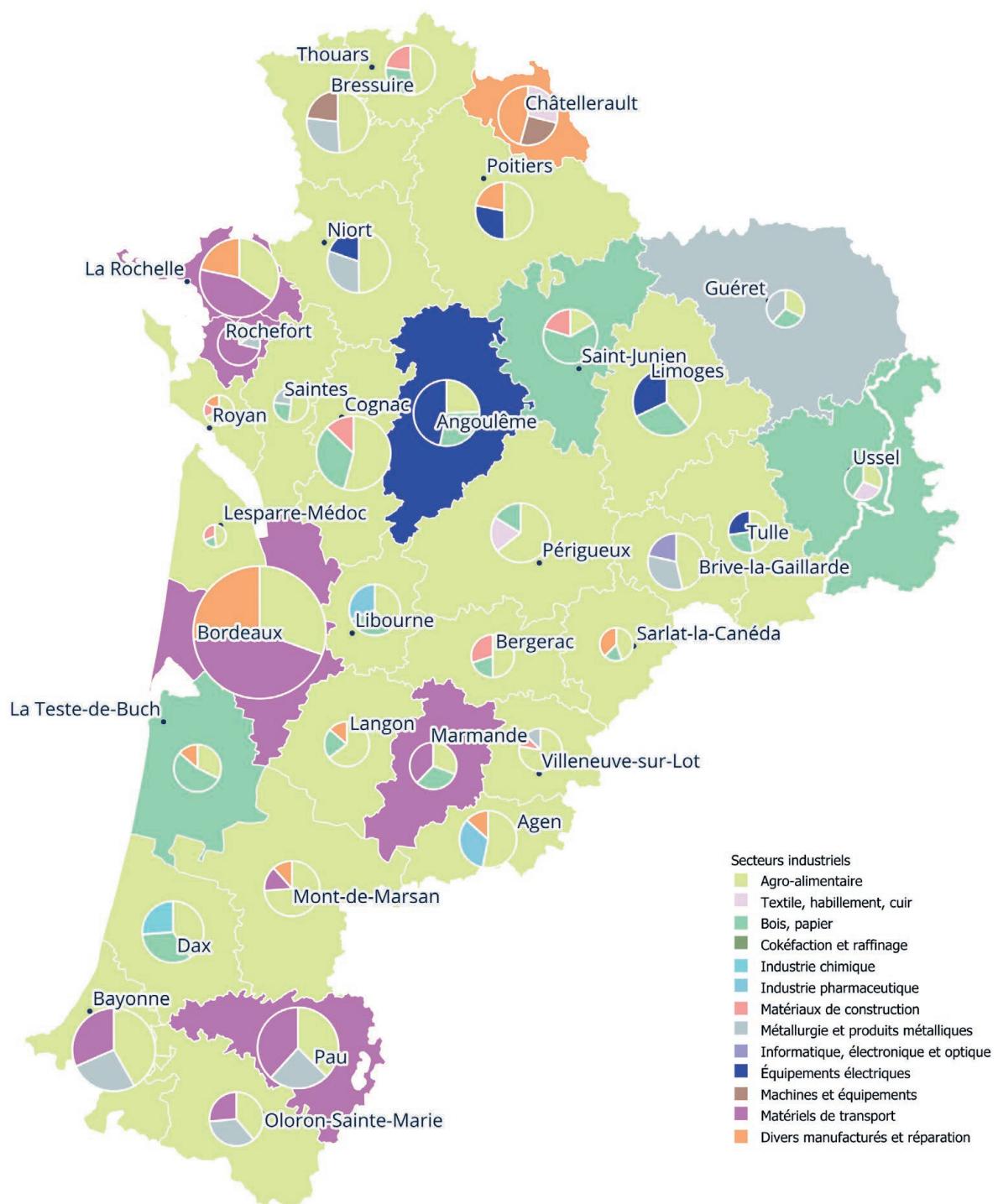
- le secteur de l'**agro-alimentaire**, avec au premier plan les industries alimentaires qui représentent 89 % de l'emploi de ce secteur, soit 23 % de l'emploi industriel en Nouvelle-Aquitaine ;

- le secteur de la **fabrication de matériel de transport**, représenté à 59 % par le secteur de la construction aéronautique et spatiale³³ ;
- le secteur **bois, papier** dont la fabrication d'articles en bois (placage et panneaux bois, charpentes, emballages bois...), représente près de 50 % de l'emploi du secteur³⁴.

³³ Source : URSSAF, effectifs salariés 2024. L'écart avec les données INSEE est faible (71 salariés). Les données INSEE de la base FLORES ne permettent pas ce niveau de détail.

³⁴ Les données URSSAF indiquent que la fabrication de placage et de panneaux de bois, la fabrication de charpentes et d'autres menuiseries, ainsi que la fabrication d'emballages en bois, représentent 75 % des emplois de ce secteur. Mais les données URSSAF n'ont pas été retenues car elles présentent un écart jugé important de 2 418 salariés par rapport aux données INSEE.

Figure 9 - Répartition de l'effectif salarié par zone d'emploi selon ses trois secteurs industriels majoritaires en 2024³⁵. La zone d'emploi est colorée en fonction du 1^{er} secteur dominant.

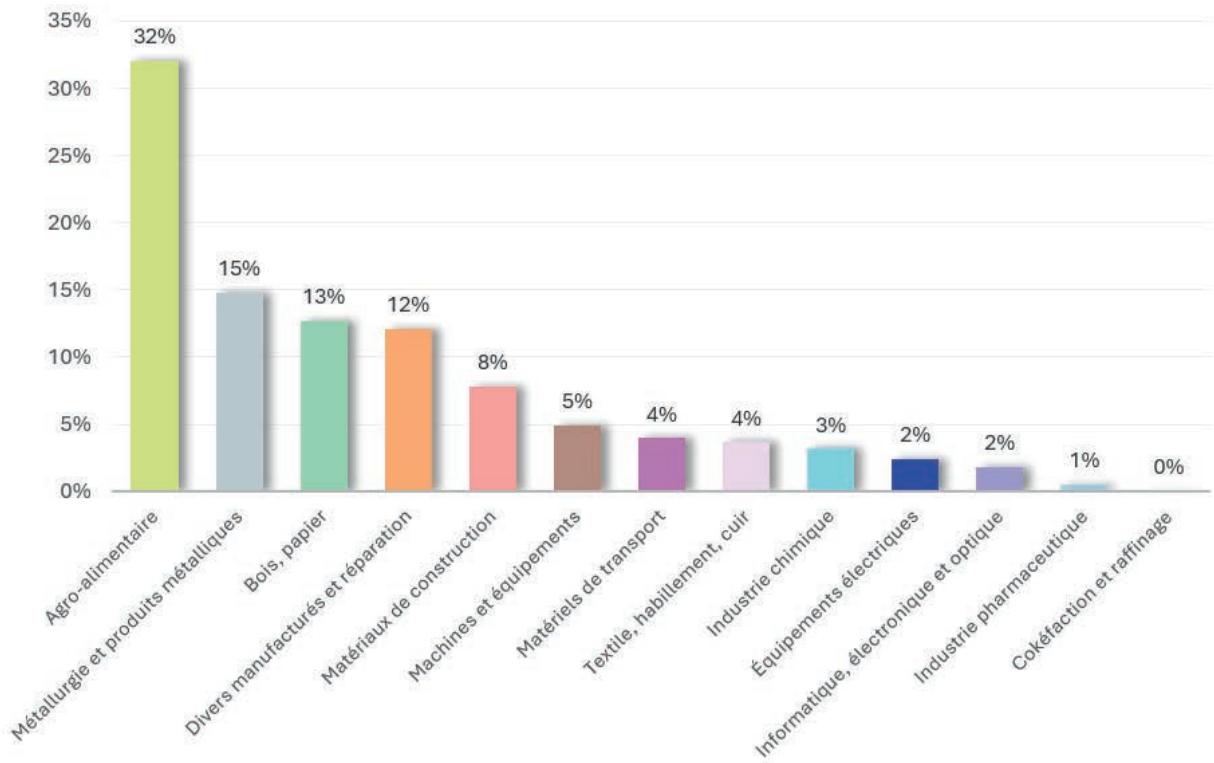


Source : données FLORES, traitement CESER Nouvelle-Aquitaine.

³⁵ Au sens de l'INSEE, « une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts ».

En termes de **nombre d'établissements**, les secteurs de l'agro-alimentaire et du bois, papier figurent une fois encore dans les secteurs majoritaires (**Figure 10**).

Figure 10 - Répartition du nombre d'établissement de plus de 10 salariés par secteur industriel en Nouvelle-Aquitaine (2023).



Source : données FLORES, traitement CESER Nouvelle-Aquitaine.

1^{er} secteur majoritaire en termes d'emploi et d'établissements, l'agro-alimentaire est représenté sur l'ensemble du territoire et est majoritaire dans 67 % des zones d'emploi. Cela s'explique en partie par le fait que la Nouvelle-Aquitaine est la 1^{ère} région agricole de France. Les entreprises agro-alimentaires régionales transforment 70 % de la matière première agricole régionale. 33 % de l'agro-alimentaire régional dépend de coopératives agricoles³⁶.

Le bois-papier est le deuxième secteur régional en cumulant les données d'effectif salarié et

du nombre d'établissements. C'est un secteur majoritaire uniquement dans trois zones d'emplois, mais il est néanmoins très présent sur l'ensemble du territoire. 1^{er} territoire forestier de France, la région possède des massifs forestiers importants qui expliquent la forte représentation du secteur notamment dans les Landes et dans le Limousin. Il faut ajouter à cela, l'importance de la filière viticole qui justifie notamment les chiffres importants dans le Cognacais. 20 % de l'emploi du secteur bois sur cette zone relève de la tonnellerie nécessaire à la production du cognac.

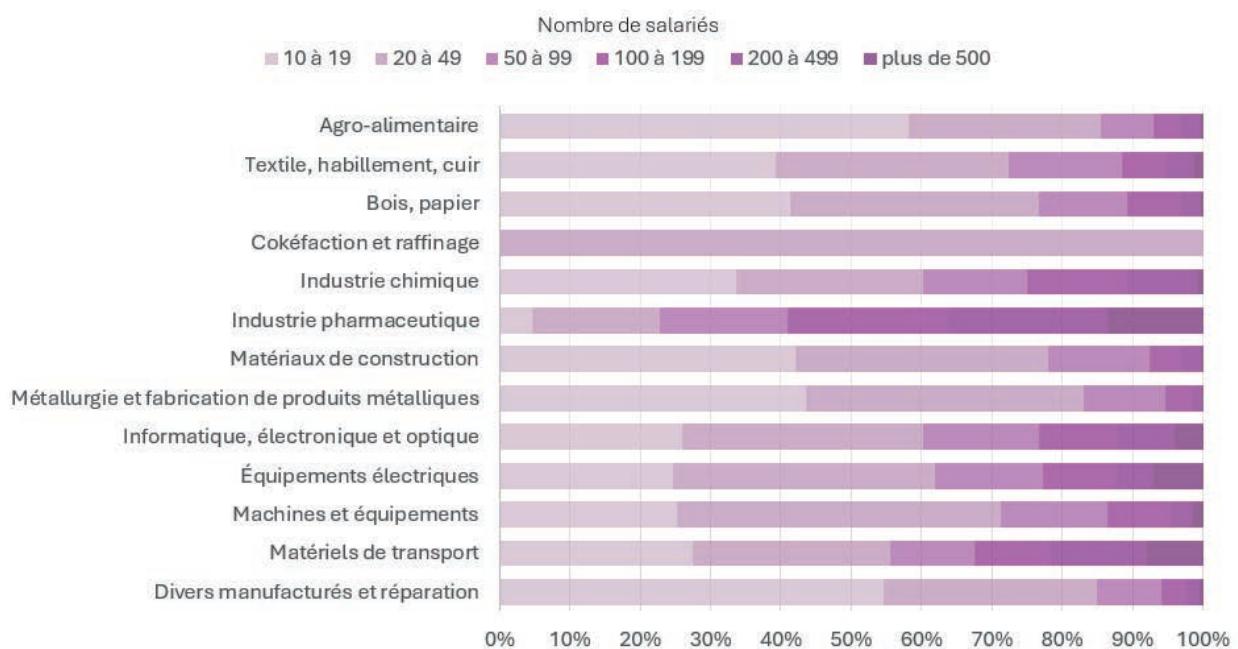
36 AREA Nouvelle-Aquitaine (audition).

En revanche, si le secteur des matériels de transport est majoritaire en nombre d'emplois, il ne l'est pas en nombre d'établissements (**Figure 11**). C'est le secteur de la métallurgie qui est le deuxième secteur le plus représenté en termes de nombre d'établissements.

L'écart entre le nombre de salariés et le nombre d'établissements en ce qui concerne les matériels de transport, principalement le secteur de la

construction aéronautique et spatiale, peut s'expliquer par le fait que, contrairement aux autres secteurs, 22 % des établissements recensés comptent plus de 200 salariés. À l'inverse, l'agro-alimentaire, la métallurgie et le bois-papier sont principalement représentés par des PME (environ 90 % des établissements de ces secteurs comptent moins de 100 salariés et plus de 40 % comptent moins de 20 salariés).

Figure 11 - Répartition des établissements industriels par tranches d'effectifs et par secteur industriel (2023)



Source : données FLORES, traitement CESER Nouvelle-Aquitaine.

Cela reflète globalement la configuration régionale : 95 % des établissements industriels régionaux comptent moins de 100 salariés.

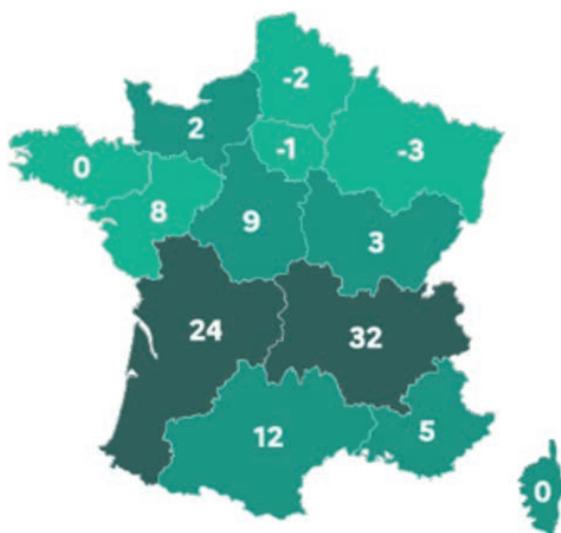
La dynamique de réindustrialisation en Nouvelle-Aquitaine

Un des indicateurs permettant d'évaluer la dynamique industrielle est celui du nombre d'ouvertures nettes. La Nouvelle-Aquitaine

maintient un solde positif sur trois années consécutives et arrive en deuxième position nationale. Selon le baromètre industriel publié par l'État³⁷, en 2024, 36 sites industriels ont ouvert ou connu une extension significative, tandis que 12 sites industriels ont fermé ou réduit significativement leur appareil de production (**Figure 12**). Les secteurs de l'industrie verte, de la chimie, de la santé et de la mécanique sont particulièrement représentés parmi les ouvertures et extensions.

³⁷ [Baromètre industriel de l'État en Nouvelle-Aquitaine - Mars 2025 | La préfecture et les services de l'État en région Nouvelle-Aquitaine](#).

Figure 12 - Cartographie régionale des ouvertures nettes en 2024.



Source : chiffres Préfecture de Nouvelle-Aquitaine
Baromètre industriel de l'État - Nouvelle-Aquitaine - 2025

Avec 24 ouvertures nettes d'usines, la Nouvelle-Aquitaine est la deuxième région qui ouvre le plus de sites industriels en 2024, dans la continuité de 2022 (+ 41) et 2023 (+ 30).

Après deux fortes années témoignant d'une réindustrialisation en hausse, le premier semestre 2024 montre une décélération qui se prolonge néanmoins en 2025 pour le troisième trimestre consécutif, en cohérence avec les prévisions nationales. La dynamique est positive en 2024 grâce aux extensions d'usines existantes et se prolonge au deuxième trimestre 2025 avec une augmentation de 7 % du nombre de créations d'entreprises industrielles, une hausse plus marquée qu'au niveau national (+ 3 %).

Il est toutefois important de noter que les ouvertures nettes n'expliquent pas à elles seules la dynamique industrielle à l'œuvre sur le territoire. Les chiffres sont à mettre en relation avec les récentes évolutions de l'emploi pour lequel on note un repli au deuxième trimestre 2025, de façon inégale selon les secteurs : le repli de l'activité persiste dans la fabrication de biens d'équipement et dans « les autres branches industrielles ». À l'inverse, l'activité reste dynamique dans la fabrication de matériels de transport (+ 2,7 % sur un an), même si les effectifs sont, de manière inhabituelle, en légère baisse en milieu d'année 2025³⁸.

Ces dynamiques économiques, ajoutées au contexte international récent, imposent aux décideurs d'orienter localement des politiques qu'ils estiment les plus adaptées pour maintenir l'activité et l'emploi sur le territoire.

La stratégie régionale de réindustrialisation

La Région Nouvelle-Aquitaine décline, à travers son Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028, une série d'ambitions pour faire de la Nouvelle-Aquitaine la 1^{ère} région écoresponsable de France en 2030, décarbonée, compétitive, sociale et souveraine.

Un des objectifs est de relocaliser les productions à valeur ajoutée en région et de retrouver une souveraineté industrielle.

Les trois priorités de la stratégie sont les suivantes :

- Accélérer les transitions au service de la compétitivité économique et de l'emploi** notamment en accélérant les transitions par le soutien à la transition énergétique et la sortie des énergies fossiles de l'économie et en mettant l'économie circulaire au service des transitions et de la souveraineté des entreprises.
- Renforcer la souveraineté régionale par l'innovation responsable** en consolidant et en développant le tissu existant au service de la pérennisation et de la création d'emplois, en accompagnant les acteurs industriels du territoire dans leurs transitions et pour rompre leur isolement.
- Placer l'humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement** en encourageant les territoires et les entreprises à proposer un cadre de vie répondant aux attentes et besoins de la population.

La mise en œuvre de cette stratégie repose sur des grands principes directeurs au premier plan desquels figure l'innovation présentée comme un levier clé de réponse aux transitions.

38 Bonce, J., Charpentier, M., David, E., Lemasson, J. (Insee), L'économie néo-aquitaine essoufflée, peu de signes de relance, INSEE, note de conjoncture régionale – 2^{ème} trimestre 2025, septembre 2025.

»» CE QU'IL FAUT RETENIR

L'industrie manufacturière en Nouvelle-Aquitaine

Fin 2023, l'industrie manufacturière représente 11 % de l'emploi régional avec une prédominance des secteurs de l'agro-alimentaire, du bois-papier et de la fabrication de matériels de transport. Les PME constituent environ 95 % du tissu industriel régional même si la région est dotée de grands donneurs d'ordre comme dans l'aéronautique ou la chimie. Malgré une stratégie régionale ambitieuse, l'évolution récente de l'environnement économique devenu morose et difficile, augmente le risque que la transition écologique ne se fasse pas à la vitesse requise. Les données sur les émissions de GES en France pour 2025 (CITEPA) confirment le ralentissement déjà observé en 2024, soit une réduction de seulement 1 % très insuffisante au regard des 5 % à réaliser pour atteindre l'objectif cible de - 55 % d'ici à 2030 par rapport à 1990. Outre les grands défis économiques identifiés, la réindustrialisation pose également un certain nombre de limites sur le territoire.



Le potentiel socio-économique de développement industriel de la Nouvelle-Aquitaine

Les principaux besoins et contraintes des industriels

En mai 2024, Bpifrance a mené une étude sur la réindustrialisation de la France croisant les attentes des citoyens, des chefs d'entreprises (PME et ETI) et apportant un regard sur le potentiel de développement industriel des territoires. Cette étude a ensuite été déclinée pour chaque région de France métropolitaine³⁹.

Pour estimer ce potentiel, elle se base sur une série de 33 critères établis selon les besoins identifiés des industriels et regroupés en cinq grandes familles : le capital physique (disponibilité en foncier et présence d'infrastructures logistiques), le capital écosystémique (présence d'un écosystème industriel, de dispositifs « Territoires d'industrie »), le capital humain (présence de main d'œuvre qualifiée sur le territoire), le capital qualité de vie (facilités de mobilité, solde migratoire, facilité d'accès aux soins, services et équipements) ainsi que le capital environnemental (exposition aux risques de sécheresses, inondations, retraits/gonflements des argiles, incendies et vagues de chaleur).

En Nouvelle-Aquitaine comme en France, les dirigeants sondés prévoient majoritairement de faire croître leur chiffre d'affaires dans les

trois prochaines années. **Dans 57 % des cas, leur stratégie s'articule autour d'un projet de nouvelle implantation.** Sur les 192 industriels néo-aquitains sondés, 93 ont exprimé avoir un projet d'implantation qui peut prendre plusieurs formes : projet d'extension de site, création de nouvelles installations, déménagement ou encore relocalisation de sites en France.

L'exposition aux risques naturels arrive en 4^{ème} position dans la liste des freins au développement de projets industriels, ce qui montre que la préoccupation est importante. L'étude montre que la région est particulièrement exposée à certains **risques**, principalement liés aux aléas climatiques (sécheresses, inondations, retrait/gonflement des argiles, incendies, vagues de chaleur sont pris en compte). Au-delà de l'indice de résilience du territoire, il est important d'observer que ces risques varient en intensité d'une part selon les périodes de l'année et, d'autre part, selon les territoires néo-aquitains qui possèdent leurs caractéristiques environnementales propres⁴⁰. Selon un rapport de France assureurs de 2021⁴¹, cinq départements concentrent à eux seuls deux tiers de la hausse de la sinistralité : la Haute-Garonne (23 %), la **Gironde** (19 %), les Bouches-du-Rhône, le Tarn-et-Garonne et le Tarn (8 %).

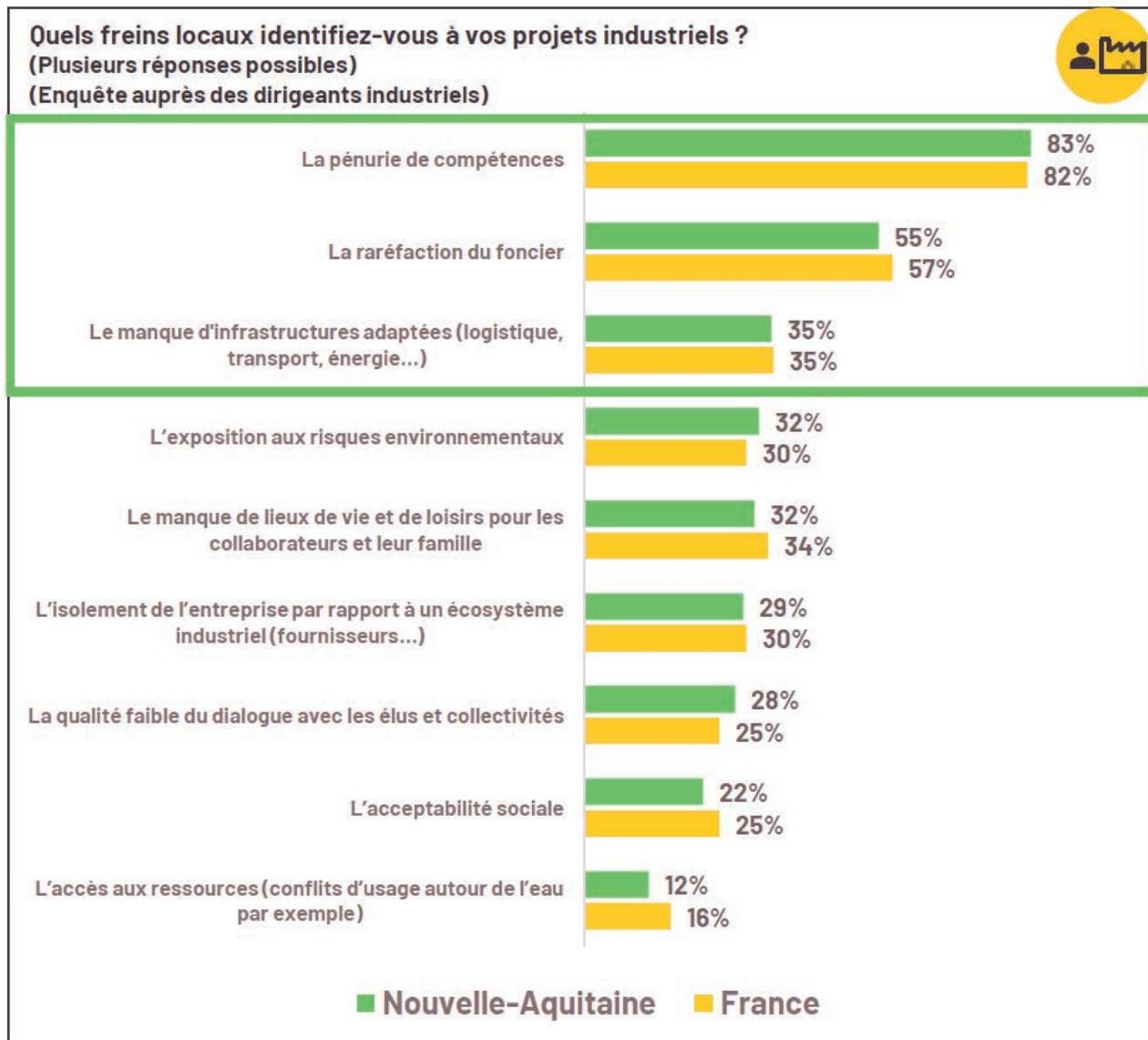
Néanmoins, afin de mener à bien ces projets, les industriels interrogés identifient un certain nombre de freins qui pourraient entraver leur développement (**Figure 13**). La pénurie de compétences, la raréfaction du foncier ainsi que le manque d'infrastructures adaptées, sont les trois principaux freins identifiés.

39 [BPIFrance Le Lab, Industrie et territoires : comment gagner la bataille de la réindustrialisation ? 15 mai 2024.](https://bpi-france.fr/le-lab/industrie-et-territoires-comment-gagner-la-bataille-de-la-reindustrialisation/)

40 [CESER Nouvelle-Aquitaine, Consultation sur les projets d'enjeux pour l'eau des bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne pour la période 2028-2033, mars 2025.](https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/consultation-sur-les-projets-d-enjeux-pour-l-eau-des-bassins-loire-bretagne-et-adour-garonne-pour-la-période-2028-2033/)

41 [Etude « Impact du changement climatique sur l'assurance à l'horizon 2050 », France assureurs, 2021.](https://france-assureurs.fr/etude-impact-du-changement-climatique-sur-l-assurance-a-l-horizon-2050/)

Figure 13 - Résultats de l'enquête BPI France sur les freins locaux aux projets industriels



Source : Entreprises : enquête Bpifrance Le Lab auprès de 2 828 dirigeants d'entreprises industrielles
 Les industriels de Nouvelle-Aquitaine représentent 192 personnes.

Pour répondre à ces préoccupations, la Nouvelle-Aquitaine dispose pourtant d'un certain nombre d'atouts qui doivent toutefois être nuancés.

Des atouts productifs régionaux contraints

De façon globale, l'**écosystème industriel** néo-aquitain est en bonne santé et s'appuie sur plusieurs donneurs d'ordres, c'est-à-dire des entreprises structurantes, situées en amont des filières, qui peuvent jouer un rôle moteur et exercer un effet d'entraînement économique sur l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur.

En ce qui concerne la question des **compétences**, la région disposerait d'un « vivier de talents » mais qui seraient concentrés autour des grandes agglomérations. Bordeaux, Limoges, Poitiers, Bayonne et Angoulême qui hébergent des IUT, forment la moitié des diplômés en région. Cette hétérogénéité se retrouve sur l'attractivité résidentielle régionale. Certaines zones d'emploi sont très bien reliées aux commerces et services quand certaines en sont quasiment dépourvues. Néanmoins, si l'effectif de personnes en formation semble en adéquation avec le volume estimé en besoins de recrutement, les industriels déplorent une pénurie de compétences.

Ce paradoxe peut s'expliquer par le fait que **50 % des débutants formés aux métiers industriels ne se dirigeront pas vers un emploi dans ce secteur**⁴².

Un autre atout régional est la **ressource foncière**. La région Nouvelle-Aquitaine est en effet pourvue en foncier mais sans qu'il soit toutefois immédiatement disponible. Pour 61 % des dirigeants, **leurs besoins en foncier sont évalués à moins de 2 hectares (ha)**. Seuls 4 % déclarent avoir besoin de plus de 10 ha. En Nouvelle-Aquitaine, les sites clés en main identifiés représentent 496 ha mais certains ne seront pas disponibles avant 2027 et ils sont tous concentrés sur quatre zones d'emploi. Le foncier économique représente quant à lui 133 ha mais certains sites nécessitent préalablement des travaux de réhabilitation et de dépollution.

La Nouvelle-Aquitaine dispose d'**une grande variété de socio-écosystèmes** (Figure 14 au dos) qui lui confèrent de nombreux atouts productifs en termes d'accès aux ressources naturelles. Les socio-écosystèmes « *prennent en compte les activités socio-économiques faisant usage, directement ou non, des ressources naturelles disponibles* »⁴³.

On peut les répartir en 6 catégories :

- ▶ **Plaines agricoles** : la région est le 1^{er} espace européen en valeur de production agricole (part de l'agriculture deux fois plus élevée que la moyenne nationale), la 1^{re} région d'élevage (bovins-viande, caprins, ovins) et la 1^{re} région de France pour de nombreux fruits et légumes et pour de grandes cultures (maïs, tournesol).
- ▶ **Vignes et vin** : si la région est considérée comme le 3^{ème} vignoble d'Europe, il faut néanmoins noter un recul de la superficie de la vigne en Gironde suite à la mise en place de plans d'arrachage qui ont pour objectif de restructurer le vignoble. Entre les récoltes 2023 et 2024, la Gironde a perdu plus de 8 500 ha de vignes en production et pourrait

en perdre près de 18 000 ha, représentant environ 18 % de la surface en production pour la récolte 2025⁴⁴.

- ▶ **Forêts et bois** : la Nouvelle-Aquitaine est la 1^{re} région boisée de France avec près de 3 millions d'hectares de forêts (soit 34 % du territoire régional), dont la moitié est localisée sur les départements des Landes, de la Gironde et de la Dordogne. Elle concentre une grande diversité d'essences et de peuplements (pin maritime des Landes de Gascogne, hêtraies des Pyrénées, douglas et sapins épicéas du Limousin, chênaies de Dordogne et du Poitou). 90 % de la surface forestière est détenue par des propriétaires privés.
- ▶ **Milieux aquatiques** : la région est caractérisée par son littoral, ses îles et ses nombreux cours d'eau et rivières qui mêlent activités conchylicoles, de pêche et activités récréatives. La région possède une forte attractivité touristique avec une offre complète (littoral, surf, montagne et sports d'hiver, pêche, préhistoire, golf, thermalisme, randonnée...).
- ▶ **Milieux urbains et artificiels** : les espaces artificialisés représentent environ 8 % de la superficie totale régionale dont la moitié est représentée par les espaces urbains, suivis par les infrastructures de transport (14 %)⁴⁵.
- ▶ **Prairies et pastoralisme** : les prairies permanentes qui abritent les pratiques pastorales, sont principalement localisées en zone de montagne, dans les Pyrénées atlantiques et dans le Limousin. Ce socio-écosystème compte aussi les milieux bocagers (Creuse et Deux-Sèvres) qui se caractérisent par la culture d'arbres fruitiers et l'élevage laitier.

Cela se traduit en termes d'emplois, où le secteur agro-alimentaire et le bois-papier arrivent en tête des secteurs d'activités industrielles les plus représentés en Nouvelle-Aquitaine.

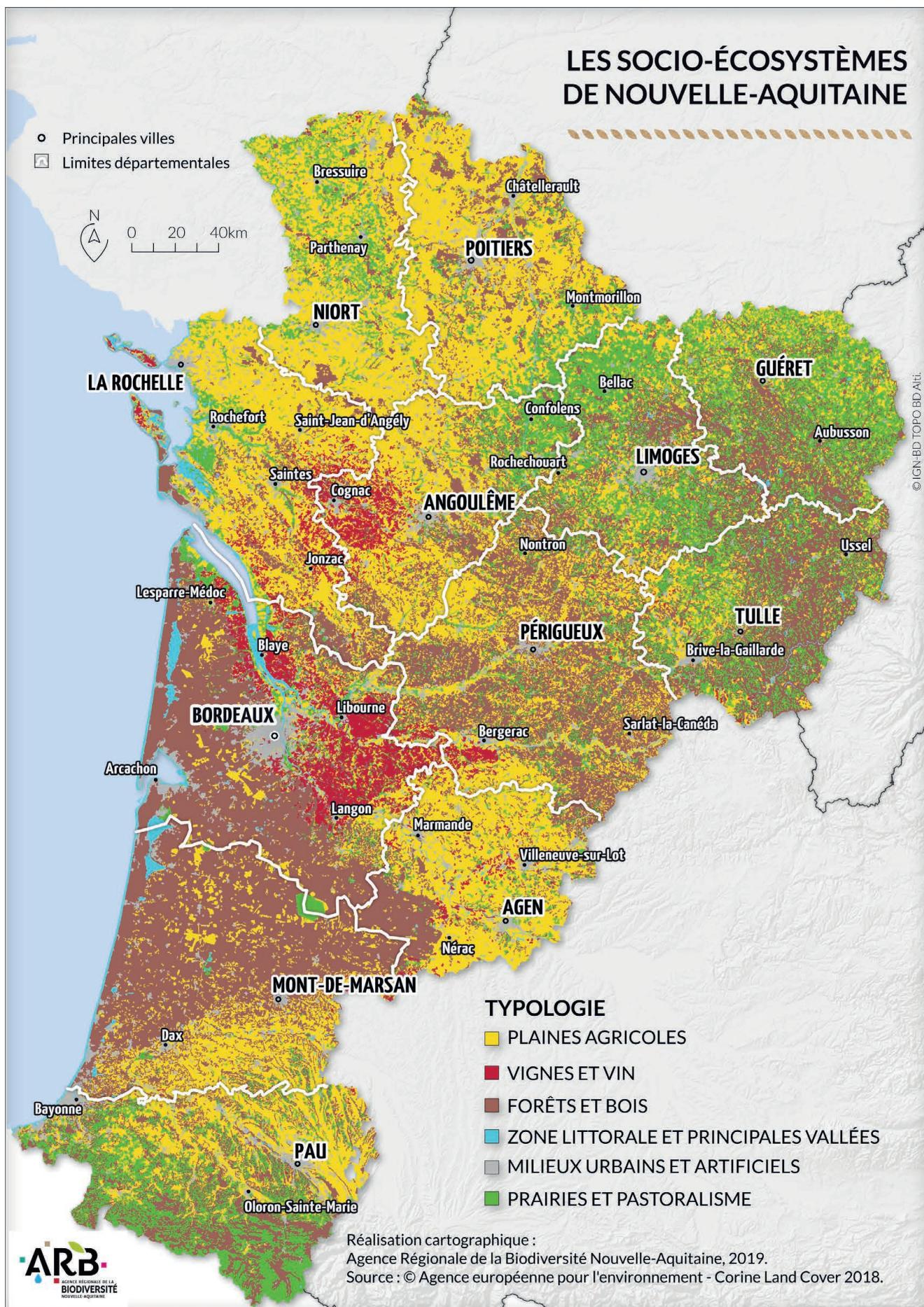
42 « Pénurie de compétences et réindustrialisation : un étonnant paradoxe » par Guillaume Basset et Olivier Lluans.

43 Bretagnolle, V. (coord) et coll. 2020. ECOBIOSE : le rôle de la biodiversité dans les socio-écosystèmes de Nouvelle-Aquitaine. Rapport de synthèse. 378p. CNRS, Chizé et Bordeaux.

44 Agreste, La filière viticole girondine : chiffres clés, Juin 2025.

45 Données 2020 d'occupation du sol en Nouvelle-Aquitaine (OCS NuA) de l'observatoire des espaces naturels, agricoles, forestiers et urbains (NAFU).

Figure 14 - Répartition géographique des socio-écosystèmes de Nouvelle-Aquitaine (ARB 2019)



La diversité du mix énergétique néo-aquitain : opportunités et limites

La Nouvelle-Aquitaine dispose d'un mix électrique particulièrement diversifié, associant énergies renouvelables, hydraulique et nucléaire. Cette combinaison constitue un levier stratégique pour les entreprises régionales, qui recherchent un approvisionnement à la fois décarboné, stable et compétitif.

Le mix électrique néo-aquitain, à 98 % sans émissions de CO₂ et exportateur net⁴⁶, doit permettre au secteur industriel d'accélérer sa décarbonation, en premier lieu en électrifiant ses procédés, grâce aux solutions et aux outils industriels performants existants (les pompes à chaleur, la compression mécanique de vapeur, les fours et les chaudières électriques). L'électrification des procédés permet à la fois de répondre à l'enjeu climatique ainsi qu'à celui de la souveraineté énergétique et technologique.

La Nouvelle-Aquitaine dispose d'un gisement important en matière d'électrification des usages de l'industrie⁴⁷, particulièrement concentrés dans les industries agro-alimentaires, du verre, du papier et de la chimie.

Des atouts énergétiques majeurs

Grâce à un ensoleillement favorable, la région occupe la première place nationale en matière de production photovoltaïque. Selon les scénarios du Réseau de Transport d'Électricité (RTE), elle figure parmi les trois territoires au plus fort potentiel d'installation à l'horizon 2050. Elle bénéficie également d'un gisement de vent significatif, la plaçant parmi les cinq principales

régions françaises pour la production éolienne. Ses ressources agricoles et forestières soutiennent, de surcroît, le développement du bois énergie et des bioénergies locales.

L'hydroélectricité demeure une composante essentielle du mix régional. Deuxième source de production électrique après le nucléaire, elle est cependant limitée dans son expansion en raison de la variabilité climatique, notamment de la baisse de la pluviométrie. Les efforts se concentrent donc sur l'optimisation du parc existant.

Le nucléaire occupe quant à lui une place structurante, avec les centrales du Blayais et de Civaux, qui assurent une production décarbonée, pilotable et continue. Cette production contribue directement à la stabilité du réseau national et à la sécurité d'approvisionnement.

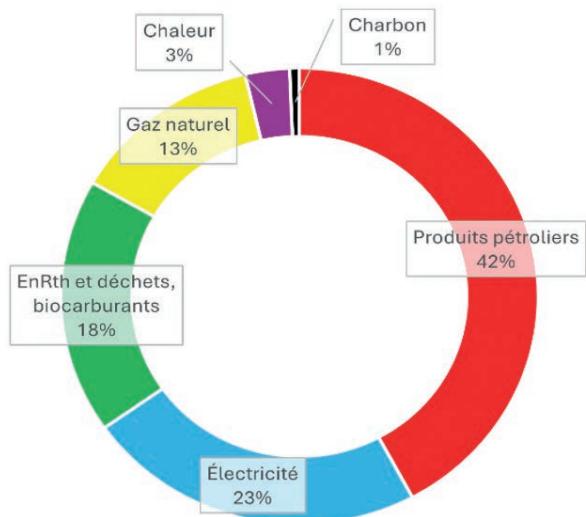
Une contribution nationale et européenne

L'électricité produite en Nouvelle-Aquitaine est majoritairement injectée dans le réseau national et participe aux échanges européens. Elle contribue ainsi à l'électrification des usages et à la réduction de la dépendance aux énergies fossiles. Cependant, la région reste encore dépendante à près de 60 % aux énergies fossiles (**Figure 15**). Les scénarios prospectifs, qu'ils soient établis par RTE ou NégaWatt, soulignent qu'aucune combinaison d'énergies décarbonées, renouvelables ou nucléaire, ne pourra compenser intégralement cette dépendance sans une réduction notable des consommations. La sobriété énergétique apparaît dès lors comme un levier prioritaire pour atteindre la neutralité carbone.

46 RTE, Bilan électrique 2023 en Nouvelle-Aquitaine, Communiqué de presse, 30 mai 2024.

47 Une étude réalisée en 2025 par la R&D de l'électricien public EDF montre qu'il existe un gisement important régional en matière d'électrification des usages dans l'industrie. Les potentiels d'électrification des procédés industriels en Nouvelle-Aquitaine sont estimés à +3,5 TWh. Les industries agroalimentaires offrent le plus fort potentiel avec 1 TWh, principalement par l'installation de résistances électriques sur un très grand nombre de sites (1003 sites). Un gisement d'électrification important et plus concentré se retrouve également dans les industries du verre via des fours électriques (+0,5 TWh).

Figure 15 - Répartition des consommations régionales d'énergie finale à climat réel par énergie (2023)



Source : AREC Nouvelle-Aquitaine /
Traitement : CESER Nouvelle-Aquitaine

Des leviers et contraintes à l'échelle régionale

Les marges de manœuvre locales pour ajuster la production à la consommation demeurent limitées. Le développement de l'autoconsommation et de la production partagée constitue néanmoins une voie

complémentaire pour les entreprises, leur permettant de mieux maîtriser leurs coûts énergétiques et de renforcer leur autonomie, sans pour autant se substituer au réseau national.

Dans ce contexte, le coût de l'électricité demeure un facteur déterminant pour la compétitivité industrielle. Bien que les tarifs français soient aujourd'hui revenus à des niveaux proches de ceux d'avant crise et figurent parmi les plus bas d'Europe, le prix de l'énergie reste un élément sensible pour de nombreuses entreprises, en particulier dans les secteurs à forte consommation. La maîtrise des coûts, qu'elle passe par l'efficacité énergétique, l'optimisation des contrats ou l'investissement dans la production locale, représente donc un enjeu économique majeur pour la région. Par ailleurs, la question du raccordement électrique constitue un obstacle significatif au développement industriel. Près des deux tiers des sites recensés par France Foncier+ comme potentiellement réutilisables pour des activités industrielles ne disposent pas encore de connexion au réseau⁴⁸. Les travaux nécessaires sont souvent coûteux, longs et susceptibles d'avoir des impacts environnementaux notables.

»» CE QU'IL FAUT RETENIR

Le potentiel socio-économique de développement industriel de la Nouvelle-Aquitaine

Le potentiel industriel de la Nouvelle-Aquitaine repose sur de réels atouts pour répondre aux principaux besoins exprimés par les industriels : un vivier de compétences en formation, une ressource foncière suffisante, des infrastructures structurantes et un écosystème productif diversifié. Pourtant, ces atouts peinent à se traduire en leviers pleinement opérationnels : les jeunes formés se détournent massivement des métiers industriels, le foncier reste difficilement mobilisable à court terme et les infrastructures sont concentrées dans les grandes agglomérations, laissant les autres territoires en marge. Quant aux ressources naturelles, bien que variées et utiles à de nombreux secteurs, notamment la ressource en eau, elles présentent elles aussi un certain nombre de limites qui pourraient à terme menacer les activités qui en dépendent.

⁴⁸ Sur 61 sites en Nouvelle-Aquitaine recensés par France Foncier + qui pourraient être réaffectés à une occupation industrielle, 64 % n'ont pas de raccordement électrique. D'après les informations de France Foncier + au 5 juillet 2025 parmi les sites à vocation industrielle ou mixte. Voir figure 30, page 45.

Les limites régionales de l'accès aux ressources naturelles essentielles à la production

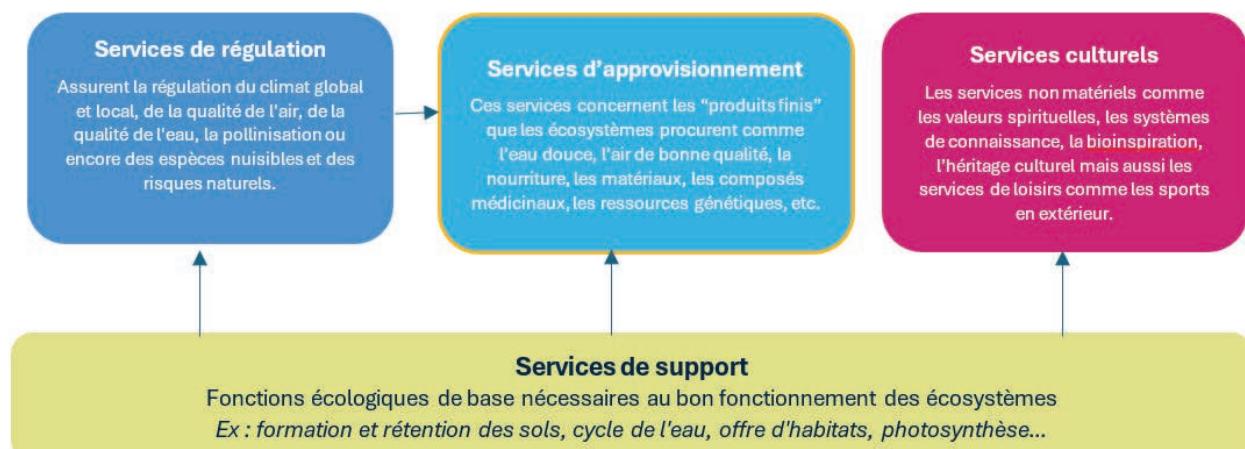
Beaucoup de nombre des activités productives néo-aquitaines, en particulier celles qui dépendent de ressources d'approvisionnement naturelles et locales, sont dépendantes de l'ensemble des services écosystémiques associés (1^{er} point). Ces services sont assurés par une diversité écosystémique qui est aujourd'hui mise en péril par un certain nombre de pressions d'origine humaine (2^{ème} point). Alors que la

demande en ressources augmente et que leur disponibilité tend à diminuer, le risque de conflits d'usage se pose désormais sur l'ensemble des ressources naturelles productives (3^{ème} point).

La dépendance des industries régionales aux services écosystémiques

Les services écosystémiques sont définis comme étant des « **biens et services que les hommes peuvent tirer des écosystèmes, directement ou indirectement, pour assurer leur bien-être** ». Le comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) reconnaît 4 types de services écosystémiques (**Figure 16**).

Figure 16 - Les quatre services écosystémiques



Source : Agence régional de la biodiversité (ARB) Nouvelle-Aquitaine, retraitement CESER Nouvelle-Aquitaine.

Au-delà de certaines limites, lorsque les écosystèmes sont détériorés, ils ne peuvent plus assurer ces fonctions, mettant parallèlement en péril les activités qui en dépendent.

C'est le cas des activités industrielles qui sont largement dépendantes des ressources

naturelles, d'une part, pour assurer leurs approvisionnements en matières premières (produits issus de l'agriculture, bois, minéraux et minéraux, eau...) et, d'autre part, pour assurer le fonctionnement de leurs processus de production.

Exemple de la filière de transformation des prunes d'Ente⁴⁹ :

En amont - services de support : la formation du sol

Sous l'action du climat (température, précipitations...) et de la biodiversité (micro-organismes, végétaux, champignons...), la roche mère est altérée ce qui permet la formation du sol sur plusieurs siècles.

En amont - services de régulation : la pollinisation et les apports en eau pour la croissance

Les pruniers dépendent d'insectes pour être pollinisés (abeilles, bourdons).

Pour optimiser la croissance des fruits il faut éviter les sécheresses. Maintenir un couvert végétal, des boisements aux alentours et des haies améliorent l'infiltration des eaux, limitant le recours à l'irrigation.



Production - services d'approvisionnement : apports en eau

L'eau intervient à deux étapes de la production : pour le lavage puis pour la réhydratation des pruneaux.

40 tonnes de pruneaux IGP sont produites par an en France, soit + 200M€ de chiffre d'affaires en moyenne par an pour la filière.

Identité de la marque - services culturels : un héritage à préserver

La culture du prunier d'Ente remonterait au XII^{ème} siècle. L'IGP des pruneaux d'Agen a été créée en 2002. Les entreprises transformatrices doivent impérativement se situer dans la zone restreinte délimitée dans le cahier des charges de l'IGP.

Aujourd'hui, 45 % du PIB régional dépend de la biodiversité alors qu'elle est en train de s'effondrer.

L'IPBES⁵⁰ estime que la planète risque de perdre 75 % de ses espèces en 500 ans si le rythme de disparition des espèces animales et végétales reste le même. Ce que les scientifiques qualifient de « 6^{ème} extinction de masse », serait causée essentiellement par l'espèce humaine.

Des ressources naturelles sous pression

La biodiversité de Nouvelle-Aquitaine : un équilibre fragile qui se dégrade

La diversité écosystémique que nous venons d'aborder, regroupe les trois échelles d'étude de la biodiversité :

- **La diversité génétique** qui se situe à l'échelle du gène et qui désigne l'ensemble des gènes s'exprimant différemment entre individus d'une même espèce.

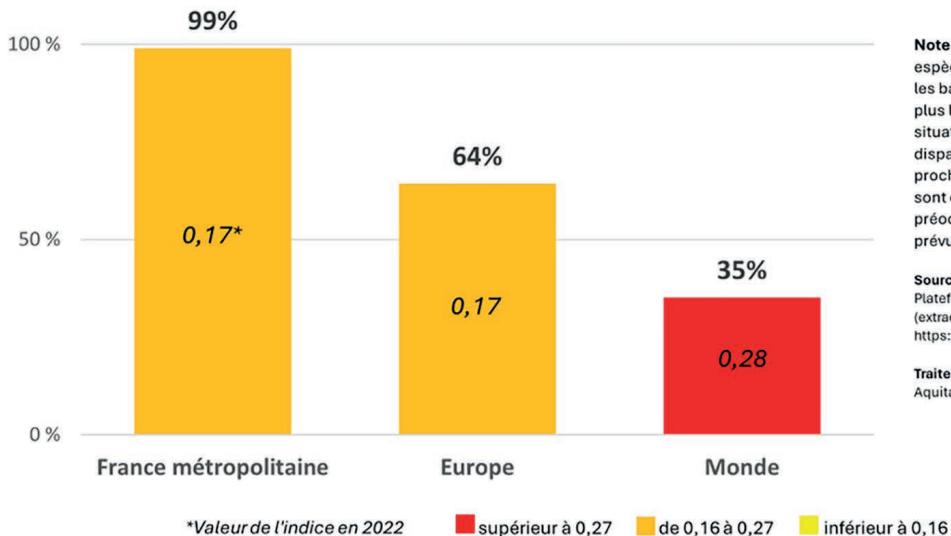
- **La diversité spécifique**, à l'échelle de l'espèce, qui désigne l'ensemble des différentes espèces vivantes d'un milieu (animaux, végétaux, champignons, bactéries, virus...).
- **La diversité fonctionnelle**, à l'échelle d'un groupe d'organismes, qui désigne la **communauté** du vivant qui a la même fonction écologique (exemple : les pollinisateurs).

Cet ensemble à la fois biologique et fonctionnel, assure l'intégrité de la biosphère, qui constitue une des limites planétaires actuellement largement dépassée à l'échelle mondiale et qui tend à s'accroître fortement en France métropolitaine. Cette limite planétaire est mesurée à travers deux variables de contrôle : l'indice de risque d'extinction d'espèces (qui varie de 0 à 1, 1 représentant le niveau de risque le plus élevé) et l'indice d'intégrité de la biodiversité qui permet entre autres d'estimer la capacité des espèces à rendre des services écosystémiques aux populations.

49 Présenté lors de l'audition de l'ARB Nouvelle-Aquitaine le 28 mai 2025 et apports du site internet du Pruneau d'Agen IGP (www.pruneau.fr).

50 *Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services* (IPBES) : qualifié de « GIEC de la biodiversité », l'IPBES est un organe intergouvernemental indépendant qui fournit des évaluations scientifiques objectives sur l'état des connaissances sur la biodiversité ainsi que des outils et méthode pour la protéger.

Figure 17 – Évolution de l'indice de risque d'extinction des espèces en France entre 2000 et 2022 en %



Note : L'indice risque d'extinction des espèces varie de 0 à 1 (valeur comprise dans les barres). Plus sa valeur est proche de 1 plus les populations évaluées sont dans une situation susceptible de conduire à leur disparition ; à l'inverse, plus l'indice est proche de 0, plus les espèces concernées sont catégorisées dans un statut de préoccupation mineure (pas de disparition prévue dans un avenir proche).

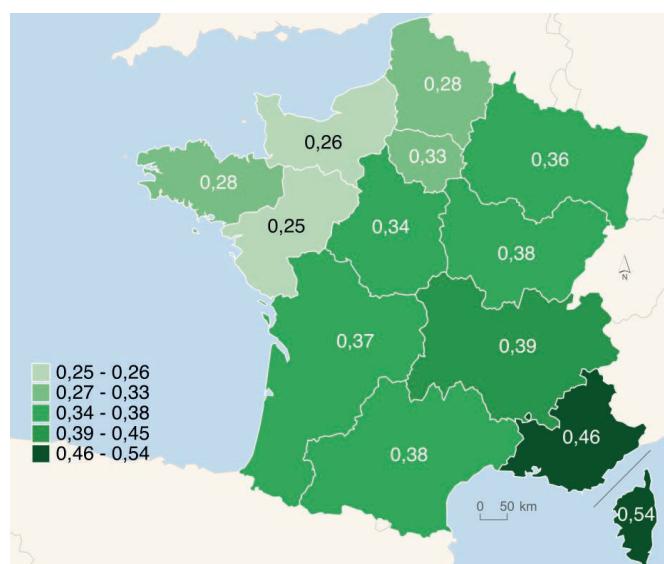
Source : IUCN Red List Index/BirdLife International, Plateforme de la Global SDG Indicators Database (extraction au 21/03/2023) : <https://unstats.un.org/sdgs/daportal/database>

Traitements : SDES, mars 2023 / CESER Nouvelle-Aquitaine 2025

En France métropolitaine, même si l'indice reste relativement faible (0,17), sa croissance est bien plus préoccupante (Figure 17). Entre 2000 et 2022, l'indice frôle les 100 % d'augmentation (+ 99 % contre + 64 % en Europe et + 35 % dans le reste du monde).

La deuxième variable de contrôle traduit quant à elle l'abondance moyenne des espèces terrestres originelles d'un territoire (mammifères, oiseaux, amphibiens, reptiles, invertébrés et plantes vasculaires), rapporté à leur abondance dans les écosystèmes originels non perturbés (Figure 18). La méthode utilisée permet ainsi d'évaluer l'impact des différentes pressions sur l'abondance de ces espèces. L'indice de mesure utilisé est la Mean Species Abundance (MSA). Pour un territoire donné, il varie de 0 pour un écosystème détruit, à 1 pour un écosystème intact. En 2020, la MSA mondiale était de 0,56 et celle de la France métropolitaine de 0,36 avec de fortes disparités selon les régions.

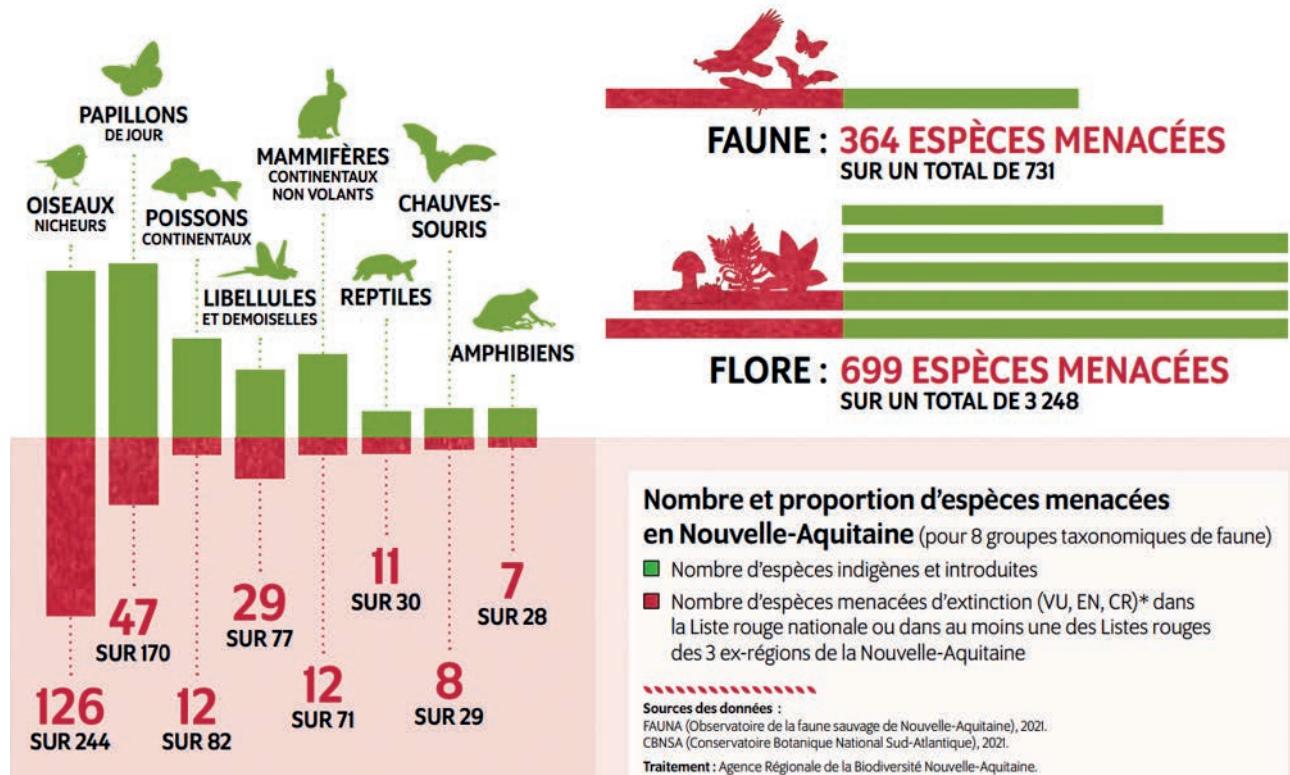
Figure 18 - Abondance moyenne des espèces (MSA), par région, en 2020



Source : La France face aux neuf limites planétaires.

En Nouvelle-Aquitaine, 1 063 espèces de faune et de flore sont menacées d'extinction (Figure 19).

Figure 19 - Les espèces menacées en Nouvelle-Aquitaine en 2021



Il faut ajouter aux espèces fauniques représentées, des espèces moins emblématiques mais qui sont aussi menacées : les coléoptères, les mollusques, les criquets et sauterelles, les écrevisses ou encore les araignées.

Parce qu'ils sont plus vulnérables, plus rares, plus emblématiques ou encore en raison des services écosystémiques rendus, certains habitats et certaines espèces vont présenter **des enjeux de conservation** plus importants que d'autres (Figure 20). C'est particulièrement le cas des trois zones d'endémisme de Nouvelle-Aquitaine qui accueillent des espèces animales et végétales présentes exclusivement dans un

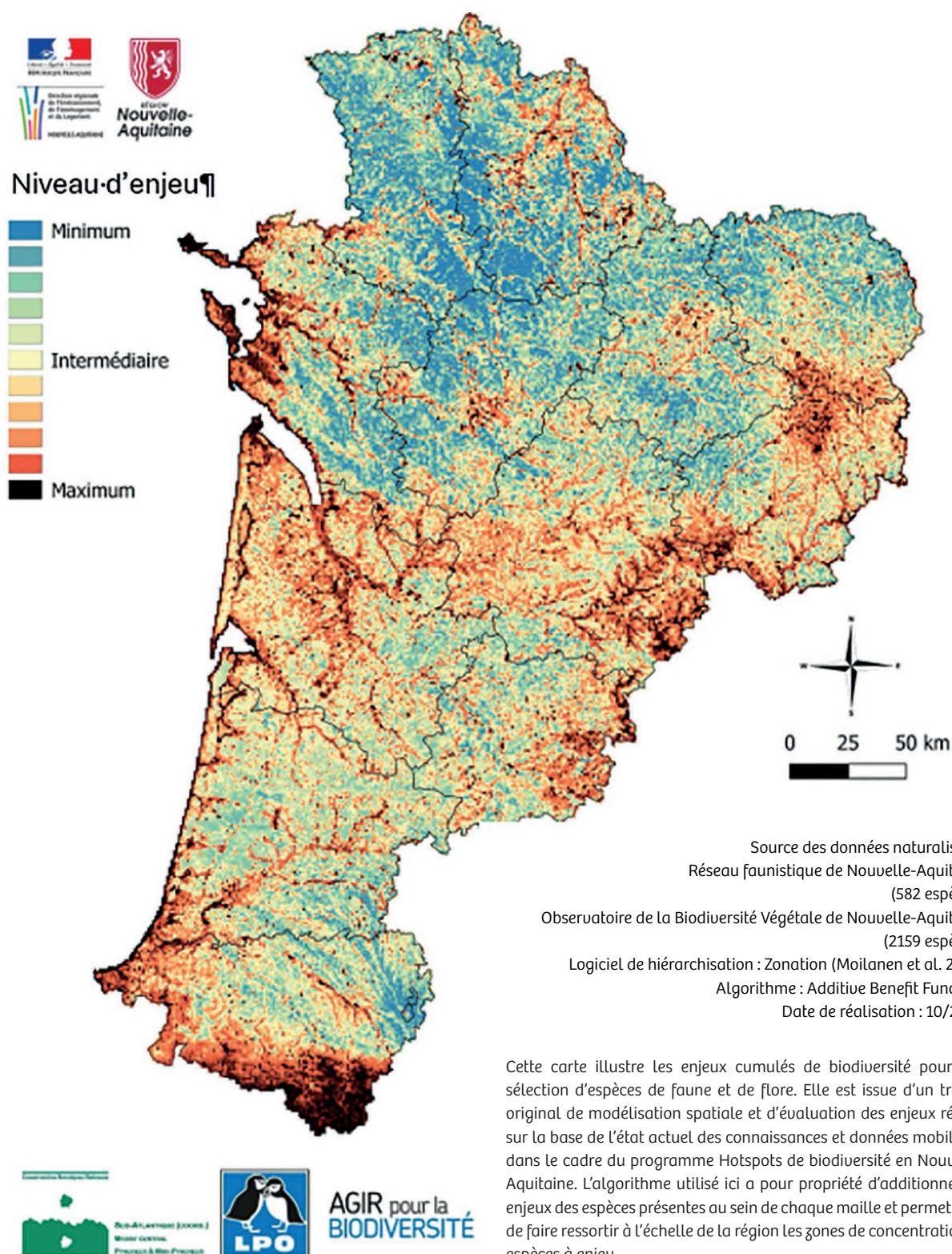
périmètre très localisé : les Pyrénées, le littoral et dans une moindre mesure le Limousin, à l'ouest du Massif central⁵¹.

Les conclusions du travail de cartographie des hotspots de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine⁵² dont est issue cette carte, mettent en évidence que **seulement 15 % des zones à forts enjeux identifiés sont actuellement protégées**. Selon les objectifs fixés pour 2022 par la Stratégie nationale des Aires Protégées 2030, ce sont donc 85 % des hotspots de la région qui resteraient encore à intégrer au réseau d'aires sous protection forte.

51 ARB Nouvelle-Aquitaine, *Biodiversité : les espèces*, Panoramas de Nouvelle-Aquitaine, Octobre 2023.

52 Collectif, 2021. Cartographie des hotspots de biodiversité et des lacunes de protection en Nouvelle-Aquitaine. Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique et Ligue de Protection des Oiseaux (coord.) : 105p.

Figure 20 - Hotspots de biodiversité en Nouvelle-Aquitaine - Carte des enjeux cumulés de biodiversité



Sur les 10 membres du groupe technique producteurs de données, 9 font partie du réseau France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine.

Une contribution contrastée de l'industrie à l'érosion de la biodiversité et des services écosystémiques

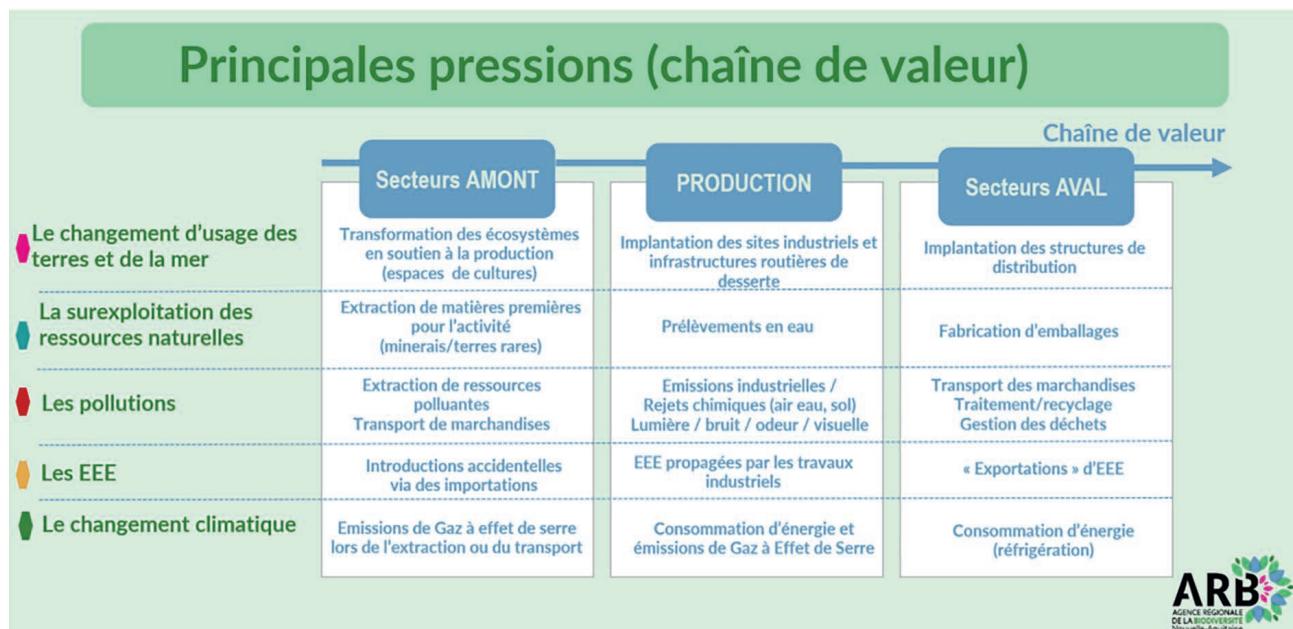
À l'échelle nationale, cinq facteurs majeurs d'érosion de la biodiversité et des services écosystémiques sont identifiés⁵³ :

- La destruction et l'artificialisation des milieux naturels, ou changement d'usage des sols (30 % des impacts).
- La surexploitation des ressources naturelles (23 % des impacts).

- Le changement climatique global (14 % des impacts).
- La pollution des océans, des eaux douces, du sol et de l'air (14 % des impacts).
- L'introduction d'espèces exotiques envahissantes - EEE (11 % des impacts).

Comme toutes les activités humaines, l'industrie contribue à différentes pressions exercées sur la biodiversité régionale mais dans des proportions variables, selon les facteurs d'érosion et les secteurs industriels (**Figure 21**).

Figure 21 - Les principales pressions de l'industrie sur la biodiversité



L'industrie contribue à l'artificialisation des sols, mais plus faiblement que d'autres secteurs

Appliqué strictement à l'industrie, un changement d'usage des sols peut se traduire par l'artificialisation d'espaces au profit d'un agrandissement ou bien d'une nouvelle implantation de zone de production, de

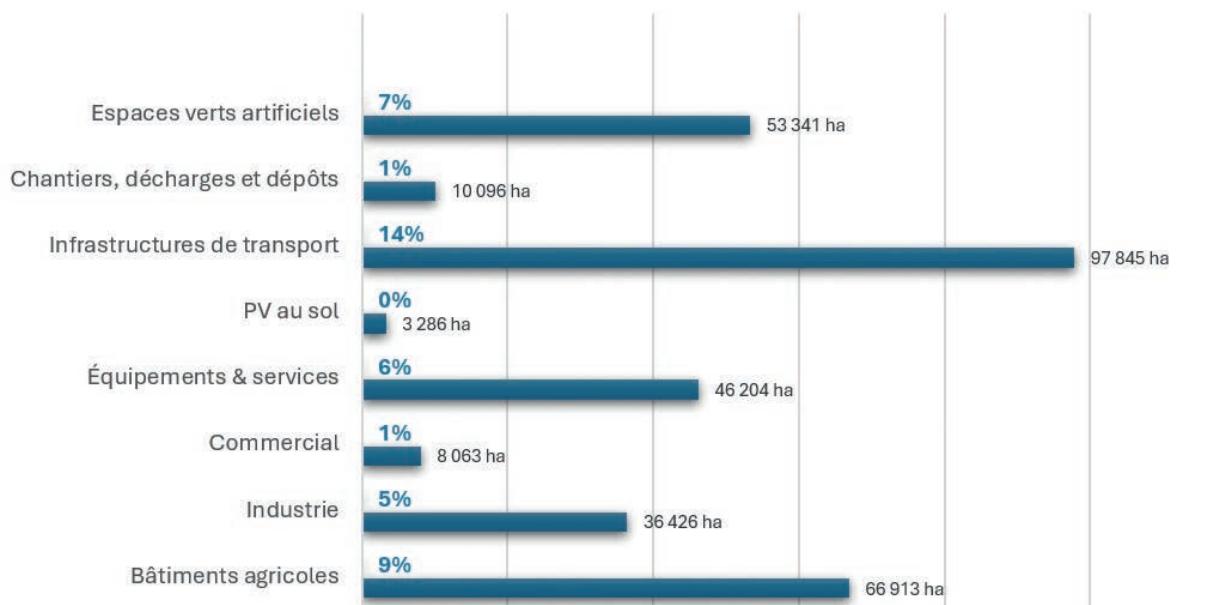
stockage ou de distribution. Environ 8 % du territoire régional est artificialisé et l'industrie arrive en 6^{ème} position en termes de surface occupée en 2020 (**Figure 22**), représentant ainsi 5 % des espaces artificialisés soit 0,4 % du territoire régional. Entre 2012 et 2021, l'industrie a consommé en moyenne 196 ha d'espaces naturels par an⁵⁴.

53 Selon l'Office français de la biodiversité.

54 Baud S., Graciet V. (Insee), « En Nouvelle-Aquitaine, la consommation d'espaces liée à l'activité économique est plus forte dans l'ouest de la région », Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 163, juin 2025.

Le principal flux de consommation d'espaces est dédié au logement, ce qui corrobore la dynamique démographique observée (+ 41 300 habitants par an entre 2016 et 2022)⁵⁵.

Figure 22 - Surface occupée par les espaces artificialisés en Nouvelle-Aquitaine en 2020



Source : Référentiel régional d'OCS Nouvelle-Aquitaine, millésime 2020, Observatoire NAFU, d'après les données PIGMA
Traitement : CESER Nouvelle-Aquitaine

Des impacts variables de l'industrie sur les différentes ressources naturelles

L'exploitation des ressources naturelles à vocation productive s'opère à plusieurs niveaux de la chaîne de valeur du secteur industriel. Il s'agit principalement de l'utilisation d'eau, de minéraux et de biomasse animale et végétale. La plupart de ces ressources sont renouvelables mais dans un cas de surexploitation, les milieux perdent leur capacité de régénération avec comme impact direct la diminution des stocks et de façon indirecte, une perte de diversité génétique des espèces associées, ainsi qu'une augmentation des maladies.

❖ L'eau : l'industrie faible consommatrice d'eau

En Nouvelle-Aquitaine, la principale ressource qui est en tension, et ce de façon saisonnière, est l'eau. L'eau est un élément central de la

production industrielle, utilisée de façon variable selon les secteurs. Elle est utilisée en tant que matière première (agroalimentaire, fabrication de boissons...) et est aussi dans le processus de production en tant que solvant, agent de fabrication, mais également pour le refroidissement ou le chauffage des installations ou encore le nettoyage⁵⁶.

Eau prélevée : quantité d'eau retirée du milieu naturel.

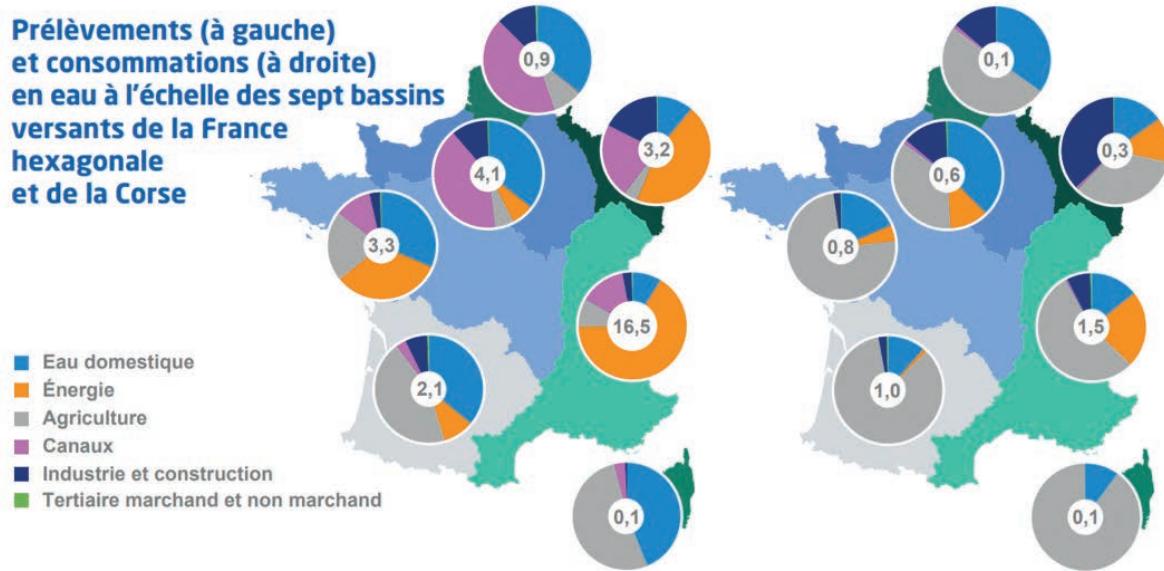
Eau consommée : quantité d'eau qui n'a pas été restituée directement au milieu après usage.

La répartition des volumes prélevés et consommés selon les différents usages est variable selon les bassins (Figure 23) : en Nouvelle-Aquitaine, l'eau consommée est attribuée majoritairement à l'agriculture à hauteur de 80 % en Adour-Garonne et 60 % en Loire-Bretagne.

55 Daudet E. (Insee), « Toujours plus d'habitants en Nouvelle-Aquitaine », Insee Flash Nouvelle-Aquitaine, n° 118, décembre 2024.

56 Assemblée nationale, *Rapport d'information déposé par la commission des affaires économiques sur la gestion de l'eau pour les activités économiques*, 28 juin 2023.

Figure 23 - Répartition par type d'activité des prélèvements et des consommations d'eau par bassin hydrographique en 2020



Lecture : les chiffres indiquent les volumes prélevés et consommés en milliards de m³, les camemberts, la répartition de ces volumes entre les activités. En 2020, 16,5 milliards de m³ ont été prélevés dans le bassin versant Rhône-Méditerranée, dont 66 % pour la production d'énergie, et 1,5 milliard de m³ ont été consommés dont plus de la moitié pour l'agriculture.

Source : calculs France Stratégie, à partir de la BNPE.

La part de l'industrie est relativement faible comparativement aux autres usages : à l'échelle des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne, elle représente en 2021, 6 % du volume prélevé et 1 % du volume consommé⁵⁷. Les quatre filières les plus consommatrices sont : les mines et la métallurgie, la chimie, l'électronique et les industries agro-alimentaires⁵⁸.

❖ **Ressources minérales et biomasse : la responsabilité de l'industrie dans le choix de ses matières premières**

L'impact de l'industrie manufacturière est aussi à aborder sous l'angle de l'utilisation de matières

premières. Si l'industrie manufacturière n'est pas directement impliquée dans l'extraction de minéraux ou dans les prélèvements de biomasse, elle reste utilisatrice et commanditaire.

Ainsi, sa contribution se retrouve par exemple dans la conception de biens qui nécessitent certains minéraux considérés en tension à l'échelle mondiale. Autre exemple, en ce qui concerne la biomasse, l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Nouvelle-Aquitaine appelle à surveiller les prélèvements des ressources halieutiques qui débarquent dans le Golfe de Gascogne car l'état de nombreuses espèces reste encore méconnu car non évalué (31 % non évalués ou non classifiés en 2021)⁵⁹.

57 Données SDES.

58 DREAL Nouvelle-Aquitaine, « Plan Eau de l'État en Nouvelle-Aquitaine », Octobre 2023.

59 ARB Nouvelle-Aquitaine, *Biodiversité : les pressions*, Panoramas de Nouvelle-Aquitaine, Octobre 2023. D'après les données d'Ifrémer, sur les 68 000 tonnes de ressources halieutiques débarquées en 2021 dans l'unité marine du Golfe de Gascogne, 21 % provenait de stocks surpêchés. Ce statut des stocks peut fluctuer de façon importante d'année en année.

La pollution de l'air, de l'eau et des sols : les impacts mesurables de l'industrie manufacturière

Les pollutions environnementales font référence à une concentration anormale de substances toxiques dans les sols, l'eau et l'air qui nuisent aux écosystèmes et à la santé de la population néo-aquitaine. Elles peuvent être liées aux usages domestiques, aux transports, à l'épandage d'engrais et de pesticides par le secteur agricole, aux rejets des industries ou encore à la décharge de plastiques. D'autres pollutions existent : d'origine sonore, lumineuse ou électromagnétique.

Contrairement aux pollutions d'origine agricole, qui sont qualifiées de diffuses, les pollutions d'origine industrielle sont réglementées et soumises à déclaration. La Direction Générale de la Prévention des Risques du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires recense, à travers le registre français des rejets et des transferts de polluants (IREP)⁶⁰, les principaux rejets et transferts de polluants dans l'eau, l'air, les sols et les déchets tels que déclarés par certains établissements à savoir :

- les principales installations industrielles, notamment certaines installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) qui sont soumises soit à autorisation avec des mesures de contrôle strict, soit à enregistrement assorti de prescriptions générales ;
- les stations d'épuration urbaines de plus de 100 000 équivalents habitants ;
- certains élevages.

Il est important de noter que ce registre déclaratif a l'avantage de fournir des données sur les émissions de polluants dépassant un certain

seuil, mais il ne fournit pas les données sur la totalité des polluants et des sources de pollution pouvant exister ni sur l'ensemble des émetteurs.

Rappelons également que beaucoup d'industries estiment que la réglementation française est plus exigeante que les autres règles de nos voisins européens.

Les pollutions massives sont accidentelles ou ponctuelles, très localisées et résultent soit de rejets non maîtrisés soit d'accidents ou de mauvais confinements. Les rejets de polluants ne sont pas interdits mais limités et encadrés par une législation qui autorise un taux de rejet non nul pour de nombreux composés. Néanmoins, même en petite quantité, certains restent particulièrement nocifs pour le vivant. Plusieurs substances chimiques présentes simultanément dans l'environnement ont une toxicité plus élevée que la toxicité individuelle la plus forte⁶¹. On parle alors d'« effet cocktail » qui est l'un des mécanismes contribuant au dépassement de la limite planétaire portant sur l'introduction de nouvelles entités dans la biosphère.

En Nouvelle-Aquitaine, selon les données 2023 de ce registre qui rassemble certaines émissions dépassant un seuil, déclarées par un nombre très réduit des ICPE de Nouvelle-Aquitaine (3 % des ICPE ont déclaré au moins un flux), on peut voir en **Figure 24** que parmi les déclarants, le secteur manufacturier est majoritaire sur les émissions déclarées dans l'air, l'eau⁶² et le sol.

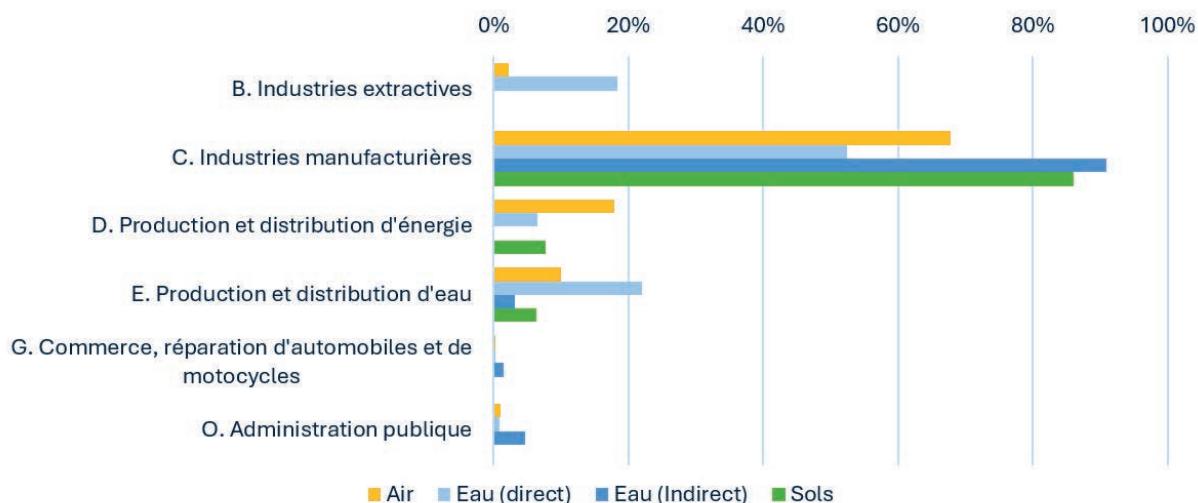
Ces chiffres sont à prendre avec précaution car ils ne reflètent que partiellement la situation réelle régionale. Si les polluants émis sont connus, les données actuelles ne permettent pas d'évaluer de façon précise les impacts des pollutions d'origine industrielle et de comparer les origines des émissions, en particulier pour les sols et l'eau.

60 Site de l'IREP - www.georisques.gouv.fr.

61 Effet cocktail : quelle est la toxicité d'un mélange de polluants ? - Ecotoxicologie.fr

62 De façon directe ou de façon indirecte via un réseau de collecte les eaux usées.

Figure 24 - Principales émissions polluantes des installations industrielles de Nouvelle-Aquitaine ayant déclaré en 2023 (IREP)

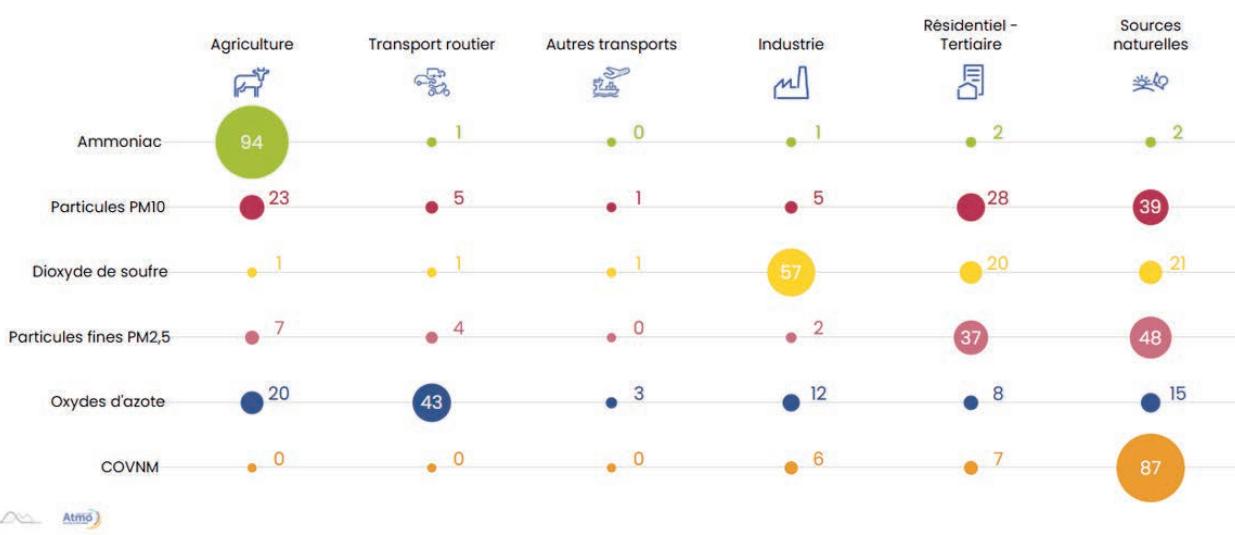


❖ **La pollution de l'air**, au-delà de ses impacts sur l'environnement, est un problème de santé publique. À l'échelle de Bordeaux Métropole, Santé Publique France (SPF) précise que ce sont plus de 600 décès consécutifs aux pollutions aux particules fines⁶³. Même si globalement la qualité de l'air en Nouvelle-Aquitaine s'améliore régulièrement, cette pollution reste un sujet important localement. Le CITEPA rappelle aussi que l'origine des particules émises régionalement provient pour 62 % du chauffage au bois et pour 18 % de l'agriculture, tandis que

les émissions de NO₂, l'autre polluant montré du doigt, proviennent pour 63 % du transport routier.

L'industrie régionale reste minoritaire dans les émissions des principaux polluants atmosphériques (Figure 25) hormis pour le dioxyde de soufre (SO₂). Il ne s'agit pas d'un gaz à effet de serre mais d'un polluant atmosphérique responsable de pluies acides, d'irritations respiratoires et de pollution locale.

Figure 25 - Contribution des activités humaines et naturelles aux émissions de polluants atmosphériques (%) pour l'année 2022 (ATMO Nouvelle-Aquitaine)



63 Préfecture de la Gironde, 3e plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération bordelaise, 23 juillet 2024.

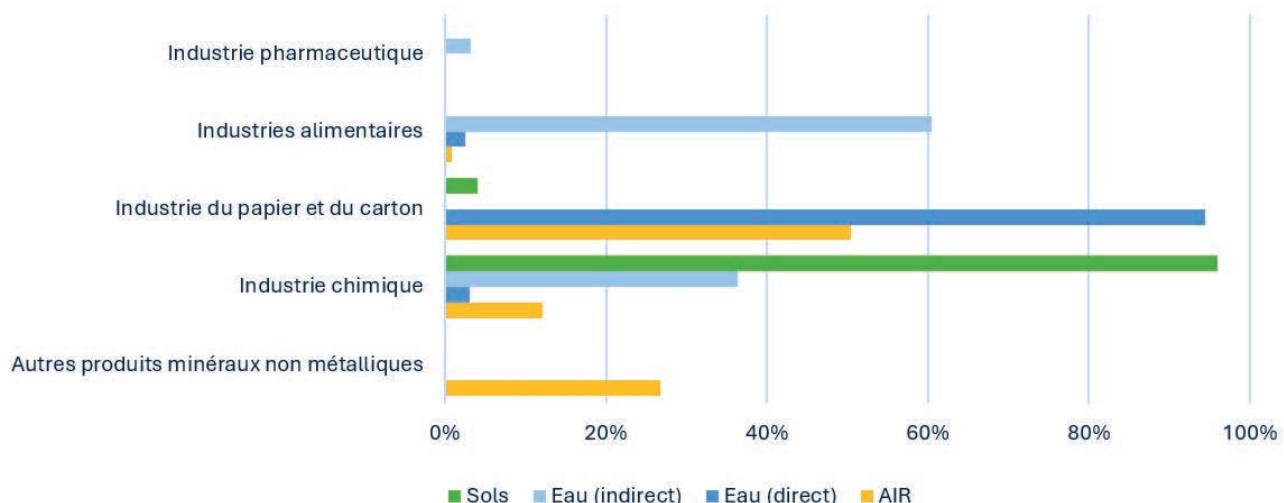
❖ **La pollution de l'eau** engendrée par l'activité industrielle est principalement causée par la présence de matières organiques biodégradables et de matières oxydables qui diminuent l'oxygène dissous dans l'eau altérant de fait les organismes aquatiques. 10,6 % de ces rejets correspondent à des matières en suspension, des macropolluants qui obstruent les milieux et peuvent occasionner le transport d'autres polluants comme les métaux et les pesticides. Au niveau national, la pollution des milieux aquatiques est attribuable pour 50 % à l'agriculture, 35 % aux rejets urbains et 15 % à l'industrie.

❖ **La pollution des sols** a pour causes principales, par ordre décroissant, les pratiques agricoles, les

déchets mal gérés puis les activités industrielles. S'agissant de l'industrie, elle est principalement causée par la présence de sels dissous issus des effluents chimiques. Accumulés dans les sols, les chlorures peuvent rendre les sols improductifs, affecter la végétation, les organismes du sol et, dans certains cas, contaminer les eaux⁶⁴.

Parmi les industries qui déclarent dans l'IREP, les trois secteurs industriels qui rassemblent la quasi-totalité des polluants déclarés (**Figure 26**) sont : l'industrie du papier et du carton (50,4 %), la fabrication de produits minéraux non métalliques (26,6 %) et l'industrie chimique (12 %).

Figure 26 - Répartition sectorielle des émissions polluantes des industries manufacturières néo-aquitaines déclarantes en 2023 (IREP).



64 Association française pour l'étude du sol, « Salinisation », Avril 2023.

L'introduction d'espèces exotiques envahissantes : une expansion à surveiller

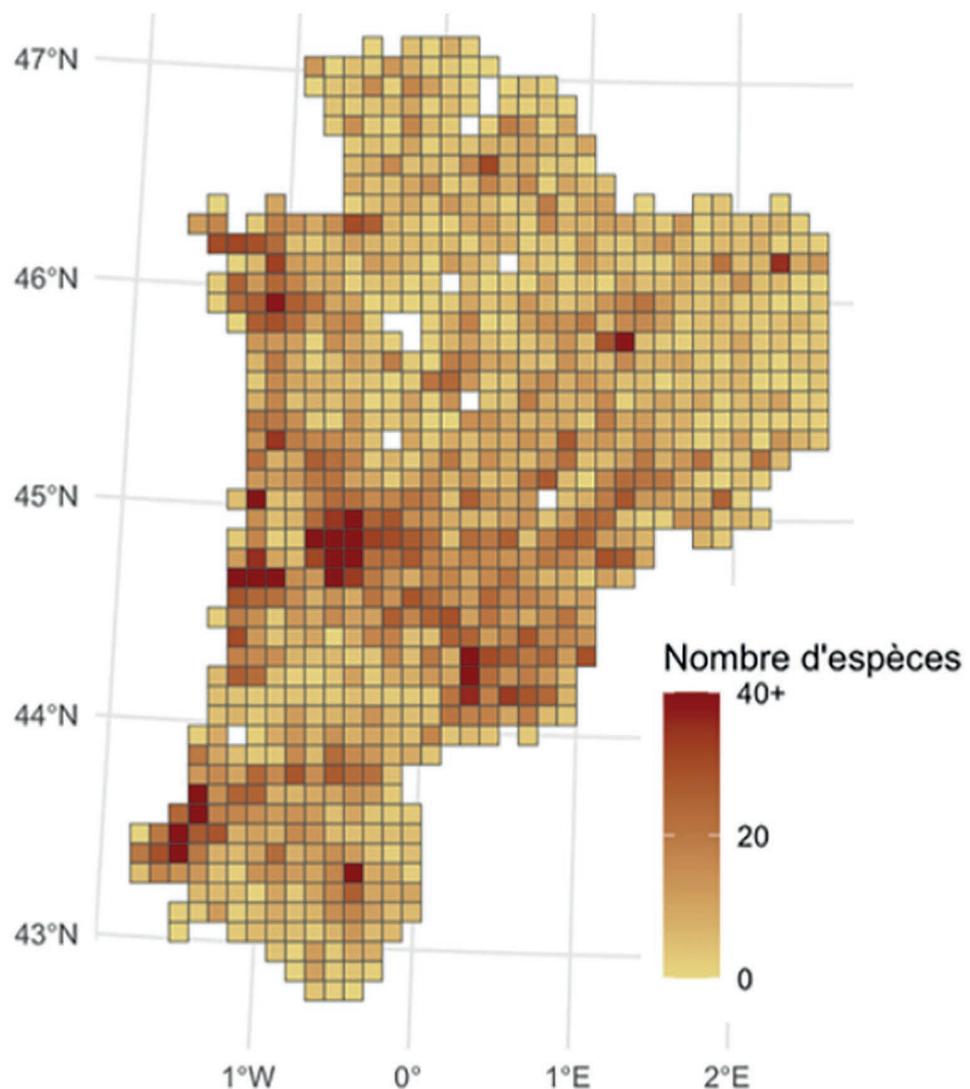
Même s'il n'est pas directement lié à la présence industrielle, notons qu'un des impacts sur la biodiversité est l'introduction d'espèces exotiques envahissantes. Il s'agit d'espèces animales ou végétales dont la présence et la prolifération provoquent des dégâts dans les milieux dans lesquels elles s'installent.

La situation géographique de la Nouvelle-Aquitaine la rend propice à

l'installation de ces espèces en tant que carrefour routier, ferroviaire et maritime majeur (**Figure 27**). L'introduction accidentelle de ces espèces se fait notamment via les importations et peuvent être propagées par les travaux industriels.

D'après l'Agence régionale de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine, 46,8 % des plantes exotiques envahissantes qui ont un impact majeur sont présentes dans les habitats des milieux aquatiques et particulièrement dans les zones humides.

Figure 27 - Nombre d'espèces exotiques par maille 10x10 en Nouvelle-Aquitaine (FAUNA, 2023)



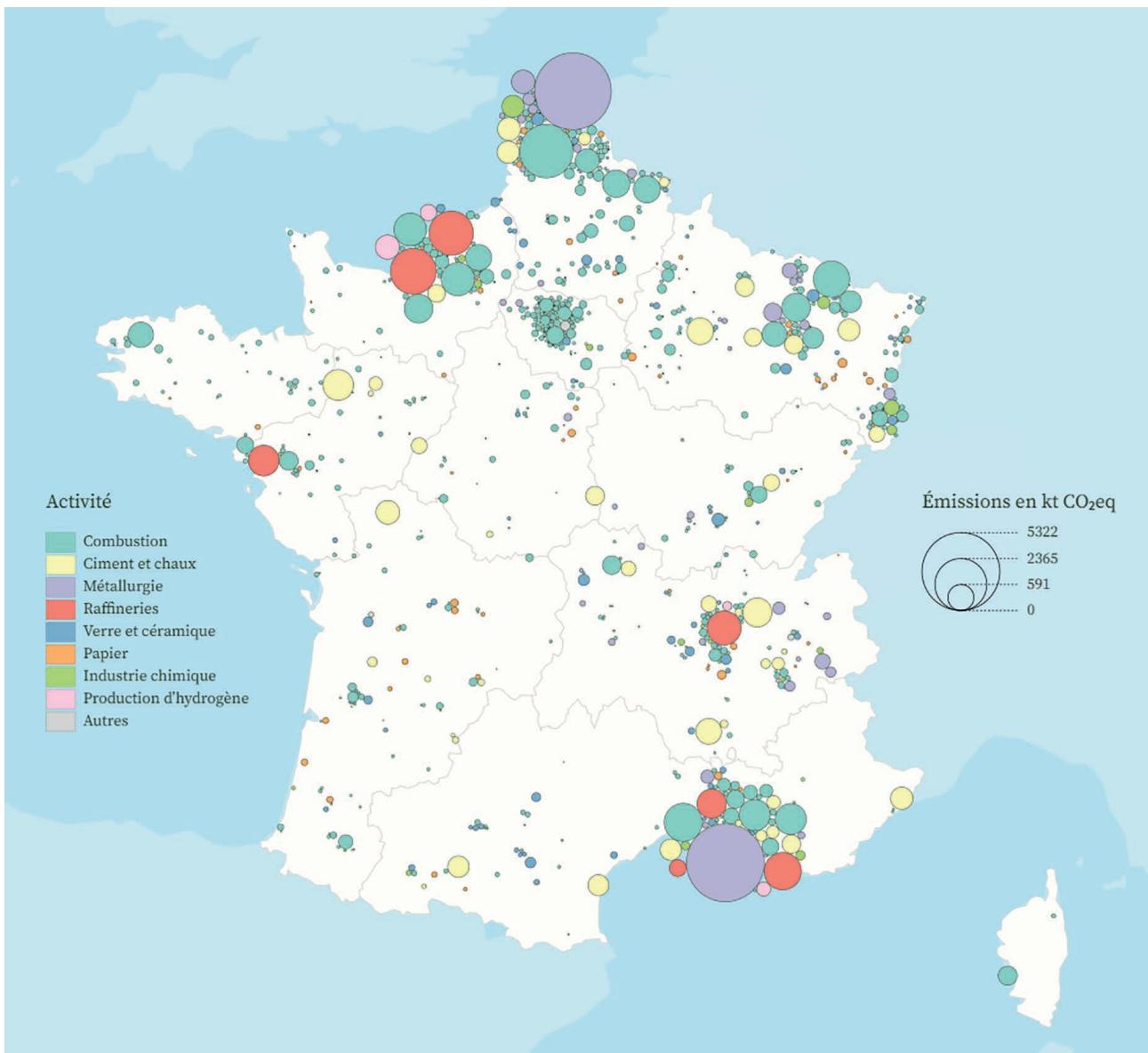
Le changement climatique global : une région dépourvue d'industries très fortement émettrices de gaz à effet de serre

Même si la Nouvelle-Aquitaine est la 3^{ème} région française en nombre d'entreprises industrielles, son industrie ne comporte pas d'activités fortement émettrices comparativement aux autres régions françaises (Figure 28). L'industrie

européenne régionale représente 10 % des émissions de gaz à effet de serre (294 kTCO₂ éq en 2024). L'objectif pour 2030 est de réduire ces émissions de - 182 TCO₂ éq par an.

Les émissions néo-aquitaines de gaz à effet de serre toutes activités confondues représentent environ 11,5 % des émissions nationales⁶⁵.

Figure 28 - Émissions 2024 de CO₂ SEQE-UE en France hexagonale + Corse



Source : European Union Transaction Log, EuroGeographics, OpenStreetMap, Geopify
Traitement : Cédric Rossi (i9n.fr); Carte réalisée avec Bertin.js

Le changement climatique accentue et aggrave l'ensemble des pressions subies par la biodiversité et fait peser de nombreux autres risques de plus en plus fréquents et intenses.

⁶⁵ Les émissions de GES de la Nouvelle-Aquitaine pour 2024 sont estimées à 42,4 Mt CO₂ eq par l'AREC (d'après données CITEPA entre autres). L'industrie en représente 4 294 Kt CO₂ eq. Selon le CITEPA, les émissions nationales de GES sont de l'ordre de 369 Mt CO₂ eq pour cette même période.

»» CE QU'IL FAUT RETENIR

Une contribution contrastée de l'industrie à l'érosion de la biodiversité et des services écosystémiques

L'industrie manufacturière néo-aquitaine consomme assez peu d'espaces naturels, elle est relativement faible émettrice de gaz à effet de serre, elle contribue modérément à l'exploitation directe des ressources naturelles et a un impact limité sur l'introduction ou la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. En revanche, après nos modes de transport, de chauffage et notre agriculture, l'industrie manufacturière a un impact significatif mais encore mal identifié sur les émissions et rejets de certains polluants identifiés dans l'air, dans l'eau et dans les sols, notamment sur l'effet cocktail qui impacte la santé globale.

Aujourd'hui, 45 % du PIB régional dépend de la biodiversité alors que celle-ci s'effondre. En comparaison avec les autres régions, l'industrie manufacturière néo-aquitaine contribue de façon inégale aux différents facteurs d'érosion de la biodiversité. C'est pourquoi il est important de continuer à œuvrer pour limiter les rejets de polluants, non seulement de l'industrie mais aussi des autres secteurs encore plus impactants.

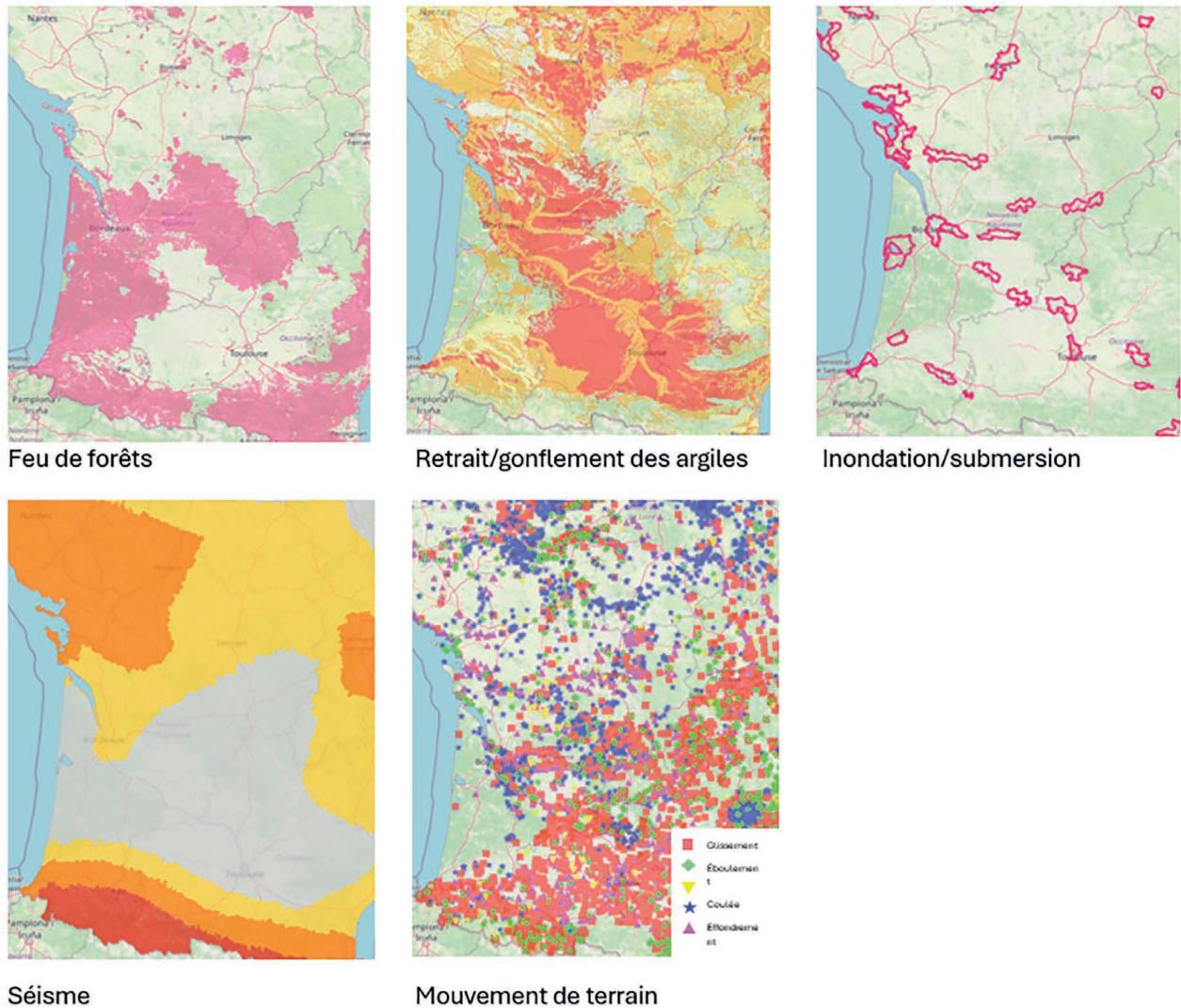


Les particularités régionales face aux risques climatiques

Les risques environnementaux varient en fréquence et en intensité selon d'une part, les périodes de l'année et, d'autre part, selon les territoires néo-aquitains qui possèdent leurs

caractéristiques environnementales propres dont il faut tenir compte⁶⁶ (Figure 29). Les aléas climatiques accentuent la vulnérabilité régionale face à ces risques en particulier sur les zones de relief, la moitié sud du Bassin aquitain et la façade atlantique.

Figure 29 - Cartes des principaux risques environnementaux (Géorisques)



Les **zones de relief** seraient particulièrement vulnérables à une hausse des températures avec un risque accru de sécheresse en amont des bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne, des conséquences sur la hauteur de neige et

la durée d'enneigement dans les Pyrénées, ce qui engendre une modification de l'hydrologie et des régimes des cours d'eau, ainsi que des effets sur les écosystèmes et les activités socio-économiques.

⁶⁶ CESER Nouvelle-Aquitaine, Consultation sur les projets d'enjeux pour l'eau des bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne pour la période 2028-2033, mars 2025.

Le risque sismique est également plus élevé et tendrait à s'accroître sous l'effet du changement climatique : la fonte des glaciers pourrait contribuer au déclenchement de tremblements de terre plus importants dans des zones déjà à risque⁶⁷.

La moitié sud du Bassin aquitain serait quant à elle marquée par une **baisse des débits des cours d'eau** estivaux associée à une baisse de la recharge annuelle des nappes sur l'ensemble de la zone pyrénéenne. Parallèlement, combinée à une hausse des températures, en particulier en période estivale, la sécheresse augmente significativement **le risque d'incendies de forêts**. En ce qui concerne le bassin Adour-Garonne, « *la zone à risque, qui s'étend en période historique sur 24 % de la zone Sud-Ouest, atteindrait 35 % en 2050, puis 49 % en fin de siècle [...]. Les territoires basculant dans la zone à risque principale se situeraient en particulier dans les 2/3 nord des Landes, en Dordogne, et dans une moindre mesure dans l'ouest du Lot-et-Garonne, sans expansion notable en Gironde, dont les massifs boisés sont déjà très largement à risque⁶⁸* ».

Enfin, la **façade atlantique** présente des risques importants d'augmentation de l'élévation du niveau de la mer (de + 28 cm à + 1,01 m selon les scénarios) et d'érosion côtière, une sensibilité accrue des aquifères à l'intrusion côtière (particulièrement marquée dans le Marais poitevin) ainsi qu'une augmentation de la surface des bouchons vaseux dans les estuaires qui fait peser des risques sur la faune et la flore aquatique (anoxie). L'élévation du niveau de la mer, les risques d'inondation et l'augmentation démographique entraînent un risque accru de pollutions telluriques des masses d'eau côtière (eaux usées, ruissellements agricoles, huiles et métaux lourds, sédiments et déchets plastiques).

Les aléas climatiques représentent un risque important pour les entreprises qui menacent les infrastructures, les équipements ou même encore la cadence de production quand elle n'est pas complètement mise à l'arrêt engendrant des pertes de marché conséquentes. En 2021, la Gironde concentrerait à elle seule 19 % de la hausse nationale de la sinistralité⁶⁹.

L'augmentation des risques de conflits d'usage des ressources naturelles

Comme le montre le rapport, l'industrie néo-aquitaine contribue de façon inégale et globalement modérée à l'exploitation des ressources naturelles. Mais pour combien de temps ? La demande en ressources augmente et, au-delà de leur seule disponibilité, l'enjeu majeur se situe désormais davantage dans la concurrence entre les différents utilisateurs. Chaque usage entre en interaction avec des besoins économiques, sociaux et environnementaux variés, ce qui accroît mécaniquement les risques de conflits d'usages pour les sols, l'eau, le bois et les ressources minérales.

L'usage des sols

L'objectif de zéro artificialisation nette des sols en 2050 a imposé aux Régions de définir une stratégie d'aménagement du territoire à travers leurs Schéma régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et ainsi de fortement ralentir le rythme de surfaces naturelles artificialisées pour l'ensemble des usages. L'occupation des espaces déjà artificialisés est ainsi devenue un enjeu de premier plan.

67 Belhajeb, K., « Séismes et climat, les liaisons dangereuses », Science & Vie, Hors-série Géologie n° 321, septembre 2025.

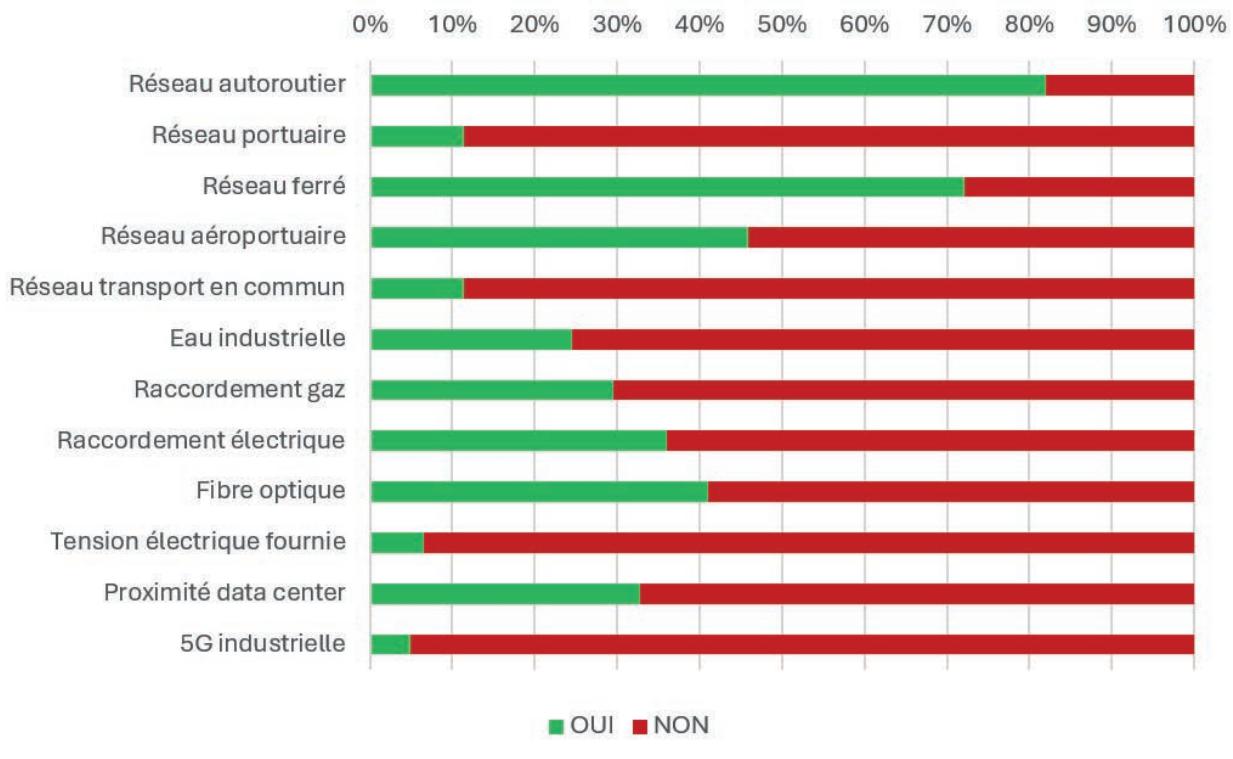
68 [François Pimont, Jean-Luc Dupuy, Julien Ruffault, Éric Rigolot, Thomas Opitz, et al. Projections des effets du changement climatique sur l'activité des feux de forêt au 21ème siècle : Rapport final. INRAE, 2023.](https://www.inrae.fr/sites/default/files/2023-06/Projections_des_effets_du_changement_climatique_sur_lactivite_des_feux_de_foret_au_21eme siecle_Rapport_final.pdf)

69 Étude « Impact du changement climatique sur l'assurance à l'horizon 2050 », France assureurs, 2021.

En Nouvelle-Aquitaine, les besoins actuels des industriels sont estimés en moyenne à 617 ha pour 93 projets d'implantations connus⁷⁰. Or, parmi l'ensemble des espaces artificialisés disponibles, France Foncier + dénombre 61 sites, soit 547 ha qui pourraient être réaffectés à une

occupation industrielle⁷¹ dont 133 ha de sites clés en main⁷². Si l'ensemble de ces espaces sont qualifiés d'immédiatement disponibles (sauf deux sites clés en main), la majorité d'entre eux n'ont pas accès aux équipements nécessaires à une activité (**Figure 30**).

Figure 30 - Accès aux différents équipements des sites disponibles pour une activité industrielle



Si les besoins en foncier des industries de Nouvelle-Aquitaine peuvent être théoriquement satisfaits par des espaces artificialisés déjà existants, leur manque de disponibilité immédiate liée aux contraintes d'aménagement, peut amener les dirigeants à choisir des terrains non artificialisés pour répondre aux impératifs économiques.

En parallèle, le Cerema recense actuellement 12 000 ha de friches disponibles tous secteurs confondus en Nouvelle-Aquitaine dont seulement 668 ha à vocation industrielle ou agro-industrielle. Pour pouvoir accéder aux autres types de friches (habitat, commerce, équipements publics...)

il faut en changer la vocation, ce qui suppose une modification préalable du zonage des documents d'urbanisme.

Dans un contexte de nécessaire sobriété foncière, tous les usages peuvent-ils être satisfaits par l'existant ? Quels espaces naturels, agricoles et forestiers, peuvent encore être artificialisés au profit d'autres activités ?

Afin de satisfaire tous les besoins en foncier, le ZAN impose ainsi une planification territoriale qui permette de concilier l'ensemble des enjeux et surtout de prévenir le risque de conflits d'usages.

70 BPIFrance Le Lab, Industrie et territoires : comment gagner la bataille de la réindustrialisation ? 15 mai 2024.

71 D'après les informations de France Foncier + au 5 juillet 2025 parmi les sites à vocation industrielle ou mixte.

72 Il s'agit de sites immédiatement disponibles pouvant recevoir des sites industriels ou logistiques et ayant déjà fait l'objet de toutes les procédures relativement à l'urbanisme, à l'archéologie préventive et à l'environnement, permettant ainsi de démarrer plus rapidement la construction.

Les usages de l'eau : une demande qui augmente quand la ressource disponible est au plus bas

Si l'industrie néo-aquitaine n'est pas parmi les principaux secteurs consommateurs d'eau, elle est néanmoins exposée aux tensions qui entourent les usages de la ressource.

En premier lieu parce que les prélevements les plus importants se situent sur le littoral, donc dans une zone très touristique avec une forte augmentation démographique attendue (**Figure 31**). En second lieu, parce que la région fait face depuis plusieurs années à des périodes de restriction d'usage de l'eau qui risquent de s'accentuer (**Figure 32**).

Figure 31 - Répartition des prélevements de l'industrie et projections démographiques

Répartition des prélevements en eau de l'industrie en Nouvelle-Aquitaine en volume total par commune en m³ (données 2022)

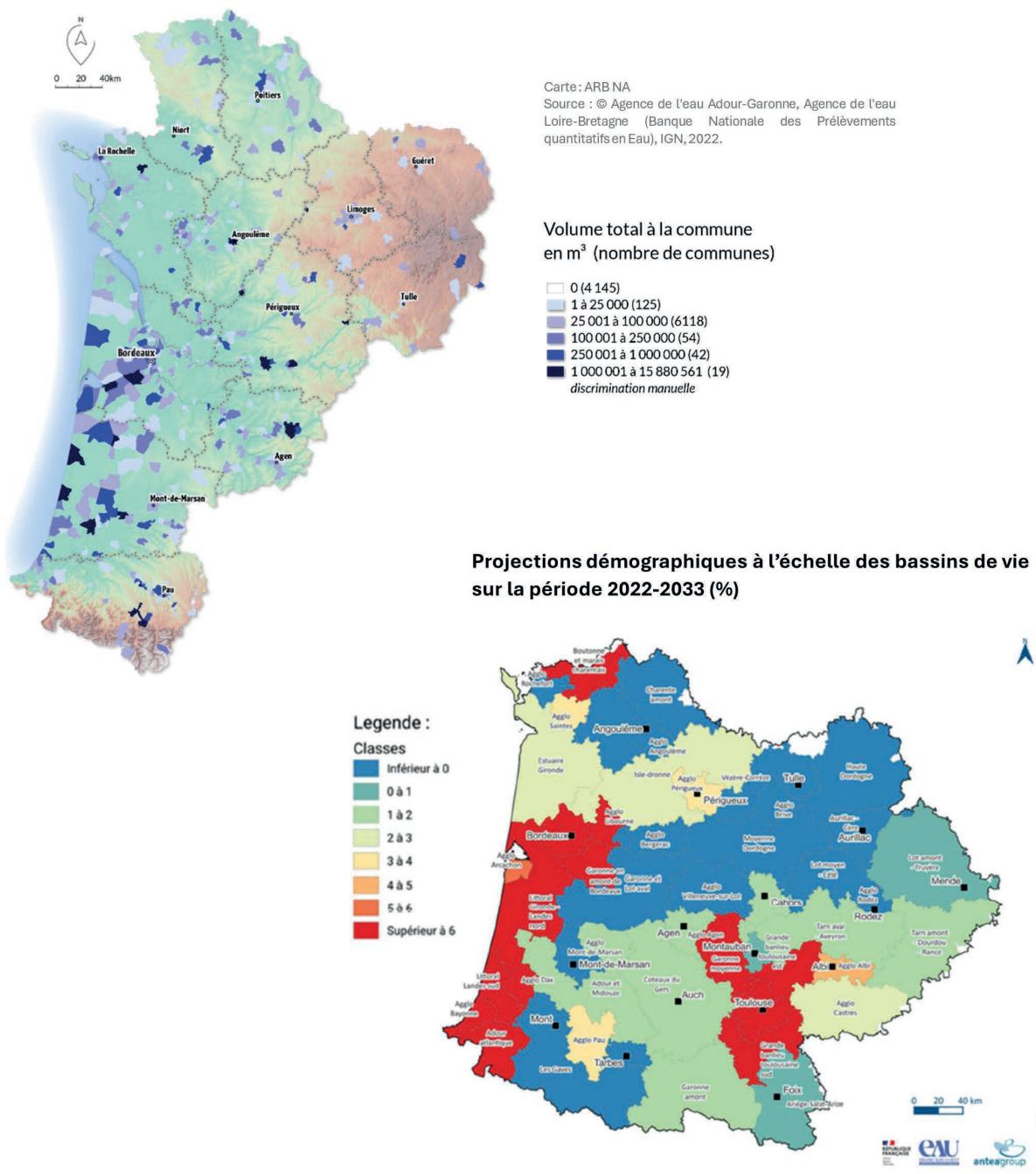
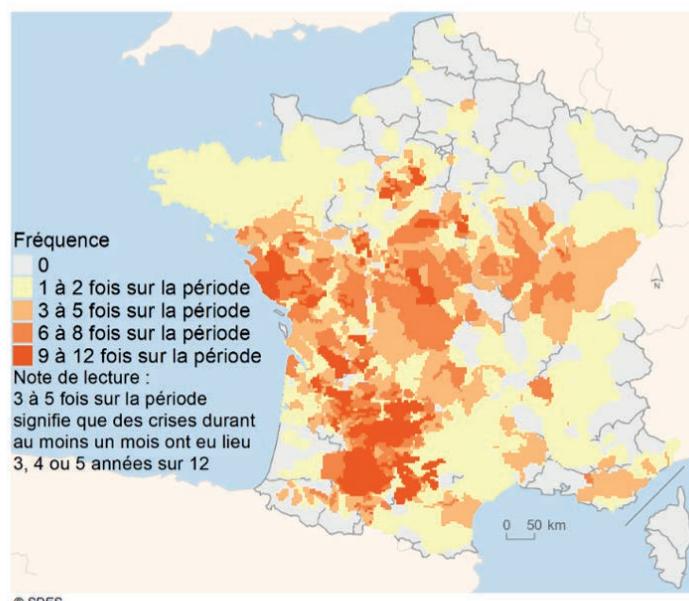
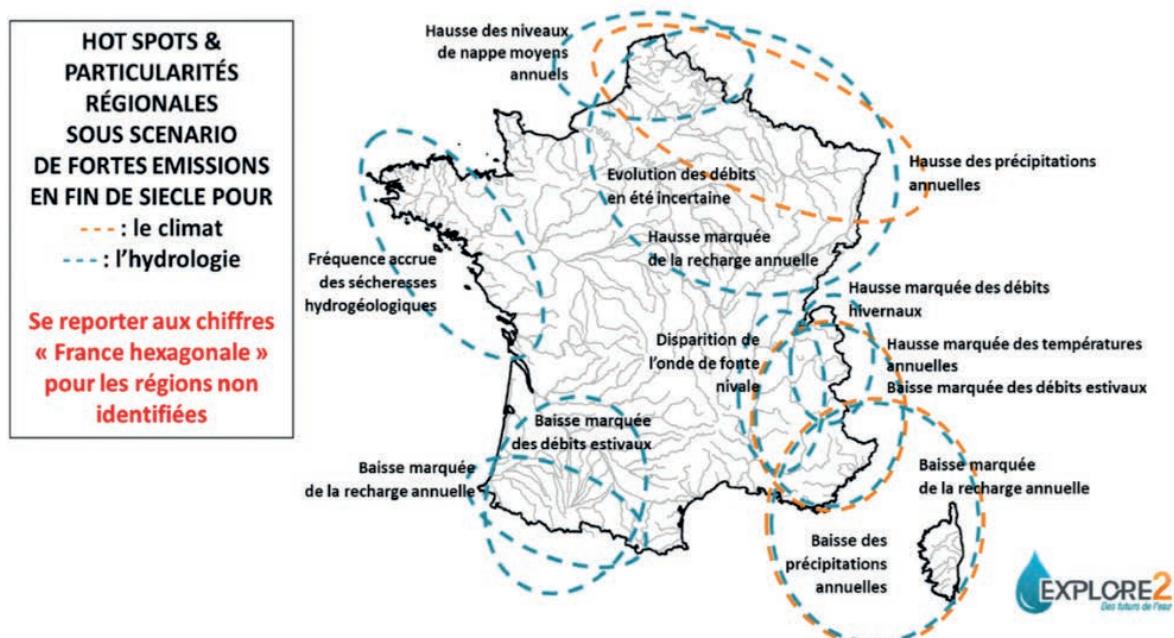


Figure 32 - Fréquence des épisodes annuels de restriction de niveau « crise » des usages de l'eau superficielle d'une durée de plus d'un mois, sur la période 2012-2023



Selon les projections climatiques de l'étude Explore 2, avec une baisse marquée des débits estivaux et de la recharge annuelle des aquifères, le littoral atlantique et les Pyrénées pourraient se retrouver particulièrement sous pression (Figure 33).

Figure 33 - Hotspots sous scénario RCP8.5 en fin de siècle

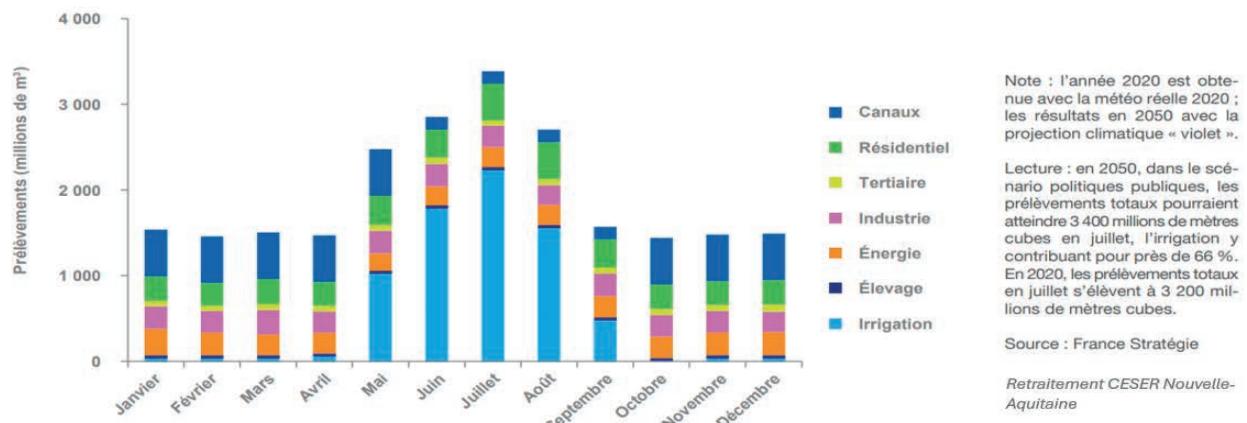


L'absence d'indication sur les autres régions ne signifie pas l'absence de changement. Les secteurs en pointillé sont les zones particulièrement sensibles au changement climatique. Cette carte s'appuie sur l'ensemble des projections obtenues sous le scénario de fortes émissions RCP8.5 (ex. 34 pour le climat.)

Enfin, selon une étude de France Stratégie publiée en janvier 2025, « *en 2050 la demande en eau devrait être davantage concentrée au cours des mois les plus chauds de l'année, quand la ressource en eau est au plus bas dans les milieux aquatiques* ». L'étude montre également une

évolution du poids des différents secteurs dans les prélèvements et les consommations, avec une diminution de la part de l'énergie et une augmentation de la part de l'irrigation entre 2020 et 2050 (**Figure 34**).

Figure 34 - Prélèvements mensuels en 2050 pour un printemps-été sec dans le scénario politiques publiques (en millions de m³)



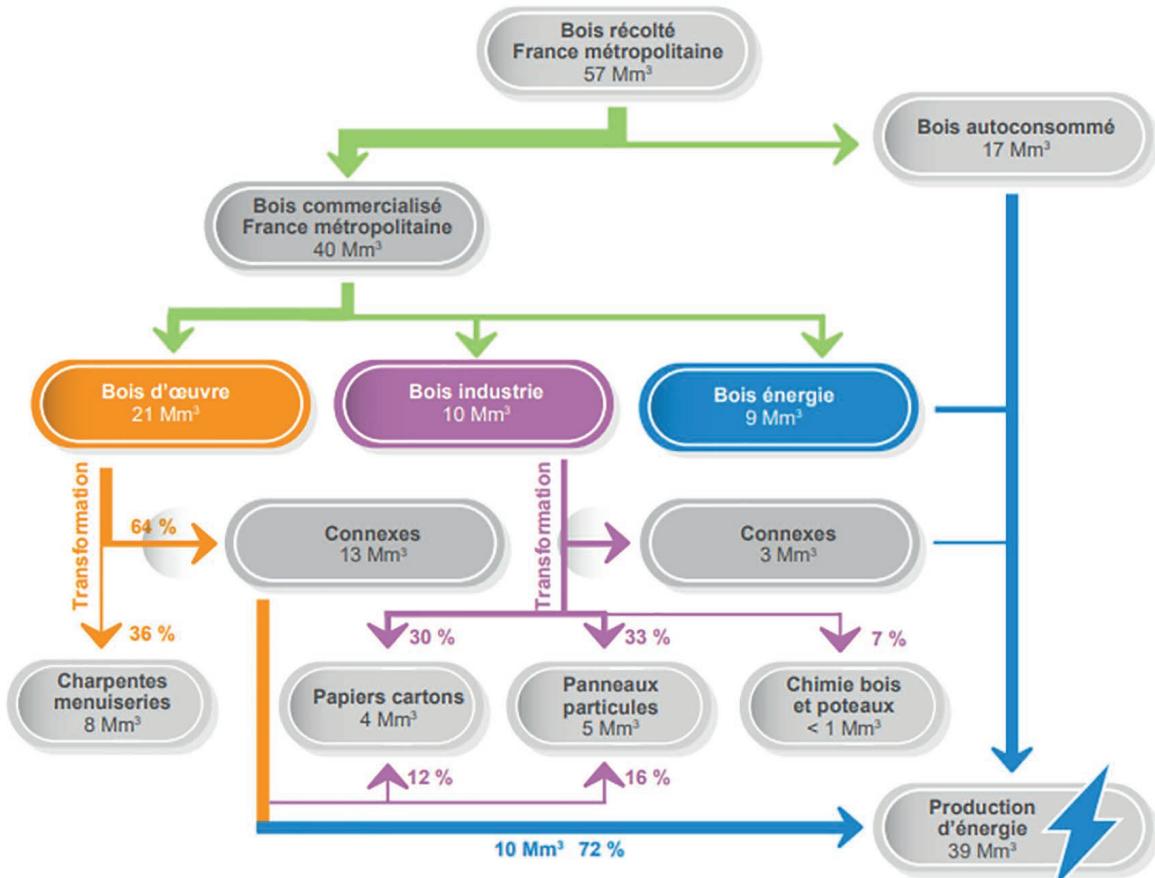
La disponibilité de la ressource en eau risque ainsi de devenir de plus en plus conditionnée aux aléas climatiques menaçant de plus en plus les équilibres annuels de production des différents secteurs et risquant donc d'accentuer les conflits d'usage.



Le bois : la hiérarchie des usages au cœur des enjeux

Souvent perçue comme une ressource inépuisable et abondante, le bois est utilisé pour de nombreux usages (Figure 35).

Figure 35 - Production et flux de bois en France



Note : les importations, les exportations et le recyclage ne sont pas indiqués dans un souci de lisibilité.

Lecture : 36 % du bois de la filière bois d'œuvre (en orange) est transformé en matériaux bois (charpente, menuiseries, etc.), le reste est transformé en bois industrie ou utilisé en bois énergie. 70 % du bois de la filière bois industrie (en mauve) est transformé en papiers, cartons, panneaux de particules, chimie du bois et poteaux, le reste est utilisé en bois énergie.

Source : France Stratégie, d'après Agreste (2023), « Récolte de bois en 2021. Housse de 8,9 % de la récolte de bois pour répondre à la demande », Primeur, n° 3, mars et Ademe (2021), Forêt et usage du bois dans l'atténuation du changement climatique, coll. « Expertises ».

Avec plus de 2,8 millions d'hectares, la Nouvelle-Aquitaine est la plus grande région forestière de France. Elle se distingue par la diversité de ses massifs forestiers avec des essences et des modes de conduite spécifiques. Ces différents massifs influent sur la répartition de la ressource entre les départements de la région.

Pour l'industrie forestière de Nouvelle-Aquitaine, l'usage du bois pourrait devenir en tension. Une tension qui s'exprime à la fois par la perte nette de ressource forestière due à l'artificialisation

des espaces naturels et forestiers, mais aussi par un risque de non-respect de la hiérarchie des usages du bois. Grâce à l'observatoire NAFU, c'est-à-dire l'observatoire des espaces naturels, agricoles, forestiers, nous savons qu'entre 2015 et 2020, ce sont 1 875 ha de forêts qui sont défrichés chaque année en Nouvelle-Aquitaine, soit près de 9 400 ha en tout. En matière des usages du bois, et selon la Stratégie nationale bas-carbone⁷³, la priorité devrait aller au bois d'œuvre qui permet de conserver le carbone stocké dans le produit⁷⁴.

73 Il est mentionné de « systématiser la préférence pour les usages des produits bois aux plus longues durées de vie, en favorisant l'économie de la réparation et de la réutilisation ».

74 Arambourou, H., « Vers une planification de la filière forêt-bois », France Stratégie, juillet 2023.

La gestion sylvicole, permet de déterminer les différentes affectations des bois : ainsi une partie non destinée au bois d'œuvre (meubles, sciage) sera valorisée en bois industrie (papier) tandis que d'autres lots, de moindre qualité, comme les résidus de coupe ou les connexes de scierie, sont orientés vers l'usage énergétique (combustion), produisant du CO₂ et d'autres polluants dans l'atmosphère.

Il est important de noter que l'usage du bois à vocation énergétique dans l'industrie est souvent perçu comme neutre en carbone ce qui semble justifier une utilisation accrue des connexes de la ressource forestière. La « neutralité carbone » du bois énergie repose sur l'hypothèse selon laquelle les émissions de CO₂ lors de sa combustion, comparables à celles du charbon, sont immédiatement compensées par la croissance des arbres.

Cette vision biaisée pourrait conduire à un risque de recours excessif au bois énergie au détriment de l'utilisation du bois d'œuvre, car les processus d'émission et de capture du carbone ne sont ni équivalents ni synchrones.

Les ressources minérales : une tension internationale avec des répercussions locales

L'évolution de nos modes de vie a fait croître la demande en métaux et en matériaux avec la fabrication de produits de plus en plus

complexes qui nécessitent une plus grande variété de ressources. À titre d'exemple, la fabrication d'un seul smartphone nécessite 50 à 200 kg de minéraux.

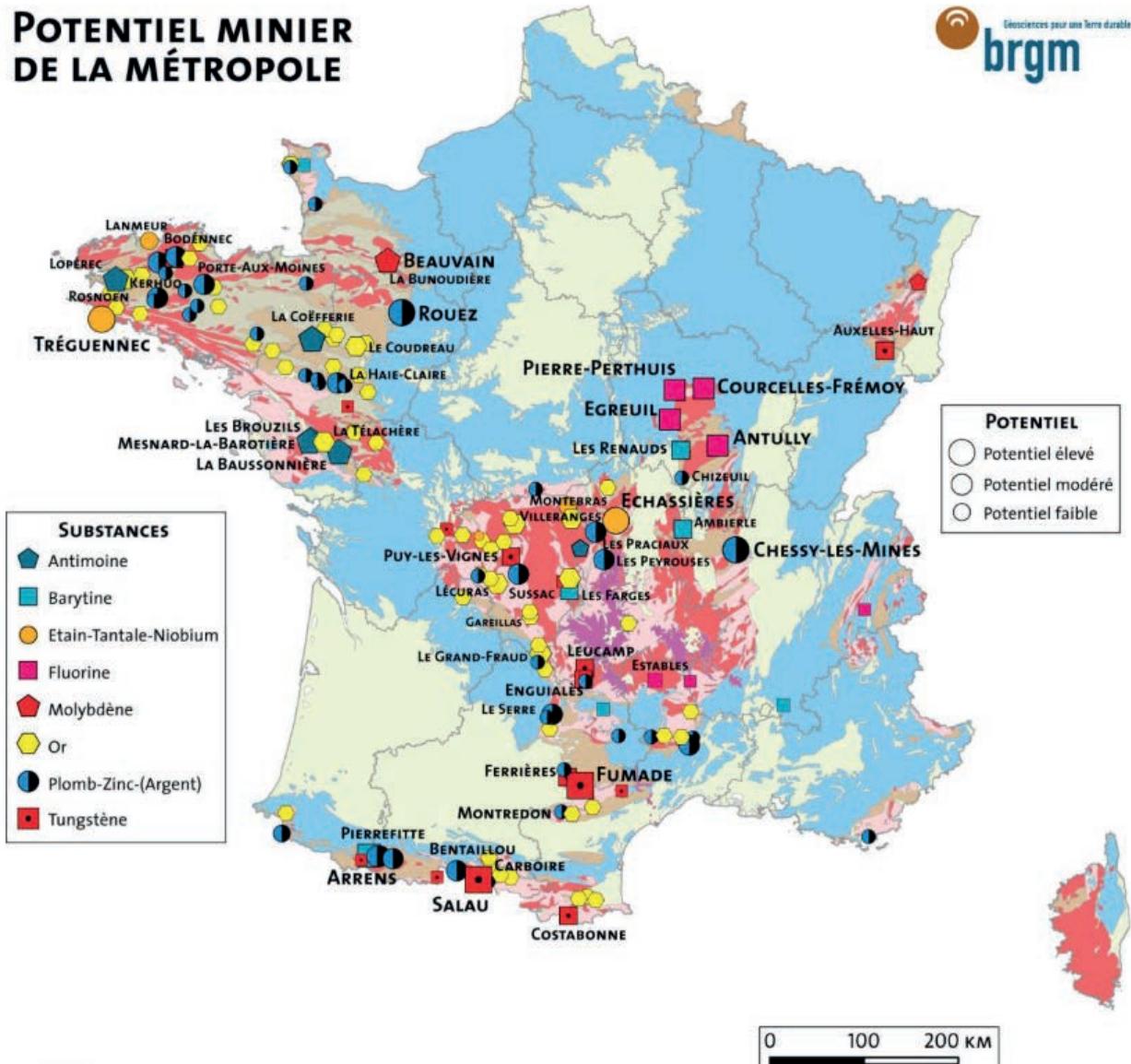
C'est le cas également des technologies d'énergies renouvelables (éoliennes, panneaux photovoltaïques...) indispensables aujourd'hui pour diversifier le mix énergétique et atteindre les objectifs de neutralité carbone. Plus largement, l'électrification des usages qui participe à l'atteinte de cet objectif va accroître nos besoins en métaux. Dans cette perspective, l'accès à ces ressources est essentiel et stratégique. Or, cette volonté se heurte à deux problèmes majeurs : la dépendance de la France et plus largement de l'Europe aux importations étrangères, et la disponibilité des ressources qui s'amoindrit.

L'Europe est dépendante à plus de 50 % des importations pour une vingtaine de substances. Cela s'explique tout d'abord par la géologie du sol européen, mais également par le fait que des activités extractives et de premières transformations ont été progressivement transférées vers des pays à bas coût de main d'œuvre et moins regardants sur l'impact environnemental. L'Europe est le seul continent dont le niveau de production minière a baissé entre 2000 et 2019.

Si la France dispose de gisements identifiés (inventaire de 1975-1991), les quantités restent limitées (**Figure 36**).



Figure 36 – Répartition des différents gisements identifiés par le BRGM.



En décembre 2021, un rapport du BRGM identifie la présence d'autres gisements principalement dans le Massif central et le Massif armoricain : le chrome (indices), le lithium (quatre gisements moyens à importants) ou encore le titane (douze indices incluant trois gisements de faible tonnage)⁷⁵.

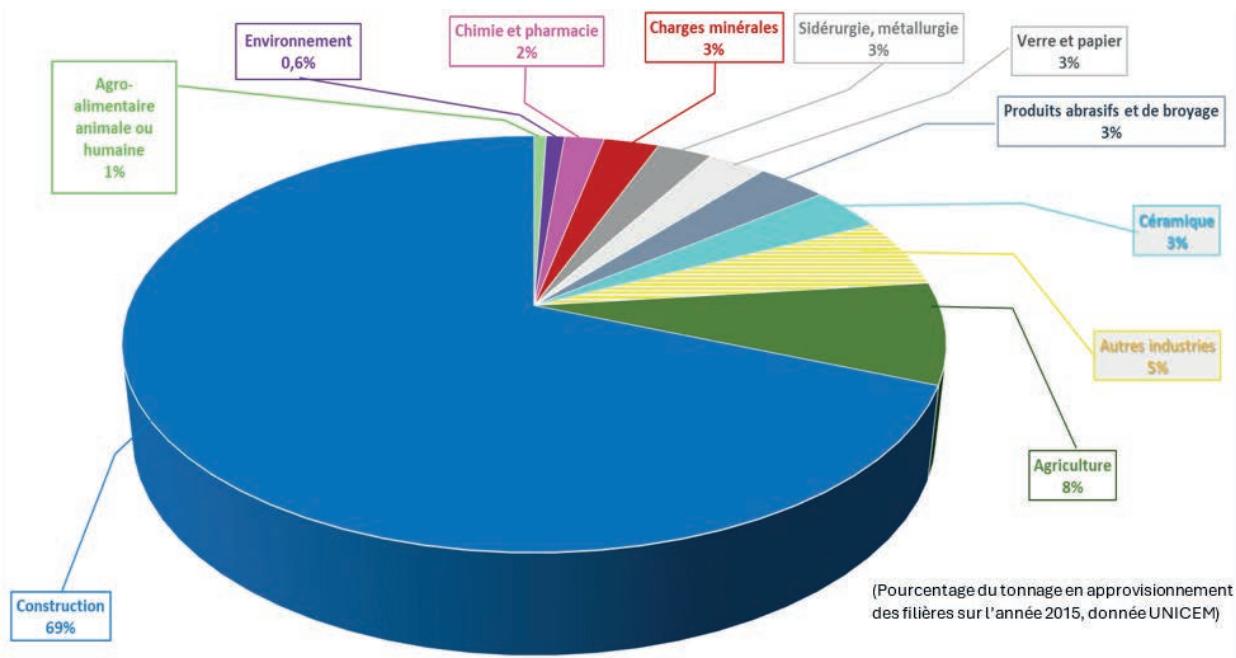
Dans un contexte de tensions internationales sur l'approvisionnement en métaux critiques, un nouvel inventaire des ressources minérales a été lancé en février 2025 dans l'objectif de mieux connaître le potentiel du sous-sol national pour renforcer la souveraineté industrielle de la France. Cependant, la souveraineté n'est pas

dépendante uniquement de l'extraction des gisements car les chaînes d'approvisionnement sont complexes et vulnérables et propres à chaque métal. Ainsi, la vulnérabilité peut naître par exemple du monopole d'un pays sur la chaîne de valeur, d'une compétition entre filières ou encore du manque d'investissement en exploration.

La Nouvelle-Aquitaine produit essentiellement des matériaux et minéraux industriels (non métalliques) avec 491 carrières actives en 2017. 70 % de la production est destinée au secteur de la construction (**Figure 37**).

75 Rapport final du BRGM, *Évolution Base de données « Gisements France » : Atlas des substances critiques et stratégiques*, Décembre 2021.

Figure 37 - Destination des ressources minérales néo-aquitaines par secteur industriel



Ces ressources font également face à des besoins croissants dans un contexte où les gisements deviennent de plus en plus contraints, dépendants de la durée de vie des exploitations ou de la limite d'extension des ressources. La poursuite et l'accélération de cette tendance conduirait à terme à exploiter des gisements plus profonds et plus volumineux, avec des impacts environnementaux accrus. Notons également que le recyclage présente aujourd'hui des limites. Les taux de récupération demeurent encore très faibles pour de nombreux matériaux (voir condition 4, page 81).

D'un point de vue économique, toutes choses

égales par ailleurs, l'atteinte des seuils de criticité⁷⁶ pour l'ensemble des ressources naturelles vulnérables à la surexploitation, réduit leur capacité à satisfaire les besoins productifs, contraignant ainsi les entreprises à recourir aux importations et diminuant mécaniquement le niveau de souveraineté de la France.

Outre les fortes atteintes directes à la biodiversité et aux fonctions écologiques - qui, rappelons-le, sont essentielles pour maintenir les capacités de production -, le recours accru aux importations génère par ailleurs des activités logistiques supplémentaires, contribuant à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

» CE QU'IL FAUT RETENIR

L'augmentation des risques de conflits d'usage des ressources naturelles

En plus des pressions qu'elles exercent sur le vivant qui fragilisent les services écosystémiques indispensables à la production, les industries doivent aussi composer avec une concurrence accrue autour des ressources naturelles. Les besoins en foncier se heurtent à la disponibilité immédiate des espaces artificialisés, la disponibilité de la ressource en eau varie fortement dans un contexte de sécheresses récurrentes, le bois énergie occupe une place croissante au détriment du bois d'œuvre pourtant prioritaire, et la demande en minerais s'accroît avec le développement des technologies bas-carbone accentuant notre dépendance aux importations. Ces dynamiques, loin de réduire la pression, contribuent à déplacer les tensions d'un secteur à l'autre et renforcent le risque de conflits d'usage.

76 Coll., « Réindustrialiser, pour quoi faire ? » Alternatives économiques - L'économie politique, n° 106, mai 2025.

2: Les conditions pour concilier transition écologique et mutation industrielle

L'imbrication des enjeux économiques et écologiques qui se posent aujourd'hui à toutes les échelles, place l'ensemble des acteurs dans une perspective de coopération et d'évolution conjointes incontournables. Dans un rapport récent⁷⁷, les chercheurs du Stockholm Resilience Center soutiennent « *qu'en ancrant les activités des entreprises dans le cadre des limites planétaires scientifiquement développé, les entreprises peuvent être des moteurs de la transformation des sociétés vers la durabilité* ».

Si cette ambition est souhaitable, sa réalisation suppose néanmoins de rassembler un certain nombre de conditions qui aujourd'hui ne sont pas toutes réunies mais qui progressent. Le CESER Nouvelle-Aquitaine a ainsi identifié cinq conditions qui pourraient permettre d'améliorer la conciliation des enjeux environnementaux et économiques pour un développement industriel favorable au territoire et à ses habitants.

⁷⁷ Crona, B., E. Wassénius, G. Parlato, S. Kashyap (2024). *Doing Business Within Planetary Boundaries*. Research brief. Stockholm Resilience Centre (Stockholm University) and the Beijer Institute of Ecological Economics (Royal Swedish Academy of Sciences).

CONDITION 1

Mieux accompagner les acteurs locaux

La réussite de la mutation de l'industrie passera en premier lieu par le tissu industriel existant dans les territoires. Si un certain nombre de grands donneurs d'ordre sont implantés en Nouvelle-Aquitaine, ils ne constituent pas l'essentiel des entreprises. Rappelons que 95 % des établissements industriels régionaux comptent moins de 100 salariés. Ils sont souvent moins bien dimensionnés pour s'emparer des enjeux environnementaux, d'une part par un manque de moyens financiers, techniques ou humains et, d'autre part, par un manque de sensibilisation à ces enjeux. Un accompagnement à plusieurs niveaux est alors nécessaire pour que les entreprises mais aussi les décideurs publics s'engagent pleinement dans une démarche de transition écologique qui reste bénéfique à leur activité économique.

Sensibiliser les acteurs aux enjeux liés à la transition écologique et industrielle

Si un certain nombre d'entreprises ont d'ores et déjà engagé des démarches de transition que ce soit par conviction écologique ou considérations économiques, le pas reste encore à franchir pour d'autres qui n'ont pas forcément conscience de l'ensemble des enjeux, qu'il s'agisse des services écosystémiques dont dépend leur activité ou des risques climatiques. Selon l'ADEME, un certain nombre de TPE/PME n'ont pas encore réalisé de bilan énergétique. Les démarches de transition peuvent pourtant permettre des retours sur investissement rapides.

Pourtant, face à l'évolution de la demande sur les marchés ou encore à l'inquiétude des riverains pour le développement de certains projets industriels, il devient de plus en plus incontournable de faire de la nature une composante stratégique de la réindustrialisation et de l'aménagement du territoire.

Connaître les bénéfices économiques de l'action écologique

Sécurisation des approvisionnements et diminution des coûts de production

Les activités industrielles sont très fortement dépendantes des services écosystémiques⁷⁸ pour assurer leurs approvisionnements en matières premières (produits issus de l'agriculture, bois, minéraux et minéraux, eau...), pour assurer le fonctionnement de leurs processus de production et pour leur approvisionnement énergétique. Ainsi, une bonne connaissance du fonctionnement de ces services naturels doit permettre de combattre l'impensé de l'impact de l'industrie sur la biodiversité aux yeux du grand public. L'économie ne peut être sortie de la contribution au vivant. Cette connaissance peut aider à connaître le réel besoin de protection et ainsi permettre aux entreprises de se les approprier. Veiller à réduire l'impact sur le vivant contribue à sécuriser la pérennité de l'apport en ressources naturelles.

Parallèlement, plusieurs entreprises qui ont entamé des démarches de transition ont vu leurs coûts diminuer, en particulier sur l'utilisation ou la production d'énergie décarbonée ou bien sur l'optimisation de l'utilisation de la ressource en eau par exemple.

78 Voir Partie I « La dépendance des industries régionales aux services écosystémiques » (p.29)

Amélioration de la demande

L'engagement dans une démarche de transition, notamment le développement des principes de sobriété (éco-conception, économie de la fonctionnalité, production locale, durable, réparable...) a un impact sur les comportements de consommation (frugalité, juste besoin, usages). Tout d'abord parce que les Français peuvent être mobilisés en faveur d'une consommation responsable et attendent des marques des preuves de leurs engagements sociaux et environnementaux. Le baromètre 2025 Greenflex-ADEME de la consommation responsable⁷⁹ montre en effet que 73 % des Français sont engagés ou concernés par la consommation responsable. Seulement 8 % ne désirent pas changer leurs habitudes de consommation. Ils sont également 81 % à déclarer avoir besoin de preuves pour croire aux engagements des marques en faveur de la planète et de la société.

Enfin, une étude de la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP)⁸⁰ a constaté une hausse des ventes des produits plus réparables, démontrant une évolution dans les pratiques d'achat des consommateurs. Ces indicateurs démontrent que les actions socio-environnementales des entreprises, davantage que leur seule image, influent sur les modes de consommation constituant ainsi un levier économique important.

Il faut également noter que certaines entreprises clientes ont des cahiers des charges de plus en plus exigeants en matière écologique qui imposent d'une certaine manière à leurs prestataires d'évoluer en parallèle. Les entreprises qui n'ont pas la capacité de suivre cette évolution peuvent perdre des marchés importants et parfois cruciaux pour leur activité.

Favoriser la désirabilité d'un projet auprès des riverains

Enfin, le développement de certains projets industriels se heurte de plus en plus à l'opposition des riverains, et au-delà celle de tous les citoyens concernés, pour des raisons diverses : pollution

de l'eau, de l'air, mais aussi pollution sonore, olfactive ou visuelle. La population attend de l'industrie qu'elle soit propre, verte et durable⁸¹. L'aboutissement d'un projet industriel sur un territoire, qu'il s'agisse d'un agrandissement ou d'une nouvelle implantation dépend en grande partie de l'approbation ou non du public. Une entreprise engagée dans une démarche de transition aurait donc moins d'opposition de la part de la population et aura donc théoriquement plus de chance de voir son projet aboutir rapidement.

Un des écueils souvent rencontré est la volonté des décideurs de vouloir rendre un projet « acceptable » qui implique d'une certaine façon de l'imposer aux riverains et relève alors de la contrainte. Le propos est plutôt de convaincre qu'un projet peut être bénéfique, faire sens collectivement, le rendant ainsi « désirable ». Pour cela, la mise en œuvre d'actions visant une large information du public, permet de connaître un projet dans toutes ses composantes, sa portée pour l'avenir du territoire mais aussi ses impacts d'un point de vue économique mais aussi écologique. Parfois, les débats portés par la Commission nationale du débat public (CNDP) et les dossiers soumis à enquête publique sont denses et compliqués. Les informations mériteraient d'être relayées de façon plus fiable, transparente et accessible pour faire comprendre les principaux enjeux. Une communication qui va dans ce sens est un préalable pour permettre d'associer les citoyens à des choix éclairés. Il importe surtout que le projet fasse sens collectivement.

Connaître les risques liés au changement climatique

Les risques physiques, financiers et contentieux des aléas climatiques

Aujourd'hui, la mutation industrielle devient d'autant plus nécessaire que les entreprises doivent s'adapter rapidement à des risques climatiques croissants, sous peine d'en subir les conséquences économiques, opérationnelles et juridiques. Ces risques, qu'ils soient physiques, financiers ou contentieux, touchent autant le secteur privé que le secteur public.

79 Baromètre Greenflex-ADEME 2025 de la consommation responsable, juin 2025.

80 DITP, Évaluation d'impact d'indice de réparabilité, octobre 2023.

81 BPIFrance Le Lab, *Industrie et territoires : comment gagner la bataille de la réindustrialisation ?* 15 mai 2024.

Les risques physiques font référence aux dommages qui peuvent être causés par les aléas climatiques sur les biens ou sur les personnes. D'un point de vue strictement matérialiste, ces dommages qui demandent réparation, font aussi peser des risques financiers variés sur les entreprises et sur les collectivités.

Selon l'ADEME, beaucoup d'entreprises ne sont pas suffisamment sensibles ou sensibilisées aux risques climatiques et de ce fait, n'engagent pas de mesures d'adaptation, ce qui pourrait leur être préjudiciable par la suite. De plus, un rapport de l'institut I4CE⁸² montre que les moyens actuellement engagés pour

l'adaptation (principalement par le secteur public) « *ont été mis en œuvre par anticipation. La plupart du temps, un épisode climatique agit comme déclencheur de la décision budgétaire : les canicules réinterrogent les moyens des politiques de santé publique ou de production énergétique ; les feux ceux de la sécurité civile. Des moyens sont alors débloqués, dans un premier temps dans une logique de remise à niveau face aux évolutions déjà constatées du climat. Néanmoins, ce rattrapage s'accompagne régulièrement de travaux prospectifs qui, à ce stade, se traduisent peu en plans d'actions et budgets dédiés.* »

L'expérience de l'entreprise Finimétaux en Haute-Vienne : illustration des risques encourus face aux aléas climatiques

L'entreprise est spécialisée dans le traitement de surface des métaux dont le processus est fortement consommateur d'eau. Historiquement, et avant la **démarche de transition hydrique enclenchée par l'entreprise** (voir Condition 4 et fiche « Initiative » en annexe), les eaux en sortie d'usine étaient envoyées vers une station d'épuration sur le site, gérée par l'entreprise. Après traitement, elles étaient rejetées dans la rivière de la Valoise, un affluent de la Vienne, dont le cours passe à proximité immédiate de l'usine.

Mais une problématique est survenue, compromettant la poursuite de ces rejets dans la rivière : depuis déjà plusieurs années, le débit de la Valoise avait tendance à nettement baisser. En 2018, les services de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ont lancé une alerte : le niveau de la Valoise était si faible que l'entreprise a fortement risqué de ne plus avoir l'autorisation de rejeter ses eaux traitées dans la rivière. Ce scénario aurait été très grave pour l'entreprise puisque cela aurait nécessité de stopper la production.

Retrouvez la fiche complète de l'initiative de transition hydrique de l'entreprise en annexe du rapport.

Outre les montants importants à mobiliser en cas de dégradations liées à un aléa climatique (réparations, remplacement de machines détériorées par exemple, investissement sur les infrastructures), un risque assuranciel est également à prendre en compte. Certains secteurs pourraient en effet rencontrer des difficultés pour assurer leur activité.

Le rapport annuel de France assureurs conclut à une augmentation de charge sur la période 2020-2050 imputable à 35 % au changement

climatique, représentant ainsi un coût de 24 milliards d'euros d'ici 2050. Ce facteur se manifesterait majoritairement sur le péril sécheresse (+ 17 Md€) et sur la submersion marine (+ 4 Md€). Les dégâts cumulés par les aléas naturels atteindraient 143 Md€ d'ici 2050. La Nouvelle-Aquitaine est particulièrement vulnérable à ces aléas. Globalement cela signifie donc que les assureurs vont faire face à une hausse des indemnisations dues à ces périls naturels qui pourraient se répercuter sur les cotisations des assurés.

82 [AdAPTER LA FRANCE À + 4°C: moyens, besoins, financements - I4CE](#)

Si de grandes affaires nationales⁸³ ont mis en lumière la question de la responsabilité de l'État pour inaction, le risque contentieux est encore mal connu et donc peu pris en compte par les décideurs. Le projet de recherche Finclimlex⁸⁴, associant entre autres l'ADEME et le CNRS, a fait apparaître dans ses résultats intermédiaires, « une intégration insuffisante du risque climatique physique, une gestion marginale du risque de transition et une minoration du risque contentieux ». Si les acteurs publics, dont les collectivités peuvent voir leur responsabilité engagée pour carence fautive si ils n'agissent pas, les acteurs privés, en particulier les entreprises, sont aussi concernés et « devraient eux aussi s'interroger sur le caractère contraignant de leurs engagements climatiques et plus largement sur leur contribution au changement climatique », selon les conclusions du Réseau EDEN.i de l'Université de Franche-Comté⁸⁵.

Les limites d'une coordination efficace face aux risques systémiques

Si les communes peuvent être préparées pour répondre à un aléa (inondation, incendie, tempête, incident industriel...), à une urgence, par des mesures préventives et par des interventions efficaces et rapides, elles ne sont pas en mesure de réagir seules face à des risques systémiques qui dépassent largement leurs frontières. Un risque systémique n'est pas un simple aléa, mais un phénomène qui provoque des effets en cascade pouvant entraîner une crise globale. À titre d'exemple, un accident industriel peut entraîner une pollution des eaux qui va se diffuser et affecter la potabilité de l'eau sur tout un territoire. Ces risques exigent donc une approche à plusieurs niveaux et entre plusieurs acteurs. Ainsi, la coopération à l'échelle intercommunale doit permettre de garantir une meilleure adaptation respectant les équilibres globaux.

Les différents documents d'urbanisme, qui permettent aux décideurs publics de définir leurs

stratégies d'aménagement local, présentent certaines limites face à la prise en compte systémique des risques environnementaux. Un rapport de recherche du groupe de travail Finclimex note tout d'abord une « *apprehension très limitée du risque physique climatique par le SRADDET* » dans la mesure où il ne contient pas d'obligation formelle d'identifier ces risques. Le rapport pointe également le manque de coordination avec le SRDEII, qui est lui aussi mis en œuvre à l'échelle régionale. Parce qu'ils ne sont pas conçus de manière à se compléter et à intégrer les enjeux environnementaux dans les stratégies économiques, on constate un manque d'intégration d'une vision systémique des risques climatiques, c'est-à-dire une absence de prise en compte des interactions entre risques physiques, climatiques et risques financiers liés au climat.

En parallèle, le rapport annuel 2024 de la Cour des comptes s'est penché sur l'adaptation aux impacts du changement climatique et plus particulièrement sur les Plan Climat-Air-Énergie territoriaux (PCAET) qui portent les stratégies intercommunales en la matière.

La Cour a observé une insuffisance des études de vulnérabilité sur lesquelles repose l'évaluation des risques, une adoption tardive des stratégies d'adaptation ainsi qu'un manque d'articulation des PCAET avec les autres documents de planification locaux. Enfin, au niveau du « bloc communal », le rapport préconise de renforcer la coordination en faisant en sorte qu'elle soit « *conçue et mise en œuvre à l'échelle intercommunale plutôt que communale* ».

Il semble alors important d'inciter les collectivités à travailler conjointement afin d'enrichir leurs documents de planification existants qui vont permettre d'identifier les spécificités du territoire et de bien prendre en compte l'ensemble des risques environnementaux associés.

83 Affaires AZF, Grande-Synthe et l'Affaire du siècle notamment, les deux dernières étant des contentieux climatiques.

84 Marta Torre-Schaub, Blanche Lormeteau, Anne Stevignon, Ana-Maria Ilcheu, 2021/03. FINCLIMLEX. *La Gouvernance du risque climatique, aspects juridiques et financiers : analyse des conséquences pour les contentieux climatiques et le financement de la transition*. Rapport final du Projet Finclimlex, 118 pages.

85 Blanche Lormeteau, *Les contentieux climatiques en France : bref état des lieux*, Lettre du Réseau EDEN.i, économie et droit de l'énergie dans un contexte industriel, n° 5, septembre 2022.

» PRÉCONISATIONS

Sensibiliser les acteurs aux enjeux liés à la transition écologique et industrielle

1. Mobiliser les partenaires de la Région (entreprises, réseaux, filières, établissements de formation, agences régionales, parcs naturels régionaux, associations de protection de la nature et de l'environnement...), pour organiser conjointement des actions de sensibilisation sur les services écosystémiques, sur les risques physiques, financiers et assuranciels liés aux aléas climatiques.
2. Modéliser un cadre plus équilibré sur la mention des enjeux environnementaux pour mieux communiquer sur les projets d'implantation auprès des citoyens pour permettre des choix éclairés dans le cadre d'un dialogue social territorial.
3. Pour la désirabilité d'un projet il est nécessaire qu'il soit intégré dans une vision globale et territoriale.
4. Sensibiliser les entreprises pour qu'elles réalisent leur bilan énergétique et écologique et mettent en œuvre les plans d'actions associés.
5. Sensibiliser dans le milieu scolaire les jeunes et très jeunes aux impacts de nos choix et de nos modèles de consommation.

Si la connaissance de l'ensemble de ces enjeux est un préalable indispensable à toute prise de décision concernant l'avenir d'un territoire, la concrétisation des démarches de transition se heurte souvent à un manque de moyens. Au-delà de la sensibilisation, l'accompagnement des acteurs locaux doit passer par un renforcement de leurs moyens d'actions.

Renforcer les moyens d'action des acteurs locaux

Les obstacles à la mise en œuvre d'une démarche de transition dans les entreprises

Bon nombre d'entreprises, en particulier les petites et moyennes structures, rencontrent des obstacles pratiques et financiers qui freinent la mise en œuvre de démarches de transition

industrielle durable. Les principales contraintes recensées sont présentées ci-après.

Le manque d'ingénierie

Le déploiement d'une démarche de transition à l'échelle d'une entreprise requiert de l'ingénierie c'est-à-dire des moyens financiers, techniques et humains. Les besoins se situent à différents niveaux : le financement des opérations, leur coordination et leur suivi dans la durée.

Or beaucoup d'entreprises n'ont pas les ressources en interne (responsable RSE⁸⁶ formé et influent par exemple), ni les moyens de contractualiser avec un prestataire externe pour mettre en œuvre ces projets. Concernant le financement, les entreprises ne peuvent souvent pas puiser dans leurs fonds propres et doivent faire appel à des partenaires. Or, en ce qui concerne les aides publiques, les dossiers de demande de subvention sont complexes à monter.

86 Personne en charge de développer la stratégie de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) dans une organisation privée ou publique.

Justement parce qu'elles ne peuvent pas se lancer seules dans de telles démarches, certaines entreprises se regroupent au sein de clubs d'entrepreneurs par exemple ou dans le cadre d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT). Mais là encore, sans qu'une ou plusieurs personnes ne soient mobilisées spécifiquement sur l'animation du réseau et le suivi de la démarche, celle-ci ne peut pas, ou difficilement, se pérenniser.

Le manque de trésorerie

Un des autres freins évoqués, outre les capacités d'investissement, est le manque de trésorerie. En effet, certaines demandes de subventions nécessitent parfois d'avoir suffisamment de fonds d'avance qui permettent d'engager une démarche en attendant le versement du solde de l'aide ou bien des premiers versements publics qui peuvent prendre parfois plusieurs années lorsqu'il s'agit de fonds européens.

De plus, les aides publiques exigent souvent une partie d'autofinancement et ne couvrent pas l'intégralité des dépenses. Sans contrepartie, ou sans co-financement, le reste à charge peut s'avérer conséquent et difficilement absorbable par les plus petites entreprises, d'autant plus que certains dispositifs exigent des montants de dépenses plancher relativement importants.

La question de la temporalité

Les démarches de transition nécessitent une vision sur le long terme, souvent difficile à concilier avec les impératifs économiques immédiats. Les projets d'écologie industrielle et territoriale (EIT), par exemple, produisent leurs effets sur plusieurs années et demandent une coordination entre différents acteurs du territoire. Cela peut décourager les entreprises plus préoccupées par des résultats rapides ou n'ayant pas les moyens, comme évoqué plus haut, d'assurer un suivi de la démarche et de s'engager au sein du réseau sur un temps long.

De nouveaux outils pour construire une démarche environnementale viable et durable

La double matérialité pour mesurer la portée des actions

La double matérialité est un concept issu de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) adoptée en 2022 qui renforce les obligations des entreprises en termes de publication d'informations sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

Elle consiste pour une entreprise à considérer à la fois :

- les impacts financiers des risques environnementaux et climatiques sur l'entreprise ;
- l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement et la société.

Cette approche permet de transformer la transition écologique en levier stratégique, en identifiant des actions qui génèrent à la fois des bénéfices économiques et des bénéfices environnementaux.

Les limites planétaires pour garantir un cadre d'action pérenne

Le cadre des limites planétaires définit les seuils écologiques critiques à ne pas dépasser (climat, biodiversité, cycles biogéochimiques, eau douce...). Les activités dépendent de services écosystémiques qui sont aujourd'hui menacés. Les entreprises doivent s'adapter mais aussi penser à plus long terme pour ne pas subir les ruptures d'approvisionnement et préserver les ressources naturelles.

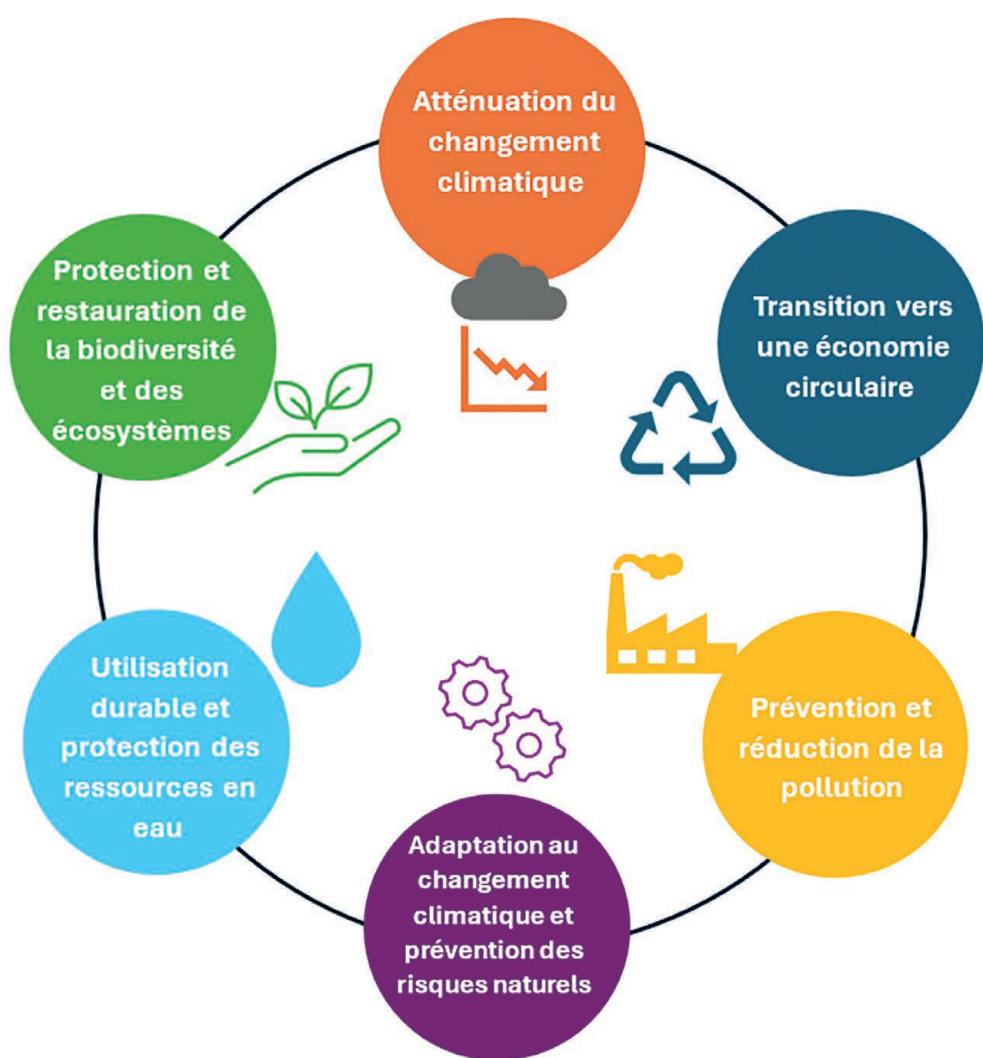
Des méthodes dites d'évaluation de la durabilité environnementale absolue (AESA) ont été élaborées en ce sens. L'approche la plus utilisée aujourd'hui est l'analyse du cycle de vie (ACV) qui permet de représenter les pressions générées par les différentes phases du système étudié (fabrication, utilisation, fin de vie) et d'identifier les éventuels transferts d'impacts entre phases ou entre impacts environnementaux.

Les applications peuvent être réalisées au niveau d'une entreprise ou d'un territoire⁸⁷.

Enfin, les limites planétaires peuvent être abordées par le prisme de la **taxonomie verte**

européenne. Ce règlement européen adopté en 2020 vise à établir une classification des activités économiques permettant de déterminer celles qui peuvent être considérées comme « durables sur le plan environnemental » ou « vertes ». L'objectif est de réorienter les investissements vers les activités favorables à la transition énergétique et écologique, notamment celles contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique⁸⁸. La taxonomie présente six axes (**Figure 38**) qui peuvent permettre à une entreprise de savoir si son activité est ancrée dans l'un ou plusieurs d'entre eux et de la faire évoluer en conséquence.

Figure 38 - Les six axes de la taxonomie européenne



Source : Banque de France

Retraitements : CESER Nouvelle-Aquitaine.

⁸⁷ [Quelles utilisations du cadre des limites planétaires à l'échelle locale ? | La France face aux neuf limites planétaires.](#)

⁸⁸ [La taxonomie verte européenne | Banque de France.](#)

Construire sa stratégie industrielle globale en prenant en compte le cadre des limites planétaires dans son analyse d'impact permettrait ainsi d'évaluer la compatibilité des actions avec les capacités de résilience du territoire sur différentes périodes données

et d'orienter les choix de l'entreprise en conséquence vers des solutions pérennes à faible impact. De façon générale, la prise en compte de ce cadre permet de planifier une stratégie globale à court, moyen et long terme sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

» PRÉCONISATIONS

Renforcer les moyens d'action des acteurs locaux

6. Poursuivre l'accompagnement des entreprises pour réaliser leurs bilans énergétiques et écologiques.
7. Renforcer les aides aux structures qui proposent un accompagnement sur de l'ingénierie de projets de transition industrielle (dont RSE, double matérialité...).
8. Travailler à des actions de formation sur les nouveaux outils de mesure d'impact (double matérialité, cadre des limites planétaires) en lien avec les partenaires privés de la Région.
9. Accorder des avances remboursables qui constituent certes un risque financier, mais qui contribuent à faire avancer les projets. Il appartient au Conseil régional de mieux choisir ses prises de risque et leur durée.
10. Créer un guichet unique à destination des entreprises pour les accompagner à mener une démarche de transition.
11. S'inscrire dans le cadre des limites planétaires et dans les axes de la taxonomie européenne.



CONDITION 2

Une vision stratégique qui doit s'opérer à différentes échelles

L'engagement dans un projet commun de transition doit s'inscrire dans une stratégie globale déterminée avec des axes clairs qui permettront aux entreprises de tenir un cap. Sans vision politique et économique stable, les entreprises et les territoires ne seront pas en mesure d'assurer la pérennité de leurs projets.

Une vision politique stable, cohérente et exemplaire pour construire une stratégie viable

Stabiliser les orientations politiques nationales pour permettre aux acteurs d'investir dans la durée

Le contexte actuel, particulièrement fluctuant, où la transition écologique risque d'être mise en suspens sous prétexte d'impératifs économiques immédiats, jette un flou sur les orientations à venir. Une instabilité politique, des échéances repoussées, des renoncements ou des reports d'interdictions, des budgets à la baisse, sont autant d'exemples qui contribuent au fait que les décideurs, qu'ils soient publics ou privés, ne savent pas comment orienter leurs investissements. Ce n'est pas tant la question des normes environnementales contraignantes, même si elles existent, mais plutôt l'incertitude sur le cap à tenir qui rend la prévision compliquée. De plus, la situation économique préoccupante amène un risque fort que la transition ne se fasse pas ou que trop lentement.

Si cette stabilisation doit d'abord s'opérer à l'échelle nationale et européenne, les politiques régionales doivent également s'aligner avec les enjeux locaux pour concilier développement économique et protection environnementale. Cela oblige à concentrer les efforts là où ils seront les plus utiles et de réfléchir à des objectifs plus larges que la seule décarbonation.

Hiérarchiser les ambitions régionales et incarner une politique d'exemplarité

La réussite des ambitions repose sur des choix stratégiques, adaptés aux spécificités de la Nouvelle-Aquitaine guidés par trois exigences :

La cohérence des ambitions

Il n'est plus possible d'envisager de réindustrialiser sans intégrer pleinement les enjeux environnementaux et sociaux, en particulier l'emploi. La question de la cohérence se pose ainsi dans la construction des politiques locales qui doivent poursuivre leurs efforts pour élaborer des politiques décloisonnées garantissant la cohérence dans l'élaboration des ambitions. Ainsi, renforcer l'articulation entre le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), qui définit la stratégie d'aménagement et le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui oriente la stratégie économique, semble indispensable dans le cadre de l'élaboration d'une politique de réindustrialisation à l'échelle régionale. Le rééquilibrage socio-économique entre territoires favorisés et défavorisés doit également être considéré dans cette recherche de cohérence.

La priorisation des objectifs

La cohérence dans l'élaboration est une chose mais toutes les politiques ne peuvent être menées de front avec le même niveau de financement. Pour cette raison se pose la question de la priorisation des ambitions. La Nouvelle-Aquitaine n'est pas un territoire de grande industrie fortement émettrice de gaz à effet de serre comme peuvent l'être d'autres régions (exemple des Hauts de France ou de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Mais l'industrie régionale émet d'autres polluants atmosphériques et rejette des substances dangereuses dans l'eau et les sols. De plus la problématique de l'augmentation des risques de conflits d'usages se pose sur différentes ressources naturelles (sols, eau, bois, minéraux). Ces éléments doivent permettre de hiérarchiser les actions associées aux ambitions Néo Terra et Une Seule Santé et les financements qui les accompagnent pour avoir un réel effet levier sur un développement industriel en adéquation avec les impératifs environnementaux.

L'exemplarité des actions

L'exemplarité est d'abord une responsabilité politique : il s'agit de montrer qu'il est possible d'allier attractivité économique et exigence écologique et de le démontrer par des pratiques concrètes, visibles et évaluables. Pour cela, la Nouvelle-Aquitaine doit s'appuyer sur des outils concrets comme :

❖ *Le conditionnement des aides* : les éco-socio-conditionnalités, qui permettent de conditionner l'obtention d'une subvention à un certain nombre d'exigences en matière sociale et environnementale, doivent devenir la règle et non une variable d'ajustement, afin d'éviter que les financements publics ne soutiennent des modèles industriels contraires aux objectifs environnementaux.

❖ *Les évaluations d'impact* : elles permettent de renforcer des choix opérés ou à l'inverse de corriger des trajectoires inadaptées. En mettant en avant des réussites d'expérimentations locales, la Région peut inspirer d'autres acteurs et devenir ainsi un moteur de la mutation industrielle régionale. En Nouvelle-Aquitaine, des outils d'évaluation des politiques régionales existent mais ils sont encore insuffisants pour constituer un outil efficace d'aide à la décision. Avec une méthodologie plus rigoureuse en matière d'indicateurs de suivi, le rapport de développement durable régional, obligatoire pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants⁸⁹, permettrait de bénéficier d'une approche globale et précise de l'action régionale sur l'année écoulée et des dynamiques s'écartant de la trajectoire souhaitée⁹⁰. À titre d'exemple, le coût de la tonne de CO₂ évité, pourrait être un bon indicateur pour évaluer l'efficacité des politiques régionales et nationales en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

❖ *La commande publique* : utilisée pour orienter les marchés vers les productions locales et durables, elle peut devenir un véritable levier de transformation favorable à l'industrie régionale. La construction des appels d'offre peut être calibrée de façon à proposer un certain nombre d'exigences à respecter pour emporter le marché.

En parallèle, la question de l'accès aux marchés publics se pose aux plus petites entreprises. Certaines entreprises régionales qui pourraient y prétendre, principalement les TPE et PME, n'ont pas les ressources nécessaires pour répondre aux appels d'offre. C'est une préoccupation importante dont pourrait se saisir la Région pour faire évoluer ses pratiques, tout en répondant aux exigences réglementaires.

⁸⁹ La loi dite « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 rend obligatoire, pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, la réalisation d'un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire. (Source : ecologie.gouv.fr).

⁹⁰ Avis du CESER Nouvelle-Aquitaine, « Rapport Développement Durable Néo Terra 2025 sur 2024, octobre 2025.

>> PRÉCONISATIONS

Une vision politique stable, cohérente et exemplaire pour construire une stratégie viable

12. Établir au niveau national, en concertation avec les partenaires, une liste des productions essentielles pour la France, pour permettre ensuite aux Régions de cibler celles qu'il serait possible et pertinent d'accueillir (celles pour lesquelles on dispose déjà du savoir-faire, d'entreprises donneuses d'ordre, de compétences, de capacités d'innovation entre autres). En s'appuyant sur ces orientations nationales, la Région pourrait ainsi élaborer une feuille de route pour savoir quel type d'industrie elle peut aider à s'implanter sur son territoire en tenant compte de ses capacités économiques, sociales et environnementales.
13. Développer les évaluations d'impact (ex post) et renforcer la méthodologie pour le choix des indicateurs utilisés dans le cadre du rapport de développement durable.
14. Renforcer l'articulation entre le SRADDET et le SRDEII pour faire converger les stratégies d'aménagement du territoire, de transition écologique et de développement économique. Ajouter aux schémas directeurs une cartographie actualisée des vulnérabilités régionales face aux principaux enjeux environnementaux.
15. Les conclusions de ces évaluations et de l'articulation entre les grands schémas régionaux permettront de mieux hiérarchiser l'accompagnement financier de la Région et de mieux cibler les structures bénéficiaires.
16. Systématiser l'application des éco-socio-conditionnalités dans les règlements d'intervention, les appels à projets et appels à manifestation d'intérêts de la Région et les rendre plus ambitieuses au fil du temps, tout en évaluant régulièrement leur application.
17. Mieux calibrer les appels d'offre pour soutenir les entreprises locales portant des engagements environnementaux forts.
18. Renforcer la coordination régionale des impacts de la transition écologique sur l'emploi et la formation professionnelle (déploiement de dispositifs de reconversion par exemple).

Une vision locale : redynamiser le territoire en renforçant la prise en compte de tous les enjeux environnementaux

Une nécessaire planification complémentaire à l'échelon local

La réindustrialisation ne peut pas se faire n'importe où et n'importe quand. Une planification complémentaire à l'échelle locale est nécessaire. Dans le cadre d'une implantation industrielle, les entreprises ont besoin de foncier certes mais aussi d'un certain nombre d'infrastructures et de services qui lui permettront de débuter la production dans de bonnes conditions comme par exemple la proximité de réseaux de transport (routier, ferroviaire, aérien) pour l'approvisionnement et l'acheminement des marchandises, le raccordement électrique ou encore la proximité d'un datacenter.

Néanmoins l'implantation ou l'extension d'une unité de production ne peut pas se décider seulement au regard des incitations économiques. Un projet industriel transforme durablement le territoire et doit donc s'inscrire dans une stratégie partagée, qui articule développement économique, transition écologique et qualité de vie.

Connaître les spécificités territoriales locales et surtout ses vulnérabilités, sont un préalable indispensable à toute stratégie d'aménagement qui ambitionne un développement pérenne et résilient.

Cela signifie également d'avoir une visibilité sur la disponibilité des ressources naturelles locales nécessaires à la production industrielle, sur les risques systémiques mais aussi une bonne connaissance de l'ensemble des impacts possibles du projet, qui vont permettre de procéder à des choix éclairés.

La transition : une démarche portée par une vision d'entreprise fédératrice

Impulser le changement : le rôle clé du dirigeant

Si les grandes orientations politiques européennes, nationales et régionales, ainsi que les stratégies de développement intercommunal, doivent donner un cap aux entreprises, le principal facteur de réussite des démarches de transition réside avant tout dans son **portage**. Si certaines entreprises se sont construites en intégrant d'emblée dans leur modèle économique une démarche environnementale, d'autres doivent se réinventer pour le faire. Elles doivent investir mais aussi recruter voire se restructurer, ce qui n'est pas un chemin facile, particulièrement dans le contexte actuel. De plus en plus d'entreprises réussissent tout de même à se doter de salariés spécialisés en démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) qui établissent des diagnostics sur les activités de l'entreprise pour réorienter certaines politiques et sensibiliser les dirigeants et les salariés. **Néanmoins, la réussite d'une démarche globale de transition réellement impactante repose avant tout sur un portage fort, capable de fédérer les salariés autour d'une vision commune et de les impliquer pleinement dans le projet.**

Plusieurs exemples en Nouvelle-Aquitaine montrent que le tournant décisif d'un projet est passé par un portage fort au sein d'une entreprise. C'est le cas par exemple des démarches engagées par l'entreprise Lamécol (Gironde) et la filature Fonty (Creuse). Leurs dirigeants ont eu la volonté forte d'amorcer une mutation écologique et sociale de leur entreprise qui accompagne parallèlement une transformation économique globale.

>> FOCUS INITIATIVE #1

LA TRANSFORMATION DE L'ENTREPRISE LAMÉCOL POUR L'UTILISATION D'UNE RESSOURCE LOCALE : LE PIN MARITIME

Département : Gironde

Ville : Canéjan

Nombre de salariés : 76 permanents

Description de l'activité : fabrication d'éléments de structure en lamellé collé.

Démarche de transition : utilisation d'une ressource locale, le pin maritime.

Traditionnellement, Lamécol utilisait du bois du nord (principalement de l'épicéa) et travaillait très peu le pin maritime, pourtant ressource locale, car il avait très mauvaise réputation dans le secteur de la construction. En 2015, un tournant stratégique s'amorce avec l'arrivée de Laurent DAUDIGNY à la direction de Lamécol qui a eu une volonté très forte d'utiliser cette ressource locale. Il a alors lancé une réflexion sur l'utilisation du pin maritime dans l'entreprise, en misant sur ses propres qualités et en améliorant les process de transformation de l'entreprise pour l'adapter au produit lamellé collé.

L'entreprise s'engage alors dans une démarche d'innovation et de valorisation de la ressource locale. La crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID19, suivie par la guerre en Ukraine, entraîne de profondes perturbations économiques avec notamment une flambée des prix des bois du nord. Ces événements accélèrent la décision stratégique de reconcentrer la production de l'entreprise en pin maritime.

Cette orientation répond également à une demande croissante du marché pour une construction en bois local. Un déclencheur majeur de la mise en œuvre de la démarche par l'entreprise a été le fait de remporter un marché public. Il a en effet nécessité une coordination étroite avec les scieurs du massif pour adapter rapidement la chaîne de production.

D'autres chantiers ont suivi, confirmant le bien-fondé de cette nouvelle stratégie. L'entreprise a dû adapter sa ligne d'aboutage afin de mieux traiter le pin maritime et répondre aux exigences de qualité. Face à l'augmentation de la production, un projet d'agrandissement de l'usine est aujourd'hui en cours avec la construction d'un nouveau bâtiment permettant ainsi d'avoir un bâtiment dédié au lamellé collé et un bâtiment dédié à l'activité ossature bois.

La stratégie de l'entreprise a alors totalement basculé et aujourd'hui, cette ressource locale représente 95 % de la production de Lamécol.

Les points forts du projet :

- La vision et la volonté du dirigeant.
- La mobilisation de l'ensemble de l'équipe.
- Des compétences disponibles en interne.
- Une adaptation des outils industriels.

Les autres facteurs de réussite identifiés :

- Une demande accrue en utilisation de ressources locales de la part des maîtres d'ouvrage (circuits courts, enjeux de décarbonation de la construction).
- La valorisation des déchets (revente des chutes de bois en tant que bois énergie).

Retrouvez la fiche complète de l'initiative en annexe du rapport.

>> FOCUS INITIATIVE #2

LA RESTRUCTURATION DE LA FILATURE FONTY PAR UNE PRODUCTION ÉCOLOGIQUE ET LOCALE

Département : Creuse

Ville : Rougnat

Nombre de salariés : 30 permanents

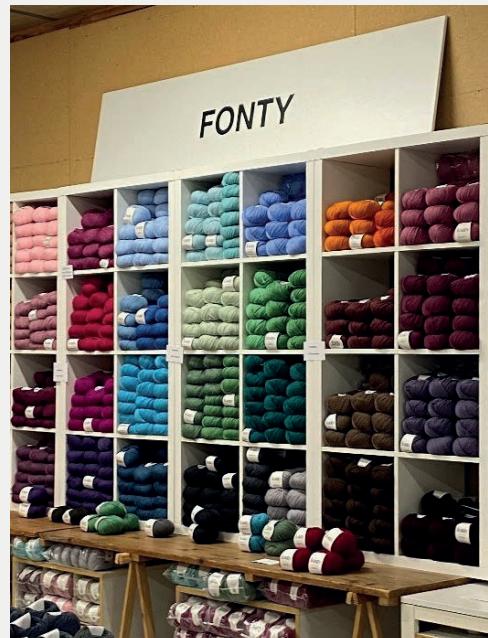
Description de l'activité : filature et teinture de laines et matières naturelles.

Démarche de transition : restructurer l'entreprise par une production écologique et locale.

En reprenant cette entreprise en difficulté, le dirigeant actuel, seul investisseur au départ, s'est donné comme objectif de la faire revivre avec un environnement écologique et humain de qualité. Tout en conservant le caractère traditionnel de la confection (machines électromécaniques datant des années 1950 à 1980), il a modifié son modèle : passer d'une production de laine rustique à une fabrication de fil à tricoter haut de gamme, à mi-chemin entre artisanat et industrie.

Une démarche de transition avait été amorcée par le dirigeant précédent qui a fait installer une station d'épuration écologique pour rejeter les eaux de teinture dépolluées dans le Cher. Le projet actuel cible une rénovation énergétique par une installation photovoltaïque sur toiture et par la restauration du bief (canal patrimonial de dérivation du Cher) qui va permettre l'installation d'une turbine hydroélectrique. Grâce à ces projets, l'entreprise va cesser d'avoir recours au gaz naturel et ainsi réduire fortement ses émissions de gaz à effet de serre et ses coûts énergétiques mensuels.

En complément, la mutation de l'entreprise s'est appuyée sur une transition sociale : la répartition du temps de travail a été revue pour favoriser la vie de famille des employés, les salaires ont été revalorisés avec une reconnaissance de l'ancienneté et la gestion est beaucoup plus collaborative. En 8 ans, l'entreprise a gagné 20 salariés.



Les points forts du projet :

- La vision et la volonté du dirigeant.
- La nouvelle organisation du travail qui a maintenu et développé l'emploi.
- Des compétences disponibles en interne pour la maintenance des machines.

Les autres facteurs de réussite identifiés :

- La captation d'un nouveau marché en développant diverses collaborations et en mettant en avant les engagements de l'entreprise pour une production locale française ainsi qu'une production plus écologique.
- Un accueil favorable des acteurs locaux et soutien permanent grâce à la création et à la pérennisation des emplois par l'entreprise.

Retrouvez la fiche complète de l'initiative en annexe du rapport.

Ces deux exemples démontrent la façon dont la détermination d'un dirigeant peut porter la transformation globale d'une entreprise pour la rendre plus robuste. Dans les deux cas présentés, les démarches de mutation sont multiples, de la transition hydrique à la réorganisation du travail, en passant par la décarbonation des modes de production ou encore la valorisation des déchets.

Ils montrent également que cette vision est un point de départ essentiel mais que la réussite de ces projets a été déterminée par l'association d'autres facteurs. En premier lieu, le fait que les démarches de transitions n'étaient pas isolées mais constituaient au contraire le socle d'une stratégie globale de développement de l'entreprise. Ensuite, l'implication des salariés, cœur de l'entreprise, est importante tout autant que leurs compétences. De plus, leur adhésion au projet, leur sensibilisation a des répercussions positives sur tous les aspects de leur vie quotidienne. Dans ces deux cas, avoir des compétences en interne a facilité les transformations techniques nécessaires.

Enfin, parmi les autres facteurs de réussite identifiés, la constitution de nouvelles collaborations et la capacité à capter de nouveaux marchés ont facilité la réussite des démarches et ont permis de sécuriser le modèle économique. Ces deux exemples illustrent en effet l'évolution de la demande vers une production plus locale et plus respectueuse des ressources naturelles. Le portage de ces démarches permet aux entreprises d'en faire de sérieux atouts marketing permettant d'accéder à des marchés publics et privés de plus en plus exigeants en matière environnementale (circuits courts, sobriété dans l'utilisation des ressources...).

Le changement porté par les salariés : l'exemple de l'initiative « Radar travail environnement »

L'implication des salariés est essentielle pour la réussite des projets de transition. Si les dirigeants sont les moteurs de la transformation de leur entreprise, les salariés peuvent aussi impulser une démarche de transition. Une étude de l'institut CSA pour l'ADEME de juin 2021 montre une forte préoccupation des salariés pour l'environnement⁹¹ :

⇒ **78 %** des salariés choisiraient, à offres équivalentes, de rejoindre une entreprise engagée pour la transition écologique.

⇒ **68 %** des salariés veulent être formés aux enjeux de la transition écologique dans leur entreprise.

⇒ **42 %** des salariés souhaiteraient, sur le long terme, changer de métier ou se reconvertis pour exercer un emploi plus en lien avec l'environnement.

Depuis la loi du 22 août 2021 dite « Climat et résilience » et l'Accord National Interprofessionnel du 11 avril 2023 relatif à la transition écologique et au dialogue social, le Comité Social et Économique (CSE) dispose de prérogatives environnementales qui permettent aux élus CSE de questionner la politique environnementale de l'entreprise et instaure l'obligation d'informer et de consulter le CSE des conséquences environnementales de l'activité des entreprises.

C'est l'ambition de l'initiative « Radar Travail Environnement » porté par l'organisation syndicale CGT et le collectif étudiant Pour un réveil écologique.

⁹¹ Institut CSA pour LinkedIn et l'ADEME, « [Les salariés et la transition écologique dans les entreprises](#) », étude n° 2001000, mai 2021. Cette étude a été réalisée sur internet entre le 30 avril et le 10 mai 2021 auprès d'un échantillon représentatif de 1004 personnes travaillant dans la fonction publique, des entreprises publiques ou privées ou des ONG.

Les salariés peuvent demander, via les représentants du personnel, à établir un état des lieux de la politique environnementale de leur entreprise ou de leur administration sur la base de données objectives.

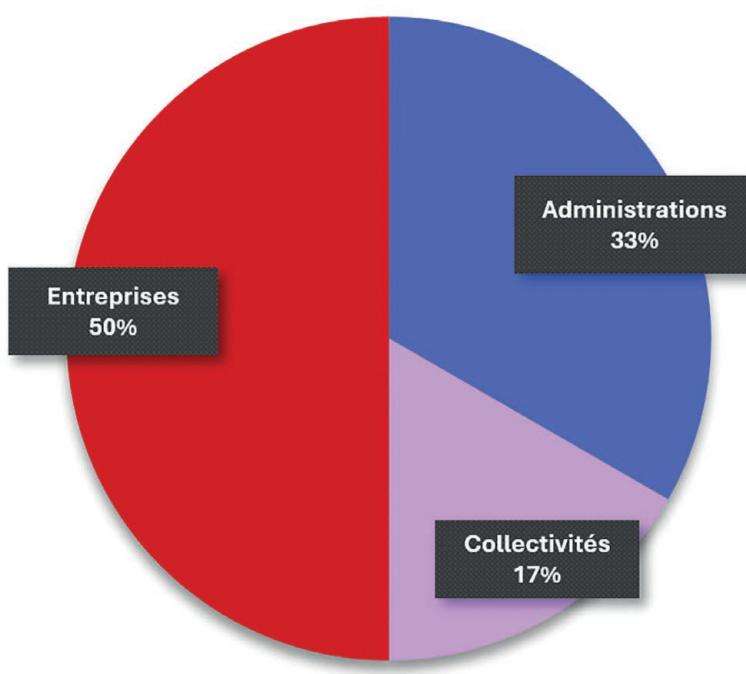
L'ensemble des salariés seront par la suite sollicités pour formuler des propositions d'évolution qui seront portées à la connaissance de la direction afin d'être mises en œuvre. Cet outil est en cours de déploiement et actuellement plus d'une centaine de diagnostics ont d'ores

et déjà été mis en place à l'échelle nationale (**Figure 39**).

En Nouvelle-Aquitaine, 18 syndicats engagés dans une démarche sont actuellement recensés dont la moitié concerne des entreprises.

À l'échelle départementale, des projets sont présents sur 9 départements sur 12, à l'exception de la Corrèze, de la Dordogne et du Lot-et-Garonne

Figure 39 - Répartition sectorielle des démarches « Radar travail environnement » recensées en Nouvelle-Aquitaine en 2025.



» PRÉCONISATIONS

Une vision locale : redynamiser le territoire en renforçant la prise en compte de tous les enjeux environnementaux

19. Accompagner les projets de dirigeants notoirement engagés dans la transition écologique et valoriser ces exemples vertueux.
20. Au-delà du dirigeant qu'il faut sensibiliser et accompagner, les salariés doivent être embarqués et être partie prenante.
21. Dans le cadre des éco-socio-conditionnalités, consulter les représentants du personnel en sollicitant l'avis du CSE préalablement à l'attribution d'une subvention.

CONDITION 3

S'inscrire dans un écosystème de coopération locale

La mutation industrielle ne peut pas être un phénomène isolé et porté par l'entreprise seule. Si elle est bel et bien à l'initiative d'une démarche de transition écologique, la réussite et la pérennité de celle-ci repose en parallèle sur un collectif de coopération locale qui associe acteurs privés et publics. La transition industrielle suppose une dynamique collective au service d'un projet territorial partagé.

Construire la réussite de la transition par la coopération locale

Les bénéfices économiques d'une coopération locale

De nouvelles opportunités économiques

La mise en réseau d'acteurs économiques locaux crée de nouvelles synergies et débouche sur des opportunités de diversification. Les entreprises peuvent accéder à de nouveaux marchés en s'appuyant sur la complémentarité entre les différents secteurs d'activités présents dans le tissu économique local, ou encore bénéficier de plateformes mutualisées de logistique.

La coopération favorise également la réduction des coûts de production grâce à la mutualisation des services (achats groupés, maintenance partagée, formation commune...) et à la valorisation des flux résiduels entre entreprises. Les déchets ou coproduits d'une entreprise peuvent devenir la ressource d'une autre. Cette logique circulaire contribue à la sobriété en ressources, tout en diminuant les dépenses matière ainsi que les coûts d'élimination et en allant vers des coûts de transport limités.

Un levier d'accompagnement pour les TPE et PME

Les petites et très petites entreprises constituent le socle de l'économie régionale mais sont souvent dépourvues des moyens techniques et humains nécessaires pour initier seules une transition écologique. L'appartenance à un réseau de coopération leur permet de bénéficier d'un accompagnement et de ressources partagées. Ce cadre peut favoriser la diffusion de bonnes pratiques, la mise en commun d'expériences ou encore l'accès facilité à des dispositifs d'aides publiques.

Les coopérations locales jouent ainsi un rôle d'entraînement : elles peuvent permettre à des entreprises qui n'ont pas la capacité d'agir seules de s'engager et de contribuer à un projet collectif de transition (club d'entreprises, centrale d'achat par exemple). Cette solidarité inter-entreprises renforce la cohésion territoriale et contribue à la résilience économique locale.

Valoriser l'image et l'ancrage territorial des entreprises

S'inscrire dans une dynamique collective favorise parallèlement la reconnaissance des entreprises comme acteurs responsables, engagés dans la durabilité du territoire. Cette image positive renforce leur attractivité, tant auprès des clients que des salariés ou partenaires institutionnels.

L'entreprise coopérante devient aussi un acteur du tissu local : en s'associant à des projets de territoire, elle consolide ses liens avec les collectivités, les associations, les établissements de formation ou les citoyens. Cet ancrage local peut être un vecteur pour faciliter l'établissement de futurs projets et constitue une garantie supplémentaire de stabilité et de légitimité, particulièrement précieuse dans un contexte où les attentes sociétales vis-à-vis du monde industriel se renforcent.

Une dynamique de coopération au service du développement territorial

Mutualiser les ressources et partager les infrastructures

La transition écologique suppose de repenser les modèles productifs pour optimiser les ressources disponibles à l'échelle d'un territoire. Cette optimisation ne se limite pas à la mutualisation d'infrastructures physiques (zones d'activités, plateformes logistiques, réseaux de chaleur, outils de valorisation des matières ou des eaux) mais implique également une organisation collective des compétences et des services associés : réseaux de sous-traitants, logistique, formation ou sécurité industrielle.

De telles synergies sont plus faciles à mettre en œuvre sur des plateformes industrielles existantes, comme Lacq ou la presqu'île d'Ambès, qui disposent déjà d'infrastructures partagées (traitement des déchets, fourniture de fluides ou de vapeur, laboratoires d'analyse, services de pompiers...) et qui peuvent favoriser la mise en relation entre entreprises. Ces dynamiques contribuent à renforcer la cohérence et la durabilité des projets industriels à l'échelle locale.

Instaurer une culture de la coopération

La coopération se construit sur la durée, à partir de relations de confiance entre acteurs. Les démarches collaboratives locales contribuent à instaurer une solidarité économique, où les entreprises partagent non seulement des moyens, mais aussi une vision commune de leur développement. Cette coopération s'opère également entre les entreprises et les collectivités. Toutefois, si les décideurs publics savent travailler avec les entrepreneurs, l'occasion se présente trop rarement avec les salariés et leurs représentants. Pourtant le dialogue social territorial a un vrai rôle à jouer dans la transition à mener en contribuant par exemple à renforcer la légitimité d'un projet d'implantation.

Cette culture de la coopération s'avère essentielle pour relever les défis de la transition. Elle favorise une approche collective et permet d'identifier des synergies impossibles à révéler dans un fonctionnement isolé. À terme, la coopération contribue à renforcer l'attractivité territoriale et à consolider les chaînes de valeur locales.

» FOCUS INITIATIVE #3

LES PROJETS COOPÉRATIFS DU LABORATOIRE SCIENCE ET NATURE

Département : Deux-Sèvres

Ville : Nueil-les-Aubiers

Nombre de salariés : 249

L'entreprise a été créée en 1972 et propose des produits d'entretien, de cosmétiques et de bien-être sains pour l'Homme et l'environnement. La démarche environnementale a ainsi été intégrée au projet global dès sa création. Fortement implantée sur le territoire depuis de nombreuses années, l'entreprise a contribué à trois projets de coopération locale importants : la création d'une crèche inter-entreprises de 35 places avec trois autres entreprises du territoire, la création d'une structure de « co-living » en partenariat avec la communauté d'agglomération de Bressuire et le conventionnement avec une résidence Habitat Jeunes de Bressuire.

Retrouvez la fiche complète de l'initiative en annexe du rapport.

>> PRÉCONISATIONS

Construire la réussite de la transition par la coopération locale

22. Promouvoir les différentes formes de coopérations locales : plateformes industrielles, groupements d'achats, clubs d'entreprises, SCOP, qui ont la même vocation : partage, innovation, écologie industrielle, formation...
23. Créer les conditions propices à l'animation d'écosystèmes locaux en rassemblant les acteurs concernés ou par le biais par exemple d'appels à projets ou par la mise en place d'animateurs de proximité pour développer les coopérations locales.
24. Créer un diagnostic « Responsabilité Territoriale de l'Entreprise » qui évaluerait l'intégration de l'entreprise dans le tissu socio-économique local et son action en faveur de la durabilité du territoire.
25. Inciter les collectivités locales et EPCI à anticiper les besoins énergétiques face à l'augmentation de l'électrification des usages à l'échelle du territoire.
26. Engager une procédure de modification du SRADDET pour qu'il intègre un certain nombre de règles qui favorisent une réelle transition environnementale de l'industrie et qui incite fortement les acteurs publics locaux à renforcer leurs documents d'aménagement et d'urbanisme en ce sens.

Le rôle structurant des filières et des acteurs publics

Au-delà des initiatives inter-entreprises, la coopération doit s'étendre à l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels pour structurer un écosystème territorial porteur de transition.

Le rôle clé des filières industrielles

Consolider les chaînes de valeur locales

Les filières industrielles constituent un levier de coordination stratégique. En favorisant les échanges entre les différents maillons de la chaîne de valeur, elles permettent d'identifier les besoins communs, d'expérimenter de nouveaux modèles économiques et d'anticiper les mutations

des marchés. Les coopérations sectorielles favorisent ainsi la montée en compétence collective et la mutualisation des outils de recherche, de formation ou de certification. Dans le cadre de la transition écologique, elles peuvent faciliter la relocalisation de certaines productions ainsi que l'optimisation des flux de matières.

Des filières au service du développement régional

En favorisant les synergies entre les différents secteurs et en intégrant les logiques de circuits courts, les filières structurées participent à l'ancrage local de la valeur ajoutée et au maintien des emplois industriels. Les filières régionales peuvent ainsi devenir de véritables vecteurs de cohérence territoriale en articulant les initiatives des entreprises avec les orientations des politiques publiques.

Coopérer avec les acteurs publics pour mettre en œuvre la vision territoriale

Des outils pour une mise en œuvre partagée des stratégies territoriales

Bien que les collectivités soient globalement dotées d'outils essentiels pour encadrer l'aménagement du territoire (SRADDET, Schémas de cohérence territoriale - SCoT), leur efficacité peut être compromise par des marges de manœuvre locales trop restreintes, des tensions entre développement local et préservation de l'environnement, ou encore par un manque de moyens pour leur mise en œuvre. Il est donc nécessaire de renforcer la coordination entre les échelons territoriaux pour permettre l'adhésion collective à une stratégie d'aménagement et de réindustrialisation viable. Les acteurs publics, qu'ils soient régionaux, intercommunaux ou communaux, doivent porter une vision stratégique du développement économique et écologique des territoires.

Cette vision ne peut devenir opérationnelle que par la coopération étroite avec les acteurs économiques. Les collectivités disposent d'un rôle structurant pour accompagner, animer, faciliter, financer et coordonner les démarches collectives.

Le programme national **Territoires d'industrie** co-porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et la Direction générale des entreprises, ambitionne de déployer une stratégie de reconquête industrielle « par et pour les territoires ». Ces programmes sont portés par un binôme élu-industriel et structurés autour de trois priorités : la coordination et l'animation du réseau, des moyens d'ingénierie, des investissements productifs (via le Fonds vert).

En novembre 2023, 183 territoires ont été labellisés dont 16 en Nouvelle-Aquitaine. La reconduite du programme pour la période 2023-2027 a renforcé les moyens visant l'accompagnement du réseau qui a fait défaut lors du précédent. Selon le ministère de la Cohésion des territoires, sur les 146 territoires concernés en 2022, une dizaine n'aurait pas atteint des résultats escomptés par manque de volonté politique locale : « *On s'est retrouvés un peu seuls car l'Etat s'est retiré assez vite, considérant que c'était à la Région de prendre le relais en termes d'animation* »⁹². Dans le même esprit, en Nouvelle-Aquitaine, entre 2018 et 2024, ce sont 6 démarches d'écologie industrielle et territoriale (voir Condition 4) qui ont été initiées mais non poursuivies.

Autre outil de développement local au service du développement industriel et de la transition énergétique, le **programme ZIBAC** (Zones industrielles bas carbone) est un appel à projets financé par l'ADEME dans le cadre du plan France 2030, qui vise l'accompagnement des zones industrielles mettant en œuvre des démarches de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les zones de Bassens et d'Ambès ont été lauréates en 2024 de cet appel à projet, donnant naissance au programme d'actions Bees ZIP.



⁹² Néau, C. Gaspar R., « Le dispositif Territoires d'industrie, du discours à la réalité », La gazette des communes, 14 mars 2022.

>> FOCUS INITIATIVE #4

LA DÉCARBONATION DES ZONES INDUSTRIALO-PORTUAIRES DE BORDEAUX

Département : Gironde

Ville : Ambès

Nombre de salariés : 6

Née fin 2023 à l'initiative du Grand Port Maritime de Bordeaux, Bordeaux Métropole, Michelin, Sarp Industries Aquitaine et Pyrénées (SIAP), EDF et TEREGA, l'association Bees-Zip a pour objectif d'aider et de mettre en œuvre toute action qui participera à créer une dynamique collective favorisant le développement économique, social et environnemental dans les zones industrialo portuaires de Bordeaux et des zones géographiques à proximité.

En 2024 elle a été lauréate de l'appel à projet lancé par l'ADEME (France 2030) afin de travailler sur des Zones Industrielles Bas Carbone (ZIBAC) et de financer des études collectives dans l'objectif de décarboner l'industrie.

Le port et toute la zone économique voient leurs activités aujourd'hui basées sur les hydrocarbures, décliner. Cette reconversion représente donc un véritable relais de développement essentiel pour la survie de l'activité industrielle dans cette zone et pour le maintien des emplois.

Les 6 structures regroupées autour de ce projet ont plusieurs objectifs : à court terme, travailler sur les sujets de sobriété et de capture de CO₂ et à plus long terme, il s'agira d'aborder les sujets des infrastructures de production d'hydrogène et de réutilisation dans les processus industriels du CO₂ capté.

Retrouvez la fiche complète de l'initiative en annexe du rapport.

Ainsi, la réussite de ces démarches repose fortement sur l'existence d'un accompagnement dédié et de la présence de personnes « moteurs » capables de les animer dans la durée. Une coopération accrue entre les acteurs publics et privés est donc déterminante pour assurer la pérennité des projets.

Des modèles de gouvernance inspirants : l'exemple des parcs naturels régionaux

D'autres structures de gouvernance territoriale ont su mettre en place des modèles exemplaires de coopération. Les Parcs naturels régionaux (PNR) en sont une illustration : à travers leurs chartes, ils rassemblent collectivités, entreprises, associations et habitants autour d'un projet de territoire conciliant développement économique et préservation des patrimoines naturels et culturels. Leur fonctionnement repose sur la concertation, la co-construction et la recherche

d'équilibres entre les différentes composantes du territoire.

Face aux difficultés de mise en œuvre d'actions collectives, le mode de fonctionnement des parcs naturels régionaux peut être une piste sérieuse pour favoriser l'émergence de projets tout en préservant les atouts naturels et paysagers d'un territoire.

Les Parcs naturels régionaux ont en effet pour vocation d'asseoir un développement économique et social local, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager. Dans ce cadre, il est important de noter qu'il est possible d'implanter une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) au sein d'un PNR, dans la mesure où celle-ci entre en cohérence avec les objectifs de la charte du parc.

Cela signifie que la charte d'un PNR a une certaine portée contraignante sur les demandes d'autorisation ICPE⁹³, sans toutefois imposer par elle-même des obligations aux tiers.

Le rôle du Parc est d'accompagner le territoire dans son évolution vers un mode de vie plus respectueux de son environnement en expérimentant des solutions innovantes, en animant le tissu local, en aidant la concrétisation des projets et en menant des actions concertées avec tous les acteurs locaux.

Il existe actuellement cinq parcs naturels régionaux en Nouvelle-Aquitaine : le PNR des Landes de Gascogne, le PNR du Marais poitevin, le PNR du Périgord Limousin, le PNR de Millevaches en Limousin et le PNR du Médoc ;

et trois autres sont actuellement en projet : le PNR de la Montagne basque, le PNR de la Gâtine poitevine et le PNR des marais du littoral charentais.

Les différentes expériences existantes démontrent que l'association de l'ensemble des parties prenantes, des élus, aux acteurs économiques en passant par le milieu associatif et les citoyens, font de la coopération, un véritable outil pour forger une vision commune et bâtir les fondements solides d'un développement territorial partagé entre tous les acteurs. Ces modes de gouvernance doivent aussi garantir un cadre dimensionné pour assurer des prises de décisions rapides et éclairées favorisant l'aboutissement des projets.

» PRÉCONISATIONS

Le rôle structurant des filières et des acteurs publics

27. Renforcer les documents d'aménagement du territoire par l'ajout de cartographies des vulnérabilités territoriales (qualité de l'air, des sols, disponibilité des ressources...).
28. Favoriser et inciter la mise en place de modèles de gouvernance qui vont fédérer les acteurs en recherchant le consensus sans ralentir le processus de décision.
29. Mettre en commun les différentes stratégies territoriales en lien avec les acteurs économiques, en particulier les filières qui incluent toute la chaîne de valeur, pour favoriser le dialogue et nourrir une vision et des ambitions communes.
30. Instaurer des indicateurs pour valoriser les réussites d'un projet de territoire : émissions de gaz à effet de serre, modes de déplacement, consommation énergétique, emploi... L'ambition est de montrer que chacun participe à sa mesure à la réussite d'un projet global.

93 CE 8 février 2012, « UNICEM », décision n° 321219, Recueil Lebon, cité dans « [L'autorisation d'exploiter une ICPE au sein d'un parc naturel régional doit être cohérente avec la charte de ce parc](#) », Riuière Avocats.

CONDITION 4

Innover par et pour la sobriété

L'innovation constitue un levier central pour concilier transition écologique et mutation industrielle dans la mesure où elle ne se limite pas à la technologie ou aux équipements : elle inclut aussi l'innovation organisationnelle, sociale et économique, visant à repenser les modes de production, les usages et les interactions entre tous les acteurs. Cette condition suppose que l'innovation n'a de sens que si elle sert la sobriété dans tout le cycle de vie du produit et qu'elle s'inscrit dans une logique durable et cohérente avec les enjeux environnementaux et territoriaux. Si la sobriété doit être un des axes forts pour réussir la transition écologique, il s'agit d'un objectif global pour la société. Sa mise en place doit tenir compte des inégalités de niveau de vie toujours plus importants au niveau de la planète, des pays où localement. En Nouvelle Aquitaine, plus d'un tiers de la population (36 à 37 % soit 2,2 à 2,3 millions de personnes) est en situation de pauvreté ou vulnérable car exposé au risque de pauvreté et vivant de fait une sobriété subie, ne permettant pas de satisfaire certains besoins essentiels⁹⁴.

Maîtriser les dérives d'une innovation pourtant essentielle

Un levier essentiel pour la réindustrialisation

Améliorer la performance énergétique et la traçabilité des flux

Portée par les entreprises, les laboratoires de recherche et les start-up, l'innovation

constitue un levier central pour accompagner la réindustrialisation. Les nouvelles technologies (numérique, robotique, intelligence artificielle, informatique quantique...) ouvrent des perspectives majeures pour améliorer la performance énergétique, la traçabilité des flux ou encore l'optimisation des procédés industriels qui visent aussi l'économie de ressources naturelles comme l'eau. Ces innovations peuvent faciliter la mesure et le pilotage des consommations et permettent aussi aux entreprises de répondre à leurs obligations réglementaires notamment relatives à l'établissement de leur bilan carbone ou celles issues de la directive européenne CSRD⁹⁵ sur la publication d'informations en matière de durabilité. C'est cette même directive qui introduit le concept de double matérialité évoqué précédemment, comme un outil indispensable aux démarches de transition écologique.

L'utilisation numérique incontournable face aux exigences réglementaires

Il est important de noter que pour certaines entreprises, au-delà de l'aspect facilitateur, l'utilisation de l'intelligence artificielle est devenue indispensable pour répondre à ces exigences réglementaires et représente un investissement important pour elles.

Mais la généralisation de ces technologies entraîne aussi de nouvelles vulnérabilités. Leur utilisation croissante requiert une consommation importante d'énergie, d'eau et de matières premières (notamment en métaux rares), dont les impacts environnementaux et sociaux restent souvent sous-estimés. Ainsi certains écueils sont à éviter.

94 CESER Nouvelle-Aquitaine, Enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine, juin 2023.

95 La directive CSRD (« Corporate Sustainability Reporting Directive ») constitue une étape majeure dans la réglementation européenne en matière de durabilité. Adoptée par le Parlement et le Conseil de l'Union Européenne en décembre 2022, elle vient remplacer et étendre la directive NFRD (« Non-Financial Reporting Directive ») en renforçant les obligations des entreprises en termes de publication d'informations sur les questions environnementales, sociales, de gouvernance (ESG). Cette directive répond à la volonté de créer un cadre normatif harmonisé à l'échelle européenne, garantissant une transparence accrue des données relatives à la durabilité. (source : <https://portail-rse.beta.gouv.fr>).

Les écueils à éviter : le technosolutionnisme et l'effet rebond

Les risques liés au technosolutionnisme

Le *technosolutionnisme* consiste à croire que chaque problème environnemental trouvera sa solution dans la technologie, sans remettre en question les volumes produits, les usages ou la disponibilité des ressources nécessaires à ces innovations. Or certaines technologies dites « vertes » (batteries, hydrogène, numérique...) reposent elles-mêmes sur des chaînes d'approvisionnement intensives en énergie et en matière. De plus, un des risques est de faire croire que le progrès matériel suffit à créer du progrès humain.

Cette hypothèse a également la capacité de favoriser les investissements vers ces technologies, ces innovations qui pourraient bénéficier à des actions qui permettent de traiter les causes et non simplement les symptômes.

Enfin, un autre risque est celui de la passivité des citoyens face à leurs responsabilités. La réponse technologique systématique fait peser le risque d'une absence de questionnement sur les choix individuels, les choix de société ou les modèles de consommation et de production. Ce réflexe peut conduire à un cercle vicieux où la technologie est sans cesse appelée à « corriger » les conséquences de modes de développement peu soutenables plutôt que de les prévenir.

L'effet rebond et ses impacts sur la consommation

Un second écueil bien connu est l'effet rebond, qui efface tout ou partie des gains d'efficacité obtenus si un usage est démultiplié. Un progrès technique entraînant une baisse des coûts ou une amélioration, peut inciter à une hausse de la consommation : l'usage plus fréquent d'outils numériques ou la multiplication des données traitées, annule souvent les bénéfices environnementaux initiaux.

Dans le secteur numérique, par exemple, les progrès réalisés dans la performance énergétique des serveurs et dans leurs émissions de carbone ont été largement compensés par la croissance exponentielle du stockage et du traitement des données, portée par l'essor du *cloud*, de l'intelligence artificielle ou encore du streaming vidéo⁹⁶.

Ainsi, l'innovation doit s'inscrire dans une logique d'efficience et de rationalisation des usages et non de croissance illimitée des capacités techniques et de consommation des ressources naturelles. Il est important que les politiques publiques veillent à orienter leur soutien vers des projets qui démontrent un réel bénéfice environnemental mesurable, en allant dans le sens d'une diminution de la pression exercée sur les neuf limites planétaires et notamment les sept déjà dépassées. Il est nécessaire de mieux encadrer les investissements dans les technologies innovantes consommatrices de ressources ou qui encouragent le développement de nouveaux usages qui vont au-delà des besoins avérés. A-t-on ainsi réellement besoin d'un distributeur automatique de croquettes pour chats ? Est-il pertinent de consommer des métaux rares et importés pour cela ? En résumé, il est urgent de produire en consommant globalement moins de ressources et pour répondre à des besoins humains avérés. L'intérêt des innovations doit être mesuré à l'aune de ces considérations.



⁹⁶ Veltz, P., « L'effet rebond : quand la surconsommation annule les efforts de sobriété », The conversation, Édition France, 23 janvier 2023. Extrait du livre « Bifurcations : réinventer la société industrielle par l'écologie », de Pierre Veltz, publié aux éditions de l'aube en octobre 2022.

>> PRÉCONISATIONS

Maîtriser les dérives d'une innovation pourtant essentielle

31. FAVORISER L'INNOVATION EN FAUVEUR DE L'EFFICIENCE ET DE LA RATIONALISATION DES USAGES.
32. RENFORCER LES AIDES AUX PROJETS INDUSTRIELS QUI S'INSCRIVENT PLEINEMENT DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, EN ŒVRANT FAVORABLEMENT AU RESPECT DES LIMITES PLANÉTAIRES.
33. POURSUIURE LE SOUTIEN AU LANCEMENT DES START-UP QUI S'INSCRIVENT DANS CETTE MÊME DYNAMIQUE. LE CAP DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL EST IMPORTANT ET DIFFICILE, CES INITIATIVES DOIVENT ÊTRE ENCOURAGEES SI ELLES NE CRÉENT PAS DE NOUVEAUX USAGES NON ESSENTIELS.

Faire de la sobriété un moteur d'innovation

L'innovation pour réguler les usages des ressources naturelles

Anticiper les conflits et planifier les usages

L'innovation peut être source de nouveaux conflits d'usage sur le foncier ou les ressources naturelles à notre disposition (eau, bois, minerais...) qui vont être incontournables pour le développement des filières stratégiques comme les énergies renouvelables, le numérique ou encore l'essor des biomatériaux, comme abordé dans la première partie de ce rapport. Ces tensions appellent une planification anticipée et concertée (voir Condition 2) afin de respecter une hiérarchie des usages équilibrée entre besoins fondamentaux du vivant et les diverses activités économiques.

Dans le milieu du transport aérien, la production de carburants d'aviation durables (CAD ou SAF - « *sustainable aviation fuel* » en anglais) est une alternative écologique au kérosène, qui est l'un des principaux responsables des fortes émissions de gaz à effet de serre du secteur. L'Union européenne a conclu un accord qui prévoit une évolution de la part de SAF obligatoire pour le transport aérien : de 2 % attendu en 2025, il vise 20 % en 2035 pour atteindre l'objectif final de 70 % d'incorporation en 2050⁹⁷. Or, la production de SAF a certaines limites : si sa production est d'origine biologique, elle va se heurter aux conflits d'usage de cette biomasse

(terres agricoles, usages dans d'autres transports), déjà extrêmement fragilisée par le manque de ressource en eau. Si sa production est de synthèse (combinaison d'hydrogène vert et de CO₂), la demande énergétique va être conséquente et va nécessiter d'importants investissements dans ces technologies pour avoir une production suffisante. De plus, les projets actuellement en développement en région posent la question des quantités de matière nécessaire (biomasse, hydrogène...). Sans étude d'impact régional, il est difficile d'évaluer la capacité à satisfaire l'ensemble des projets. Au regard de ces impératifs, l'augmentation de la proportion d'utilisation de SAF dans l'aviation, devrait s'accompagner d'objectifs et de mesures visant la réduction du trafic aérien.

À l'inverse, l'innovation peut aussi jouer un rôle déterminant dans la régulation de ces conflits, en développant des procédés moins consommateurs, des matériaux recyclés ou biosourcés, ou même des outils d'aide à la décision pour planifier les usages.

A titre d'exemple, la **sobriété hydrique** représente un enjeu majeur de l'innovation industrielle. La réindustrialisation doit être à la recherche de modèles plus vertueux vis-à-vis de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en s'appuyant sur les acteurs de la gestion de l'eau (Agences de l'eau, SAGE, CLE, PTGE...) pour réduire les consommations, prévenir les pollutions et préserver la qualité des milieux en réduisant les pollutions. Au-delà de la seule optimisation des procédés, la réutilisation et le recyclage des eaux constituent d'autres leviers d'innovation.

97 [SAF : accord européen](#)

Le développement de technologies permettant la récupération, le traitement et la réinjection des eaux usées industrielles dans les circuits de production permettent une gestion plus circulaire de la ressource. La réutilisation des

eaux dites « grises », issues par exemple du lavage ou du refroidissement, peut permettre de limiter le recours à l'eau potable pour certains usages techniques, tout en réduisant les volumes d'effluents rejetés.

» FOCUS INITIATIVE #5

LA TRANSITION HYDRIQUE DE L'ENTREPRISE FINIMÉTAUX

Département : Haute-Vienne

Ville : Limoges

Nombre de salariés : 90 à 95

Description de l'activité : Traitement de surface des métaux (aéronautique et défense principalement)

Démarche de transition : transition hydrique - passage de l'entreprise en Zéro Rejet Liquide

Finimétaux est une société par actions simplifiée. Elle fait partie du Groupement d'Intérêt Économique (GIE) TEGMA, qui permet aux entreprises membres de mutualiser leurs actions de communication, de promotion et de prospection commerciale, tout en gardant leur indépendance.

Le processus de traitement des métaux, avec les procédés utilisés (traitement en milieu humide) est fortement consommateur d'eau. L'eau est achetée au réseau d'eau public. Depuis 1980, les eaux en sortie d'usine étaient envoyées vers une station d'épuration sur le site, gérée par l'entreprise. Après traitement, elles étaient rejetées dans la rivière de la Valoise, un affluent de la Vienne, dont le cours passe à proximité immédiate de l'usine. En 2018, suite à une alerte des services de la DREAL sur le niveau de la Valoise trop faible qui pourrait compromettre la poursuite de l'activité, le dirigeant a été convaincu de mettre en place une solution technique pour que la production puisse se poursuivre sans être tributaire de cette incertitude du débit de la Valoise : le choix se porte sur le passage de l'entreprise en Zéro Rejet Liquide ce qui signifie concrètement que plus rien ne sera rejeté dans la rivière. La décision est prise en 2021 et l'installation du dispositif s'est achevée au printemps 2025 après 6 mois de travaux.

Cette réussite s'accompagne néanmoins d'une interrogation : pour éliminer les substances polluantes, l'entreprise va désormais, par un processus d'évaporation, sur-concentrer les déchets ultimes pour en confier ensuite le traitement à Veolia et Suez. Deux camions citernes remplis de ces déchets ultimes, partiront ainsi chaque mois de Finimétaux, pour être traités par incinération à Bordeaux dans le cas de Veolia. Ainsi, d'un point de vue environnemental, si la protection du milieu aquatique est désormais pleinement prise en compte, d'autres problèmes émergent : augmentation du bilan carbone dû au transport des déchets par camion, question de la qualité des rejets atmosphériques lors de l'incinération...



Les points forts du projet :

- L'aide financière apportée par différents partenaires : l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, un soutien dans le cadre de France Relance, une intervention de la BPI (crédit-relais pour supporter l'avance de trésorerie).
- La possibilité de pouvoir travailler avec la société Callisto, basée à Limoges, spécialisée dans le traitement de l'eau. Elle intervient pour prendre en charge les projets de traitement de l'eau d'entreprises de toutes tailles et des collectivités locales.
- L'indépendance de Finimétaux qui a facilité la prise de décision pour ce projet d'ampleur.

Les autres facteurs de réussite identifiés :

- Les liens étroits avec les autres entreprises du GIE TEGMA et notamment avec ATS, passée en Zéro Rejet Liquide juste avant Finimétaux.

Retrouvez la fiche complète de l'initiative en annexe du rapport.

La sobriété foncière

Sur le plan foncier, la sobriété suppose de limiter l'artificialisation des sols qui touche particulièrement la biodiversité, la santé des écosystèmes et donc la santé humaine qui y est liée. Une gestion économe et raisonnée du foncier supposera de revoir de façon globale les différents outils d'aménagement du territoire et d'inscrire chaque projet de développement industriel dans une stratégie de réutilisation prioritaire du foncier existant (friches, zones d'activités...).

Dans cette perspective, l'application de la séquence Éviter, Réduire, Compenser (ERC) constitue un cadre essentiel pour prévenir l'artificialisation des sols et les atteintes aux écosystèmes. Le respect de la chronologie de cette séquence permet de minimiser les impacts sur les sols, la biodiversité, la disponibilité et la qualité de l'eau :

- ❖ **Éviter** les atteintes aux milieux et aux services qu'ils fournissent en modifiant par exemple l'emprise du projet, sa localisation ou les techniques employées.
- ❖ **Réduire** les atteintes n'ayant pas pu être évitées. La réduction peut agir sur un impact identifié en diminuant sa durée ou son intensité ou son étendue.
- ❖ **Compenser** pour apporter une contrepartie aux effets négatifs d'un projet qui n'aurait pas pu être évité ou suffisamment réduit.

Trop souvent abordée sous l'angle de la compensation, elle doit retrouver sa logique initiale : éviter d'abord, en agissant dès la phase de planification territoriale. Éviter est la seule phase qui garantit aucune perte pour

l'environnement. Concrètement, cela suppose d'intégrer l'évitement dans les documents d'urbanisme, les stratégies régionales d'aménagement ou les projets industriels d'envergure.

Les mesures compensatoires, lorsqu'elles demeurent nécessaires, doivent s'accompagner d'un suivi écologique renforcé et reconnaître que la perte d'un écosystème ne peut être intégralement compensée. Il reste en effet essentiel de considérer que les espaces impactés sont des milieux naturels, vivants et que la compensation quelle qu'elle soit ne peut remplacer un écosystème touché voire détruit. Des suivis doivent accompagner les mesures compensatoires pour des retours d'expériences.

La réindustrialisation doit ainsi s'accompagner d'une gouvernance territoriale forte, s'appuyant sur une innovation placée au service de la sobriété foncière et matérielle dans les stratégies d'aménagement et d'investissement.

Mobiliser l'innovation sociale et territoriale

L'économie circulaire : un moteur d'innovation et de sobriété

Enfin, l'innovation au service de la sobriété dépasse le cadre strictement technologique. Elle inclut les démarches d'éco-conception, de réemploi, de recyclage et plus largement toutes les approches de circularité des ressources. Elle se manifeste aussi dans l'innovation sociale et organisationnelle, par la mutualisation, la coopération locale mais elle peut aussi aller plus loin en proposant de nouvelles organisations du travail par exemple.

L'économie circulaire qu'est-ce que c'est ?⁹⁸

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets.

Ce modèle repose sur la création de boucles de valeur positives à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant destruction finale. Il met notamment l'accent sur de nouveaux modes de conception, production et consommation, le prolongement de la durée d'usage des produits, l'usage plutôt que la possession de bien, la réutilisation et le recyclage des composants.



Source : INEC

Actuellement ces démarches ont encore du mal à émerger et révèlent quelques limites.

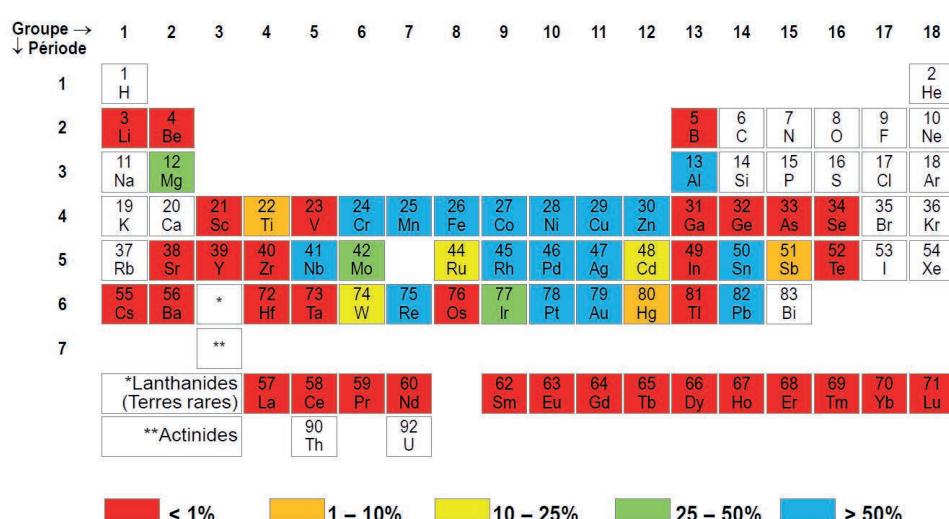
Pendant du *technosolutionnisme* adapté à l'économie circulaire, le recyclage des déchets doit être envisagé lorsque son efficacité est démontrée et au regard des capacités de recyclage de la matière.

Le recyclage des métaux illustre bien les limites actuelles des technologies au service de la circularité. Si les métaux présentent

théoriquement l'avantage d'être recyclables à l'infini sans perte majeure de propriétés, le recyclage effectif montre une autre réalité. Le tableau ci-dessous (Figure 40) montre la proportion du métal contenu dans les produits en fin de vie qui est récupéré et réintroduit dans un cycle d'utilisation équivalente (avec la même fonctionnalité). Les taux effectifs de recyclage varient énormément selon les métaux et seuls quelques-uns atteignent des taux élevés (fer, aluminium, cuivre, plomb).

Figure 40 - Taux de recyclage effectif des métaux selon le tableau périodique des éléments

Taux de recyclage des métaux (EOL-RR : end-of-life functional recycling rate)



Source: UNEP / Recycling rates of metals 2011; correction sur Ti

98 Selon l'institut national de l'économie circulaire (INEC).

En cause principalement la diversité des alliages, la miniaturisation des composants (notamment dans les équipements électroniques) et la dispersion des usages (produits cosmétiques, peintures, encres, usages agricoles, papier...), qui limitent aujourd’hui l’efficacité du recyclage. Les taux de récupération demeurent ainsi faibles pour certains métaux stratégiques ou rares - comme le lithium, le cobalt, le nickel ou les terres rares - essentiels à la transition énergétique et numérique.

Bien qu'il existe de nouvelles pistes d'innovation, comme la biolixiviation (ou lixiviation biologique)⁹⁹, l'empreinte écologique du recyclage est également à prendre en considération car certains processus sont proches du raffinage et sont générateurs d'externalités négatives.

Une autre difficulté dans le développement de l'économie circulaire tient à l'augmentation de l'usage des matériaux biosourcés pour lesquels les outils financiers ne sont pas adaptés.

À titre d'exemple, le coût important de traitement des déchets du bois issus des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment a été répercuté dans le nouveau barème de l'écocontribution. Le coût de traitement des déchets du bâtiment est ainsi beaucoup plus élevé pour le bois que pour le béton (23 euros pour une tonne de bois contre 3,50 euros seulement pour une tonne de béton). Ce coût se répercute nécessairement sur les prix du bois de construction. La conséquence directe sera une baisse des ventes du bois d'œuvre et une augmentation de l'utilisation du béton, alors même que le bois d'œuvre présente des avantages écologiques évidents.

Ainsi, la transition vers une économie réellement circulaire suppose en partie de perfectionner les technologies existantes, de développer les

usages circulaires, comme la réparation, le réemploi, le rétrofit¹⁰⁰, le surcyclage¹⁰¹ ou encore la mutualisation en développant une économie de la fonctionnalité, et de prévoir des mesures législatives, règlementaires et fiscales adaptées aux ambitions.

“ L’industrie redevient une start-up

Extrait de Pivoter vers une économie circulaire¹⁰²

« *L’industrie a besoin de réinventer ses modèles économiques. À l’image des startups, l’industrie doit entrer dans une nouvelle phase d’exploration et d’innovation pour créer des formes de valeur qui tiennent compte des limites planétaires. L’économie circulaire représente une opportunité de créer des propositions de valeur innovantes, permettant de se différencier sur son marché, d’anticiper les contraintes réglementaires et de réduire son impact environnemental.* »

Les démarches d’écologie industrielle et territoriale

Enfin, en termes d’innovation territoriale, les démarches d’écologie industrielle et territoriale (EIT) sont à valoriser et à développer. Il s’agit d’un des sept piliers de l’économie circulaire. Selon l’ADEME, « *l’Écologie Industrielle et Territoriale est un modèle économique qui permet d’optimiser les ressources à l’échelle d’un territoire pour porter les principes de l’économie circulaire tout en contribuant au développement économique* ». Les démarches d’EIT constituent un véritable levier d’action territoriale : elles reposent sur la mise en réseau d’entreprises autour d’objectifs communs de réduction des déchets, d’économie de ressources et de mutualisation d’équipements.

99 Cette technique utilise des micro-organismes pour extraire les métaux contenus dans les minéraux ou les déchets électroniques, en limitant l’usage de réactifs chimiques et la consommation énergétique.

100 Le rétrofit consiste à modifier un objet ou un composant qui diffère de sa version d’origine (ex : remplacer un moteur thermique par un moteur électrique).

101 Le surcyclage ou « *upcycling* » en anglais, consiste à transformer des déchets ou produits usagés en matériaux ou objets de plus grande valeur ou qualité.

102 Richa, G., Ledoux, E., « *Pivoter vers l’économie circulaire* », étude OPEO et INEC, avril 2021.

>> FOCUS INITIATIVE #6

LA DÉMARCHE D'EIT DANS LE SUD VIENNE

Département : Vienne

Ville : Lhommaizé

Nombre d'adhérents : 186 entreprises

Initié en 1986, le Club des entrepreneurs du Sud Vienne a pour ligne directrice la représentation et l'information des chefs d'entreprises du territoire et l'ambition de participer activement à la dynamisation économique du Sud Vienne. En 2023, il a participé à la création d'une démarche d'EIT qui permet entre autres de récupérer à l'échelle du territoire, les déchets plastiques provenant du changement des compteurs électriques (lors du changement pour passage au compteur intelligent). Un plasturgiste du Sud Vienne broie ces déchets plastiques et en fait des billes qui sont ensuite utilisées par une autre entreprise du territoire qui fabrique des dalles plastiques et des clés de compteurs.

Au-delà de ce projet emblématique, les adhérents s'inscrivent dans une démarche de sobriété et organisent à l'échelle du territoire des actions en lien avec l'économie circulaire (matériaux, ressourcerie par exemple).

Les points forts du projet :

- Une entreprise moteur : la centrale nucléaire de Civaux qui est investie dans le Club et fait travailler des acteurs du territoire. Elle joue un rôle d'incitateur auprès des TPE et PME du territoire.

Les autres facteurs de réussite identifiés :

- Une fédération de 186 entreprises qui facilite l'insertion dans le tissu local.
- Un travail de mise en réseau et d'accompagnement.

Retrouvez la fiche complète de l'initiative en annexe du rapport.

En définitive, la sobriété, souvent perçue comme une contrainte, peut au contraire devenir une véritable opportunité pour repenser nos façons de produire, de consommer et d'aménager les territoires. Elle invite à revoir nos usages des ressources, à mieux planifier leur partage, et à encourager des formes d'innovation plus sobres, qu'elles soient technologiques, sociales ou territoriales. Ces démarches reposent sur

des coopérations nouvelles entre acteurs économiques, collectivités et citoyens, dans une logique d'efficacité et de respect du vivant.

Plutôt qu'un frein, la sobriété peut ainsi devenir un moteur de transformation positive, capable de stimuler la créativité et d'inciter les acteurs économiques à inventer de nouveaux modèles de production, de consommation et de gouvernance.

>> PRÉCONISATIONS

Faire de la sobriété un moteur d'innovation

34. Ancrer davantage les mesures compensatoires dans les projets de territoire en associant les habitants. Éviter ou réduire l'artificialisation reste une priorité.
Ces mesures lorsqu'elles existent, concernent en premier lieu le territoire et ses habitants, elles ne doivent donc pas être vécues dans une temporalité détachée des réalités locales.
35. Orienter les investissements en faveur de l'innovation vers l'évolution de procédés qui accompagnent la sobriété.
36. Impulser des mesures visant un objectif de sobriété en matière de transport aérien en conditionnant le soutien régional aux aéroports.

CONDITION 5

Récit commun et nouveaux modèles

Si la sobriété peut être vue comme une opportunité de repenser nos modes de production, de consommation et d'organisation, il reste essentiel de réfléchir aux modèles économiques et aux récits collectifs qui permettront de transformer cette opportunité en actions concrètes.

L'économie linéaire : un système dominant avec des limites

Un modèle linéaire qui reste incontournable dans l'industrie

À l'opposé de l'économie circulaire évoquée dans le chapitre précédent, l'économie linéaire est un système dans lequel les consommateurs achètent un produit, l'utilisent puis le jettent¹⁰³, et dans lequel les ressources sont extraites, utilisées pour produire des biens puis éliminées comme déchets à la fin de leur durée de vie utile, l'objectif étant le bénéfice économique¹⁰⁴. Ce modèle est lié à l'économie de marché qui permet de produire au moindre coût pour vendre au meilleur prix et satisfaire une part croissante des désirs humains¹⁰⁵. Le marché est aujourd'hui mondialisé et l'Europe s'inscrit dans un système d'échanges libéralisés conçu pour garantir le principe de la libre concurrence, tant à travers son marché unique¹⁰⁶ que par ses accords de libre-échange¹⁰⁷.

Ce système permet à une large partie des citoyens de maintenir un niveau de vie décent, car pour beaucoup, leur priorité reste le prix.

Les limites du modèle linéaire face aux enjeux environnementaux

Fondé sur le principe d'une croissance infinie de la production et de la consommation de biens, le modèle linéaire se heurte à la finitude des ressources qui lui sont nécessaires et à la vulnérabilité des approvisionnements qui en découlent ainsi qu'au dépassement des limites planétaires. Les modes d'extraction et de production contribuent en effet à un appauvrissement des sols et à la dégradation de la biodiversité¹⁰⁸.

Malgré cela, ce modèle reste dominant, comme l'illustre un rapport de l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE)¹⁰⁹ qui montre notamment que les efforts d'adaptation actuels sont encore orientés vers le maintien de l'existant au détriment de la transformation des systèmes. Le rapport cite en exemple le Plan eau de 2023 qui privilégie les actions en faveur d'une utilisation plus efficiente de la ressource hydrique sans remettre en cause les usages. Il évoque également le littoral, sur lequel les actions d'adaptation portées par les acteurs restent principalement des actions de défense mais n'impliquent pas de déplacements significatifs de populations ou d'activités et la recomposition de territoires.

Ainsi, dans ce contexte, **la question n'est pas seulement de savoir quels nouveaux modèles inventer mais quelle place on souhaite leur accorder** dans le système actuel.

103 [Qu'est-ce que l'économie linéaire ?](#)

104 [Économie linéaire vs économie circulaire. Quelle option est la meilleure pour l'avenir ? | Naeco Packaging](#)

105 [L'économie de marché | Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et énergétique](#)

106 [La politique européenne de la concurrence - Toutleurope.eu](#)

107 [Les accords européens de libre-échange en 3 minutes - Toutleurope.eu](#)

108 Richa, G. et Ledoux, E., *Pivoter vers une industrie circulaire*, Dunod, 2022.

109 [Adapter-la-France-a-plus-4-degres-moyens-besoins-financements_V5.pdf](#)

>> PRÉCONISATIONS

L'économie linéaire : un système dominant avec des limites

37. Aujourd'hui l'économie via la consommation est poussée par certaines entreprises et non tirée par les consommateurs et les consommatrices. La dynamique doit être inversée :

- ▶ en poussant la requalification des besoins actuels par une nouvelle conception des usages (sobriété) et des modes de vie (frugalité) ;
- ▶ en favorisant les nouveaux modèles d'affaire.

Pour cela, la puissance publique doit jouer tout son rôle par la mise en place de mesures réglementaires, par la fiscalité, le renforcement des soutiens ou encore par l'exemplarité.

38. Le CESER insiste toutefois sur la nécessité d'un soutien accru à l'économie circulaire et une incitation à la durabilité afin de réduire la dépendance à l'économie linéaire tout en préservant le pouvoir d'achat des citoyens.

Quelle place pour les nouveaux modèles ?

Façonner les modèles existants pour répondre aux usages essentiels

Si certaines chaînes de valeur sont dépendantes d'une économie mondialisée, comme c'est le cas de certains métaux, d'autres peuvent rester compétitives dans un modèle circulaire. L'optimisation des chaînes de valeur, la relocalisation des productions jugées essentielles peut renforcer la souveraineté de la France et de l'Union européenne, à condition qu'elles répondent à une stratégie de développement pensée à l'aune de besoins essentiels. Les impacts environnementaux des relocalisations peuvent être conséquents et doivent être anticipés. C'est d'ailleurs ce qui divise la population à Échassières dans l'Allier. Le projet d'exploitation d'une mine de lithium présente des avantages économiques pour répondre aux usages actuels. Il a été classé projet d'intérêt national majeur (PINM) en 2024. En suivant, la CNDP a décidé d'organiser un débat public sur ce projet d'ouverture de mine qui a induit des questionnements sur les mobilités en termes de sobriété et de changements de pratique. Ayant la caractéristique d'être un porteur de charge électrique très petit et léger, le lithium est utilisé pour les batteries de petits objets électroniques

(téléphones portables, piles rechargeables) ainsi que pour les batteries de voitures électriques. Qu'en est-il des futurs usages ? La fabrication et l'usage de gros véhicules, notamment les SUV électriques utilise des quantités plus élevées de métaux critiques que de petites voitures électriques. Ainsi, si la tendance à produire des SUV électriques lourds se poursuit, la demande en métaux critiques, dont le lithium, pourrait dépasser les capacités d'approvisionnement¹¹⁰. Cet exemple d'*effet rebond*¹¹¹ nuit autant à l'environnement qu'à l'économie. **Il est donc essentiel d'envisager la destination de la production dans le cas d'une relocalisation dont les impacts environnementaux sont conséquents.**

Cette cohabitation entre économie circulaire et économie linéaire peut aussi se concevoir du point de vue du marché et plus précisément en questionnant la règle basique du marché intérieur : la libre concurrence. Doit-elle être conservée pour l'ensemble des biens et services ? Est-ce nécessaire d'avoir trois réseaux concurrents de 5G compte-tenu du coût environnemental et des besoins matière associés ?

Dans un contexte en mutation, l'ensemble du système doit évoluer de façon parallèle et progressive pour ne pas risquer de rompre les grands équilibres sociaux. C'est ce que le concept de l'*économie du doughnut - ou donut -*, cherche à mettre en avant¹¹².

110 WWF_Rapport Métaux Critiques_0911_HD.pdf

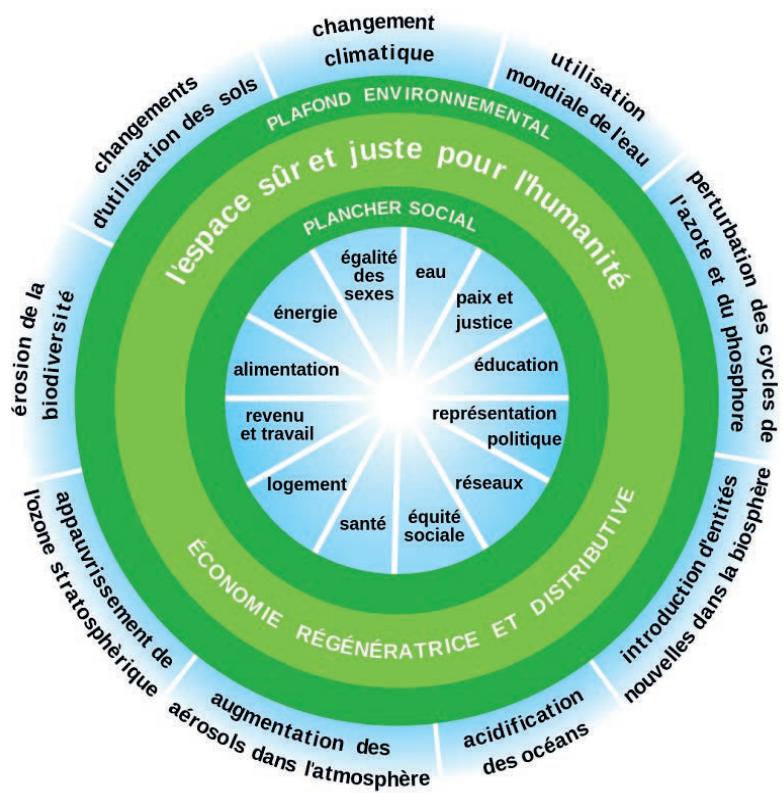
111 Cf. Condition 4, A. Maîtriser les dérives d'une innovation pourtant essentielle.

112 Raworth, K., La théorie du donut, l'économie de demain en 7 principes, Plon, 2018.

En 2017, Kate Raworth, économiste britannique et enseignante à l'Université d'Oxford, a conçu ce modèle théorique (**Figure 41**) qui propose que la production de notre économie respecte deux limites : un « plancher social » qui correspond à la satisfaction des besoins essentiels de l'ensemble de la population et un « plafond environnemental » correspondant aux seuils critiques à ne pas dépasser pour les neuf limites planétaires.

Cette approche anglo-saxonne qui peut aussi comporter des limites (notamment sur la définition des besoins essentiels), fait la synthèse entre approche environnementale et sociale et illustre bien le fait que la transition écologique doit nécessairement être accompagnée d'une plus grande justice sociale.

Figure 41 - Schéma de l'économie du doughnut¹¹³



Faire cohabiter les modèles pour financer la transition

Le financement de la transition écologique, qui passera en partie par la mutation industrielle, ne pourra se faire que dans une économie stable et solide qui pourra assurer un niveau de financement suffisant. Si de nouvelles méthodes doivent apparaître, le premier levier est celui de la réorientation des fonds existants. Ainsi, l'épargne, les fonds d'investissement participatifs ou encore les aides publiques pourraient être davantage tournés vers des projets industriels contribuant à la transition écologique.

En complément de cette réorientation, la création de nouveaux mécanismes de financement de la transition pourrait privilégier des dispositifs incitatifs. C'est d'ores et déjà le cas de plusieurs banques françaises qui proposent des solutions de financement bonifiées pour accompagner les projets contribuant à la transition écologique. Certains territoires optent quant à eux pour des modèles coopératifs à l'image des projets d'énergie partagée. Avec un ancrage local, ces projets s'inscrivent dans une démarche non spéculative et ont une gouvernance ouverte avec une participation majoritaire des habitants, des habitantes et des collectivités, rassemblés dans une société de projet.

113 [Présentation du concept du Donut - notre-environnement](#)

L'assureur mutualiste niortais MAIF s'est d'ailleurs associé à des projets d'énergie partagée comme en Charente (Fondation FabriKWatt)¹¹⁴. Les mutuelles peuvent ainsi

servir d'intermédiaire pour rediriger l'épargne des assurés vers des investissements qui financent la transition écologique.

» PRÉCONISATIONS

Quelle place pour les nouveaux modèles ?

39. « Faire sens » : imposer par la loi que la finalité de toute nouvelle production à forts impacts environnementaux soit celle d'un usage sobre et essentiel.
40. Créer un fonds d'investissement régional pour la mutation industrielle.

Bâtir un nouveau récit de société

Si des ajustements techniques et financiers sont nécessaires pour concilier la transition écologique et la mutation industrielle, il faut plus largement remettre en question notre vision collective, notre récit de société et la manière dont nous voulons organiser la production, la consommation et la valeur.

Faire converger volonté des citoyens et ambition politique

La réussite de la transition écologique et de la mutation industrielle suppose une convergence entre les aspirations des citoyens et des citoyennes et certaines décisions politiques qui semblent parfois aller en sens inverse. Ce décalage s'exprime particulièrement lorsque des projets sont autorisés malgré les contestations de riverains mobilisés contre l'implantation d'infrastructures, qu'il s'agisse de l'industrie, de l'énergie ou du transport, et malgré des avis défavorables émis par les autorités de contrôle. Cela alimente une perte de confiance dans le débat public, une défiance vis-à-vis des décideurs publics, un sentiment de dépossession de sa qualité de citoyen et contribue de fait à nuire à l'image de l'industrie.

Ces tensions peuvent questionner la portée des dispositifs actuels de concertation mais il apparaît surtout essentiel de restaurer le

lien entre décision politique et participation citoyenne. Le débat public ne peut pas être perçu comme une formalité, mais comme un espace de co-construction de la décision.

Ainsi, le récit collectif à bâtir doit clarifier les priorités et assurer la cohérence entre discours et actions. Cela passe par le fait de redonner sa place à chaque acteur dans le dialogue social territorial permettant aux décideurs publics de construire une vision à long terme et de tenir un cap pour rendre un territoire désirable.

Élargir la conception de la valeur

La prééminence de la logique économique sur la logique écologique traduit une conception restrictive de la valeur, encore largement mesurée par le seul Produit Intérieur Brut (PIB). Cet indicateur, centré sur la production marchande, ne prend pas en compte des dimensions essentielles : le bien-être, la cohésion sociale, la préservation des ressources ou la création de communs¹¹⁵.

Pour autant, le PIB conserve l'avantage d'être un outil partagé par toutes les nations, utile à la comparaison internationale et à l'attractivité économique. Il ne s'agit pas de le rejeter, mais plutôt de le compléter par d'autres indicateurs de valeur intégrant la contribution des activités humaines au respect des limites planétaires et à l'amélioration des conditions de vie.

Cette réflexion conduit à repenser ce que la société choisit de produire, de soutenir et de développer.

114 [Énergie partagée, citoyens aux commandes - Entreprise MAIF](#)

115 Les biens communs, ou tout simplement communs, sont des ressources, gérées collectivement par une communauté, celle-ci établit des règles et une gouvernance dans le but de préserver et pérenniser cette ressource. Exemples : jardins partagés, logiciels libres, épiceries coopératives... (Source : [lescommuns.org](#)).

“ Le récit ne consiste pas à opposer croissance et décroissance, mais à choisir ce que nous voulons faire croître.

Kate Raworth (Doughnut Economics, 2017).

Loin de se projeter dans une utopie, bâtir un nouveau récit de société consiste à proposer un horizon désirable et crédible, qui inspire l'action et qui permette à l'ensemble des acteurs de se projeter dans un futur stimulant, où les enjeux économiques et écologiques sont pensés conjointement.

» PRÉCONISATIONS

Bâtir un nouveau récit de société

- 41. Renforcer les dispositifs de dialogue social territorial.**
- 42. Créer une Fabrique régionale du récit territorial en associant les autres collectivités et EPCI.**
- 43. Lancer des Assises régionales de la réindustrialisation désirable en Nouvelle-Aquitaine qui associent l'ensemble des publics concernés dont les citoyens et les citoyennes.**

Conclusion

La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la restauration de la biodiversité et des services écosystémiques, la préservation de la santé humaine, la prévention des risques climatiques ainsi qu'une gestion raisonnée des ressources naturelles constituent des impératifs pour garantir la résilience du territoire et la pérennité des activités économiques.

Le dérèglement climatique nous oblige à nous passer des énergies fossiles importées et sur lesquelles l'industrie néo-aquitaine est encore largement adossée et pour cela, l'électrification des procédés est un levier important pour atteindre la neutralité carbone. Toutefois, dans quelles conditions pourra-t-on répondre à l'électrification des usages attendus ?

Des innovations vont permettre de réduire fortement les émissions du transport aérien, mais aura-t-on assez d'énergie, de ressources ou assez d'eau pour les réaliser ?

Le recyclage limite les déchets, mais quelle quantité de produits chimiques et d'eau faudra-t-il pour assurer leur traitement si paradoxalement le recyclage encourage à la surconsommation ?

Face à la complexité de ces enjeux, réussir à concilier transition écologique et mutation

industrielle est désormais devenu incontournable et pose deux questions : comment réussir à restaurer la santé du vivant ? Quelle industrie désire-t-on, pour quelle insertion territoriale et quelle production ? Les dirigeants industriels, les salariés, les décideurs publics, les citoyens ont besoin de s'accorder sur une vision commune de l'avenir :

- ❖ en sachant quelle industrie planter, développer, transformer et de quelle manière ;
- ❖ en établissant quel récit et quelles opportunités construire pour nos territoires sachant que 45 % du PIB régional dépend d'une biodiversité aujourd'hui en péril.

Dans ce contexte, la robustesse des entreprises, c'est-à-dire leur capacité à absorber les chocs tout en maintenant leur activité et à générer durablement de la valeur, offre des perspectives pour laisser la place à de nouveaux modèles d'affaires. Mais de quelle valeur parle-t-on ? L'économie ne peut plus se contenter de la seule valeur marchande pour s'organiser. La circularité, la coopération, associées à l'adaptabilité et à la transformabilité déjà à l'œuvre dans les territoires, ouvrent désormais la voie à une réflexion plus globale sur nos besoins et nos usages qui devront mettre au premier plan la sobriété.

Médiagraphie

Rapports et études

Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB N-A), *Biodiversité Les Pressions. Panoramas de Nouvelle-Aquitaine*, Octobre 2023. Consultable [ICI](#).

Assemblée nationale, *Rapport d'information déposé par la commission des affaires économiques sur la gestion de l'eau pour les activités économiques*, 28 juin 2023 n° 1455. Consultable [ICI](#).

Banque des territoires, *L'industrie en mouvement, Baromètre n° 2*, 2024, 56 pages. Consultable [ICI](#).

Basset, G. et Lluansi, O., *Pénurie de compétences et réindustrialisation : un étonnant paradoxe* - Synthèse, France Industrie, 26 juillet 2023. Consultable [par ce lien](#).

Bettayeb, K., « Séismes et climat, les liaisons dangereuses », Science & Vie, Hors-série Géologie n° 321, septembre 2025. Consultable [par ce lien](#).

BPI France, Servir l'avenir, *Scope 1, 2 et 3 du bilan carbone : définition, périmètres, exemples. Dossier # TEE*, 26 avril 2024. Consultable [ICI](#).

BPI France Le Lab, *Industrie et territoires : comment gagner la bataille de la réindustrialisation ?* 15 mai 2024. Consultable [ICI](#).

BRGM, *Évolution Base de données « Gisements France » : Atlas des substances critiques et stratégiques*. Base documentaire - Rapport final, Décembre 2021. Consultable [ICI](#).

CAIRN Droit et Administration, *Quarante ans de politique environnementale en France : évolutions, avancées, constante- Revue française d'administration publique*. Consultable [ICI](#).

CESE, Nos modèles productifs face aux enjeux de transformation : quels défis pour l'avenir ? Mars 2025. Consultable [ICI](#).

CESER Nouvelle-Aquitaine, *Consultation sur les projets d'enjeux pour l'eau des bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne pour la période 2028-2033*, mars 2025. Consulter [ICI](#).

CESER Nouvelle-Aquitaine, *Développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine : à quelles conditions ?* Rapport, septembre 2023, 305 pages. Consultable [ICI](#).

CESER Nouvelle-Aquitaine, *Rapport Développement Durable Néo Terra 2025 sur 2024*, Avis octobre 2025. Consultable [ICI](#).

CITEPA, *Évaluation 2021 de la réglementation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre*. Rapport Secten édition 2022, 106 pages. Consultable [ICI](#).

CNRS, *Ecobiose : le rôle de la biodiversité dans les socio-écosystèmes de Nouvelle-Aquitaine*, rapport de synthèse, 2020, 378 pages. CNRS Chizé & Bordeaux. Consultable [ICI](#).

Collectif, 2021. *Cartographie des hotspots de biodiversité et des lacunes de protection en Nouvelle-Aquitaine*, Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique et Ligue de Protection des Oiseau (coord.), 105 p. Consultable [ICI](#).

Direction générale des entreprises, *Où en est la réindustrialisation de la France ? Les Thémas de la DGE*, n° 20, mai 2024. Consultable [ICI](#).

Direction générale du Trésor, ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numériques, *Rapport 2025 sur le commerce extérieur de la France*, 7 février 2025. Consultable [ICI](#).

DRAAF Nouvelle-Aquitaine, Agreste, *La filière viticole girondine : chiffres clés*. Essentiel, juin 2025 n° 74. Consultable [ICI](#).

France Assureurs, Impact du changement climatique sur l'assurance à l'horizon 2050 - Étude. 32 pages, 2021. Consultable [ICI](#).

Gallois, L., *Pacte pour la compétitivité de l'industrie française*, Rapport au Premier ministre, Commissariat général à l'investissement, 5 novembre 2012, 74 pages. Consultable [ICI](#).

HAL SHS, sciences humaines et sociales, *Les contentieux climatiques en France : bref état des lieux*, Lettre du Réseau EDEN.I, économie et droit de l'énergie dans un contexte industriel, n° 5, septembre 2022. Consultable [ICI](#).

Haut-Commissariat à la Stratégie et au plan, *Vers une planification de la filière forêt-bois* ». Note d'analyse, juillet 2023. Consultable [ICI](#).

I4CE- Institut de l'économie pour le climat, *Adapter la France à +4°: moyens, besoins, financements. Étude climat*, 12 septembre 2025, 56 pages. Consultable [ICI](#).

INRAE, *Projection des effets du changement climatique sur l'activité des feux de forêt au 21^{ème} siècle*. Portail des services pour l'agriculture et la forêt, 2023. Consultable [ICI](#).

INSEE, L'économie néo-aquitaine essoufflée, peu de signes de relance, note de conjoncture régionale – 2^{ème} trimestre 2025 – Statistiques et études, septembre 2025. Consultable [ICI](#).

INSEE, *En Nouvelle-Aquitaine, la consommation d'espaces liée à l'activité économique est plus forte dans l'ouest de la région*. Statistiques et études Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 163, juin 2025. Consultable [ICI](#).

INSEE, *Toujours plus d'habitants en Nouvelle-Aquitaine. Populations de référence 2022*. Statistiques et études, Insee Flash Nouvelle-Aquitaine, n° 118, décembre 2024. Consultable [ICI](#).

INSEE, *L'industrie manufacturière en France depuis 2008 : quelles ruptures ? Note de conjoncture*, 20 décembre 2012. Consultable [ICI](#).

INSEE, *Produire en France plutôt qu'à l'étranger, quelles conséquences ? Insee Analyses n° 89*, octobre 2023, 10 pages. Consultable [ICI](#).

Institut Consumer Science & Analytics (CSA), *Les salariés et la transition écologique dans les entreprises*, étude n° 2001000, mai 2021. Consultable [ICI](#).

La préfecture et les services de l'État en Nouvelle-Aquitaine, Baromètre industriel de l'État en Nouvelle-Aquitaine, mars 2025. Consulter [par ce lien](#).

Marta Torre-Schaub, Blanche Lormeteau, Anne Stevignon, Ana-Maria Ilcheva, 2021/03. FINCLIMLEX. *La Gouvernance du risque climatique, aspects juridiques et financiers : analyse des conséquences pour les contentieux climatiques et le financement de la transition*. Rapport final du Projet Finclimlex, 118 pages. Consultable [par ce lien](#).

Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numériques, *L'équivalent CO₂ est une unité de mesure créée par le GIEC pour comparer les impacts des différents GES et pouvoir cumuler leurs émissions*. Publication du 6^{ème} rapport du GIEC. 20 mars 2023. Consultable [ICI](#).

Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numériques, *les Thémas de la DGE, Où en est la réindustrialisation de la France ? n° 20*, mai 2024, 10 pages. Consultable [ICI](#).

Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer, et de la pêche, *L'État de l'environnement en France – Rapport 2024*, 143 pages. Consultable [ICI](#).

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, *La France face aux neuf limites planétaires*, Édition numérique, 2023. Consultable [ICI](#).

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, *La France face aux neuf limites planétaires - Partie 3, Quelles utilisation du cadre des limites planétaires à l'échelle locale ? Service des données et études statistiques*, 10 pages. Consultable [ICI](#).

Ministère de la transformation et de la fonction publiques, Direction interministérielle de la transformation publique (DITP), *Évaluation d'impact d'indice de réparabilité*, octobre 2023, 79 pages. Consulter [ICI](#).

OPEO & INEC, Pivoter vers l'industrie circulaire - Étude, avril 2021. Consultable [ICI](#).

ScienceAdvances, *La Terre au-delà de six des neuf limites planétaires*, (2023). Consultable [ICI](#).

Statistique publique de l'énergie, des transports, du logement et de l'environnement (SDES), Chiffres clés de l'énergie, édition 2024, 17 septembre 2024 - Résumé. Consultable [ICI](#).

Statistique publique de l'énergie, des transports, du logement et de l'environnement (SDES), *L'empreinte carbone de la France de 1990 à 2024*, 10 octobre 2025. Consultable [ICI](#).

Stockholm Resilience Centre (Stockholm University) and the Beijer Institute of Ecological Economics (Royal Swedish Academy of Sciences). *Doing Business Within Planetary Boundaries*, 2024, 34 pages. Consultable [ICI](#).

URSSAF, Caisse nationale, En 2024, *les effectifs salariés et la masse salariale du secteur privé ralentissement à nouveau*. Stat'ur bilan, septembre 2025 – n° 406.12 pages. Consultable [ICI](#).

WWF, Métaux critiques : *L'impasse des Suv – Quel scénario pour réussir la transition de nos mobilités ?* Rapport, 2023, 60 pages. Consultable [ICI](#).

Ouverages

Bonnifet, F., Puff Ardichvili, C., *L'entreprise contributive, Concilier monde des affaires et limites planétaires*, Dunod, 22.

Hamant, O., Chabronnier, O., Enlart, S., *L'entreprise robuste, pour une alternative à la performance*, Odile Jacob, 2025.

Lluansi, O., *Réindustrialiser, le défi d'une génération*. Éditions La Déviations, É. Lavoisier – Résumé, septembre 2024.

Meadows, D. et D., Randers Jorgen, *Les limites à la croissance (dans un monde fini)*, *Le Rapport Meadows*, 30 ans après, Les éditions écosociété, 2013.

Parrique, T., *Ralentir ou périr, L'économie de la décroissance*, Seuil, 2022.

Pierre Veltz, *Bifurcations : réinventer la société industrielle par l'économie ?* Résumé de l'Aube.

Richa, G. et Ledoux, E., *Pivoter vers une industrie circulaire – Construire un futur avec une nouvelle génération d'entreprises*, Dunod, septembre 2022.

Voy-Gillis, A., *Pour une révolution industrielle*, Les presse de la Cité, 2025.

Articles et communiqués de presse

Alternatives Économiques, *Réindustrialiser, pour quoi faire ?* n° 106, mai 2025. Consultable [ICI](#).

Association française pour l'étude du sol (AFES), *Salinisation*, 1^{er} avril 2023. Consultable [ICI](#).

Banque de France, *Les causes de la désindustrialisation en France*, Bloc-notes Éco, 13 novembre 2017. Consultable [ICI](#).

Banque de France, *La taxonomie verte européenne*. Publication, 28 avril 2025. Consultable [ICI](#).

Garric, A. « *Avec l'acidification des océans, sept des neuf limites planétaires seraient désormais franchies* ». Article Le Monde, 24 septembre 2025. Consultable [ICI](#).

Institut Avant-Garde, *Dialogue de Vincent Vicard - Réindustrialiser la France ?* 7 mai 2024. Consultable [ICI](#).

Institut national de l'audiovisuel, *La désindustrialisation de la France*, L'INA éclaire l'actu, 23 mai 2023. Consultable [ICI](#).

La Gazette des communes, Développement Économique, Le dispositif Territoire d'industrie, du discours à la réalité. Article. 14 mars 2022. Consultable [ICI](#).

La Tribune et les Échos, SAF : *Accord Européen*, 27 avril 2025. Consultable [ICI](#).

Organisation météorologique mondiale, *Les données scientifiques du Bulletin de l'OMM sur l'ozone et le rayonnement confirment que la couche d'ozone est en voie de reconstitution*. Communiqué de presse de l'OMM, 16 septembre 2025. Consultable [ICI](#).

Rivet, D., *Effet cocktail : quelle est la toxicité d'un mélange de polluants ?* Ecotoxicologie.fr, 1^{er} décembre 2023. Consultable [ICI](#).

Rivière Avocats, l'autorisation d'exploiter une ICPE au sein d'un parc naturel régional doit être cohérente avec la charge de ce parc, recueil Lebon. Publications et formations. Consultable [ICI](#).

The Conversation, *L'effet rebond : quand la surconsommation annule les efforts de sobriété*, publication, 23 janvier 2023. Consulter [ICI](#).

Intervention des conseiller.es

Intervention de Catherine PAMART

(au nom des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), des Chambre des métiers et de l'artisanat et des Chambres d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine)

Je remercie la commission pour l'éclairage qu'elle a choisi pour présenter ses travaux : Transition écologique et mutation industrielle.

Les 3 Chambres consulaires de Nouvelle-Aquitaine, confirment que Transition écologique et mutation industrielle en Nouvelle Aquitaine sont indispensables.

Le cœur de métier des chambres consulaires est l'accompagnement des entreprises : qu'il s'agisse d'établissements agricoles, industriels ou artisanaux, nos collaborateurs sont de véritables « conseillers en transitions » qui agissent auprès des chefs d'entreprises.

Il faut noter qu'en Nouvelle Aquitaine l'agroalimentaire est le 1^{er} secteur en termes d'emplois et d'établissements, et que ce secteur est présent sur l'ensemble du territoire.

Et comme le souligne justement le rapport, cela découle tout naturellement du fait que la Nouvelle-Aquitaine est la 1^{ère} région agricole de France.

En matière d'industrie, 35 conseillers en transitions des CCI accompagnent près de 1 200 entreprises sur le territoire. Nous constituons, en la matière, l'opérateur principal du Conseil régional. Les CCI accompagnent **trois types de transition** : technologique, numérique et **écologique**.

Ce sont autant de moyens mis en oeuvre pour accompagner la transition écologique.

S'il faut toujours continuer à sensibiliser, avec le Conseil Régional nous avons enclenché la phase d'accompagnement.

Mais comme le précise le rapport, dans sa condition 1 « mieux accompagner les acteurs locaux », la transition écologique n'est envisageable que si l'entreprise en a les moyens (trésorerie) et dispose des repères économiques afférents. Ces 2 éléments manquent bien souvent dans les entreprises aujourd'hui !

La sobriété est nécessaire aujourd'hui, mais nous voulons insister sur les effets induits de cette sobriété.

Le consommateur est-il prêt à prendre en charge le surcoût de la sobriété dans le prix de vente de ses produits ? Est-il prêt plus largement à payer le coût supplémentaire de la transition pour les produits locaux, en comparaison des produits disponibles sur le marché, importés bien souvent.

S'il faut limiter les apports en eau, par exemple, la production agricole va sans doute baisser et l'offre faisant pression, les prix augmenteront.

On trouve ainsi beaucoup de produits importés, alimentaires ou manufacturés, ne respectant pas nos conditions de production.

Si le consommateur n'est pas prêt à prendre les coûts de la transition en charge, nous continuerons à perdre en souveraineté, qu'elle soit agricole, industrielle, énergétique.

Nous avons perdu nos fleurons sidérurgique, textile, électronique et nous décrochons actuellement en production agricole.

Oui la transition est possible, elle est nécessaire, mais elle est l'affaire de tous !

Nous voterons POUR ce rapport.

Intervention de Mathieu BOISSELEAU

(au nom de la délégation CFDT)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La délégation CFDT tient en premier lieu à saluer l'engagement des membres la Commission 3, qui ont su travailler dans un état d'esprit constructif d'écoute et de respect mutuels, malgré des points de vue forcément divers. Le bureau de cette Commission a su créer au fil des mois écoulés les conditions d'un travail de qualité, accompagné par le précieux esprit de synthèse de la chargée de mission en charge de cette Commission.

Si le sujet de ce rapport a été proposé il y a 18 mois environ par un membre de notre délégation, c'est que, pour la CFDT Nouvelle-Aquitaine, la **réindustrialisation**, synonyme de souveraineté, de création d'emplois qualifiés, de redynamisation de nos territoires, ne peut s'envisager qu'au prisme de la **transition écologique juste**.

Le rapport soumis au vote de notre assemblée rappelle tout d'abord un constat scientifique sans appel : **7 des 9 limites planétaires** sont aujourd'hui dépassées : les activités humaines dégradent l'air, les sols, les eaux ou encore le climat plus vite que la planète ne peut les réparer.

Dans ce contexte, relocaliser en France des activités industrielles lointaines s'avère vertueux, puisque nous produisons en France dans des conditions environnementales beaucoup plus favorables que dans les pays usines du monde que sont la Chine, l'Inde etc... et cela dans des conditions sociales indiscutablement bien meilleures.

Afin de ne pas répéter une à une les préconisations du rapport que nous partageons, nous nous limiterons à rappeler 5 idées fortes chères à notre organisation syndicale :

1. La production industrielle comme les usages qui en découlent doivent s'inscrire dans une

impérative recherche de **sobriété**. C'est le premier levier sur lequel jouer pour tendre à la soutenabilité de nos industries à moyen terme.

2. C'est bien le **tissu industriel existant** qui doit être soutenu en priorité, dans la mesure où il représente potentiellement plus de 2/3 de l'objectif de réindustrialisation française.
3. Notre activité industrielle doit être **cohérente avec les ressources et matières premières** de notre région. La politique industrielle régionale doit avoir comme fil directeur la volonté de constituer des **chaines de valeur complètes** sur ses territoires, de l'exploitation de la matière première jusqu'à la fabrication du produit fini.
4. Les **éco-socio-conditionnalités** doivent devenir l'outil incontournable pour l'attribution des aides régionales aux industriels néo-aquitains. Elles doivent se montrer plus environnementaux que sociaux, via la recherche de l'avis conforme du CSE.
5. **Le dialogue social territorial** doit largement contribuer à construire la transition : comme en entreprise, les corps intermédiaires que sont les représentants des salariés doivent avoir toute leur place dans les territoires. Par exemple en donnant du crédit à tel ou tel projet sur lesquels acteurs sociaux et territoriaux se prononceraient collectivement, ou encore en développant les **dispositifs territoriaux de reconversion professionnelle**, permettant de concilier transition écologique et emploi, ce que la CFDT croit possible si une véritable **Stratégie des Compétences** est mise en place.

En synthèse, la délégation CFDT partage les constats et préconisations du rapport Transition Écologique et Mutation industrielle : un défi gagnant pour la Nouvelle-Aquitaine et votera donc en faveur de ce dernier.

Intervention de Philippe GÉRY

(au nom de la délégation CFE-CGC)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

La CFE-CGC souhaite saluer la qualité du travail mené pour élaborer ce rapport consacré à un enjeu essentiel : réussir la transition écologique tout en reconstruisant une base industrielle solide. Il faut le dire clairement : sans industrie, il n'y a ni souveraineté, ni innovation, ni capacité durable à financer notre modèle social. Cette dimension est présente dans le rapport, mais elle mériterait d'être davantage affirmée.

En l'espace de trente ans, la part de l'industrie dans le PIB français est passée d'environ 20 % au début des années 1990 à près de 10 % aujourd'hui. Nous avons ainsi perdu la moitié de notre base productive. Ce recul a affaibli nos territoires, détruit des emplois qualifiés et accru notre dépendance aux importations.

Dans ce contexte, notre dépendance croissante à la Chine constitue un risque majeur, économique, social et environnemental. Nous importons massivement des produits stratégiques : véhicules électriques, batteries, panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur, électroménager, équipements numériques. Une part significative des outils mêmes de la transition écologique est désormais conçue et fabriquée hors d'Europe, principalement en Chine.

Cette situation est intenable. Elle alimente les déficits commerciaux, fragilise nos filières industrielles et augmente notre empreinte carbone importée, souvent bien plus élevée que celle d'une production réalisée sous nos normes environnementales et sociales. Mais surtout, elle met en danger notre

modèle social : moins de valeur ajoutée produite sur notre territoire, ce sont moins de ressources pour financer la santé, l'éducation, les retraites, la solidarité et la transition écologique.

Relocaliser intelligemment n'est donc ni un slogan ni une posture idéologique. C'est une nécessité économique, sociale et environnementale. Le rapport rappelle à juste titre que la relocalisation peut contribuer à la réduction de l'empreinte carbone dès lors qu'elle remplace réellement des productions étrangères fortement émettrices. Nous partageons pleinement cette analyse, même si nous aurions souhaité que le lien entre industrie et pérennité du modèle social soit davantage mis en avant.

Nous soutenons les orientations proposées : un accompagnement renforcé des entreprises et des salariés, le développement de l'ingénierie de projets, la formation aux nouvelles compétences, la structuration des filières, l'innovation orientée vers la sobriété et la coopération territoriale. Ces axes vont dans le bon sens. Ils appellent désormais une traduction concrète, notamment en matière d'énergie, de ressources, de compétences et de planification industrielle.

Dans cet esprit, la CFE-CGC s'inscrit dans la dynamique portée par ce rapport, tout en ayant exprimé des réserves sur certains points structurants. Elle souhaite en accompagner la mise en œuvre et restera mobilisée pour défendre une industrie compétitive, innovante et durable, seule capable de réduire notre dépendance et de renforcer la souveraineté économique, climatique et sociale de notre pays, condition indispensable à la pérennité de notre modèle social.

Intervention de Jérôme CASSAING

(au nom de la délégation CGT)

Nouvelle-Aquitaine : choisir une industrie durable

Peut-on encore opposer écologie et industrie ? En réalité, cela n'a plus de sens. La Nouvelle-Aquitaine se trouve aujourd'hui à un moment décisif : elle doit contribuer à la ré-industrialisation du pays tout en répondant à une urgence écologique sans précédent. La question n'est donc plus « faut-il réindustrialiser ? », mais comment le faire autrement ?

La région dispose d'atouts majeurs. Elle possède un tissu industriel diversifié, des entreprises ancrées dans les territoires, des compétences reconnues dans l'aéronautique, l'agroalimentaire ou le bois. Elle bénéficie aussi d'un avantage stratégique considérable : **un potentiel élevé de production d'électricité décarbonée**, entre nucléaire, hydraulique, et ENR en forte croissance. Cette énergie propre, disponible à un coût relativement stable, constitue une opportunité unique pour développer des industries sobres et innovantes - un avantage décisif dans un monde où la compétitivité dépendra de plus en plus du coût carbone de la production.

Mais ces atouts s'accompagnent de fragilités. La biodiversité régionale, dont dépend 45 % du PIB, s'effondre. Les ressources en eau sont sous pression. Le foncier industriel est rare et la concurrence sur les ressources - bois, eau, minéraux - ne cesse d'augmenter. Dans ce contexte, réindustrialiser à l'identique est impossible, il faut le faire de manière **compatible avec les limites du vivant**.

Nous ne pouvons occulter que l'industrie est organisée en filière avec des chaînes de sous-traitance parfois longues et complexes qui, lorsque le donneur d'ordres est défaillant, mettent en péril de nombreuses entreprises, fragilisent des territoires et menacent des centaines de salariés.

Notre région a connu de nombreuses catastrophes industrielles qui ont laissé des territoires exsangues, pendant que les actionnaires continuent à percevoir des dividendes.

Pour la CGT il est impératif que les aides aux entreprises soient conditionnées à des critères sociaux et environnementaux.

- **Environnementaux** parce qu'on sait que ce sont les plus fragiles qui subissent de plein fouet les atteintes à l'environnement. Partout le niveau de revenu est un marqueur fort des victimes des atteintes environnementales et climatiques.
- **Sociaux** parce que les salariés ont le droit d'avoir un droit de regard sur le fonctionnement de leur entreprise. Même si les ordonnances travail, chères à Emmanuel Macron, ont entamé ce droit en supprimant notamment les CHSCT, la CGT demande une réelle consultation sur la politique environnementale des entreprises.

L'industrie a besoin d'un cadre fort qui protège les petites entreprises de notre territoire.

- Encore une fois, la mise en place d'éco-socio-conditionnalités et de contrôle des aides est une nécessité.
- La prise en compte de la parole des salariés et de leurs représentants est une nécessité.
- Le choix de productions strictement utiles au développement humain durable est une nécessité.
- Le respect de l'environnement, condition sine qua non d'une industrie performante au service de la société est une nécessité.

La CGT votera l'adoption du rapport.

Intervention d'Isabelle LOULMET

(France Nature Environnement, FNE)

Merci à la commission environnement pour la qualité de son travail.

Ce rapport intitulé « Transition écologique et mutation industrielle » trace une voie à la recherche d'un équilibre entre ces deux exigences. Une voie d'équilibre sous conditions : peut-être aurait-il fallu ajouter un point d'interrogation au sous-titre : un défi gagnant ? car, malgré les exemples positifs que souligne le rapport, on peut dire que ce n'est pas gagné... ou pas encore...

Merci d'avoir terminé ce rapport sur le mot « sobriété ». Certains imaginent qu'il s'oppose à l'innovation, au progrès, au développement. Il faut l'entendre dans le sens d'économie, faire des économies, réussir à faire mieux avec le moins possible, moins de matières, moins d'énergie, moins de gaspillage, un vrai défi qui exige des compétences multiples et assure de la robustesse aux entreprises et à la société tout entière.

Intervention de Flavien THOMAS

(au nom de la délégation FSU)

Monsieur le Président,

cher·es collègues,

Nous souhaitons tout d'abord remercier les membres de la commission pour ce rapport, qui a posé clairement les jalons d'une réindustrialisation pensée non pas contre les ambitions environnementales, mais en démontrant qu'elles en sont l'une des conditions essentielles.

Ce rapport rappelle que la réindustrialisation ne peut être réduite à un objectif quantitatif ou à un simple rattrapage productif. Elle ne peut être pertinente et socialement acceptable que si elle s'inscrit dans le respect des limites environnementales, de la sobriété foncière, énergétique et matérielle, et dans une réduction réelle de notre empreinte globale. En ce sens, la sobriété n'est pas présentée comme une contrainte extérieure à l'industrie, mais bien comme un cadre structurant, indispensable à une réindustrialisation durable, territorialisée et désirable.

Le rapport montre également que l'innovation n'a de sens que si elle est orientée vers ces objectifs, en évitant les écueils du technosolutionnisme et de l'effet rebond, et en s'inscrivant dans des logiques de coopération territoriale et d'économie circulaire.

Je souhaite dire quelques mots sur le terme « santé » que j'ai ajouté par amendements à différents endroits du rapport. Quand on parle de pollutions, cela peut paraître extérieur à nous-mêmes, comme si les pollutions, en se dissolvant dans l'air, l'eau, les sols, disparaissaient. Mais parce qu'on respire, qu'on boit, qu'on mange, toutes ces pollutions se retrouvent dans nos corps et affectent notre santé. Le lien doit être fait entre ces pollutions émises et l'impact sur la santé : il s'agit d'un problème de santé publique majeur dont la prise en compte dans toute décision doit primer. C'est bien là le sens de l'axe Une Seule Santé porté par le Conseil régional que nous soutenons pleinement, et dont nous attendons la traduction pleine et entière dans toutes les politiques publiques régionales.

Merci.

Il met aussi en évidence l'importance du choix des productions. Il montre que la réindustrialisation ne peut être indifférenciée. Ce choix est déterminant pour éviter une réindustrialisation de façade et pour faire de l'industrie un véritable levier de transition.

Nous souhaitons enfin souligner l'importance majeure des enjeux éducatifs et de formation. Adapter les formations initiales et continues à cette mutation est une condition décisive de sa réussite. Il ne s'agit pas seulement d'accompagner les besoins immédiats des entreprises, mais de permettre aux salarié·es qualifié·es d'appréhender, de comprendre et de maîtriser les transformations de leur métier pour répondre aux impératifs écologiques, technologiques, mais aussi sociaux de l'appareil productif. Au-delà, il s'agit de mieux éduquer l'ensemble de la population, les citoyens et les citoyennes, pour lui permettre de comprendre et de maîtriser les réalités scientifiques, sanitaires et écologiques de cette réindustrialisation, ainsi que les arbitrages nécessaires pour l'accepter en conscience. L'Éducation nationale a ici un rôle central à jouer.

Pour l'ensemble de ces raisons, et parce que ce rapport ouvre des perspectives utiles pour penser une réindustrialisation compatible avec la transition écologique et la justice sociale, la FSU votera ce texte.

Intervention de Xavier ESTURGIE

(au nom de la délégation du MEDEF)

Monsieur le Président,
Chères et Chers Collègues,

Le rapport ouvre des pistes intéressantes de réflexion, qui méritent d'être suivies et approfondies.

- Une analyse objective permet de discerner les émissions industrielles des autres sources d'émissions et de pollutions, **lesquelles sont liées avant tout à nos pratiques, nos usages...et nos importations qui représentent de l'ordre de 56 % des émissions de GES.**
- L'Industrie est certes localisée, mais elle agit dans **un contexte hyperconcurrentiel international.**
- **Nous sommes revenus depuis mi-2024 en phase de désindustrialisation.** Si les emplois industriels ont pu progresser dans certaines zones géographiques, c'est essentiellement la dynamique des industries de Défense et de l'Aéronautique qui s'avère prépondérante dans cette résilience.

Or, l'objectif mentionné dans le rapport d'atteindre 12 % du PIB d'ici 2035 signifierait une hausse annuelle de production de 5,3 %, nécessitant que de nouveaux projets industriels représentant au moins 30 % de cet objectif puissent être mis en œuvre : soit **un véritable sursaut.**

En-dehors de l'Aéronautique et de la Défense, les principaux marchés de destination de l'Industrie - Bâtiment, Travaux publics, Alimentation - sont aujourd'hui particulièrement exposés, outre à l'inflation réglementaire et des coûts de production, aux enjeux énergétiques, écologiques, numériques et d'automatisation. Ce qui pose évidemment **la question de l'adaptation industrielle à ces marchés en transition.**

Dans ce contexte :

- Il est essentiel de démythifier la croyance selon laquelle l'Industrie serait responsable de toutes les pollutions – **ce qui est factuellement faux** – et qu'on pourrait s'accommoder de freiner son développement. Grave erreur.
- Concernant plus spécifiquement la mutation industrielle : nous aurions souhaité que ce rapport puisse aborder **la transformation des process de production**, soutenue par la Région notamment à travers le programme Industrie du Futur, **et les vecteurs structurants de la mutation**

industrielle, parmi lesquels l'écoconception, mais aussi la transformation des métaux critiques, les nouveaux procédés de fabrication et d'optimisation des process, les technologies d'électrification, la robotique, la fabrication additive, l'internet des objets (IoT), les data, ou encore l'intelligence artificielle dans les process de contrôle.

- Le rapport permet de souligner **l'importance du soutien à la mutation industrielle y compris dans les industries existantes** dont les projets portent les deux tiers de l'effort de réindustrialisation nécessaire. Car il n'y a pas d'industrie sans investissement, sans innovation, et sans recherche-développement, donc sans vision moyen et long terme.
- L'industrie conçoit des biens qui consomment de moins en moins d'énergie. **Elle porte concrètement des solutions utiles pour relever les défis environnementaux : sur la base des auditions conduites, le rapport montre l'importance des retours d'expérience, et d'autres initiatives régionales particulièrement exemplaires auraient pu également être mises en exergue...**
- **Le rapport aurait pu aussi s'appuyer sur les études de certaines filières régionales en matière de transition, de décarbonation et de biodiversité.**
- Nous regrettons enfin que la mutation industrielle ne soit pas abordée à l'aune de **la portée et du rôle social et territorial de l'industrie.** Gardons à l'esprit que **les pays sans industrie n'ont pas de classe moyenne.** Que l'activité industrielle joue un rôle structurant pour :
 - maintenir des salaires décents
 - maintenir et consolider les activités tertiaires
 - assurer une cohésion territoriale
 - favoriser le progrès des activités humaines
 - exporter, soutenir le niveau de nos finances publiques, et préserver notre modèle social grâce aux ressources créées et exportées.

Bref, nous aurions aimé que soit adoptée une focale plus large, pour mesurer :

- **tous les enjeux de l'adaptation industrielle aux bouleversements des marchés, de l'innovation et de l'évolution des usages,**

- le rôle que la structure industrielle de Nouvelle-Aquitaine pourrait jouer dans ce domaine,
- et les moyens qui pourraient être optimisés pour accompagner les projets innovants de transition des procédés industriels tout en préservant la capacité de progression de la valeur ajoutée industrielle.

... Parmi lesquels, les moyens de promouvoir une

meilleure connaissance générale du rôle et des apports de l'Industrie, notamment pour mieux attirer les talents - masculins et féminins - dont elle a tant besoin aujourd'hui.

... Ce qui contribuerait sans doute à éviter d'en faire le bouc-émissaire de toutes les nuisances.

Sous ces réserves, le MEDEF votera le Rapport compte-tenu des amendements retenus.

Intervention de Sophy FAYAUD

(Ports et aéroports)

Je souhaiterai intervenir sur les parties concernant l'aviation et les gestionnaires d'aéroports, abordés dans les p. 78 et 83 du rapport.

En p. 78, il est mentionné à juste titre, le remplacement du kérosène par des carburants d'aviation durable, appelé SAF (Substainable Aviation Fuel). Le SAF représente, pour l'aviation, la voie majeure à court et moyen terme, pour réduire les émissions de CO₂ du transport aérien.

Les quotas d'incorporation de SAF dans le kérozène, sont effectivement de 2 % en 2025, 20 % en 2035. Toutefois, nous attirons votre attention, sur le fait que ces quotas ne sont pas régionalisés, mais font l'objet d'un système d'échange de quota, compensation/réduction au niveau européen, (SEQE en FR / ETS en EN). A titre d'exemple, en Nouvelle Aquitaine, en 2024, seuls les aéroports de Biarritz et Bordeaux mettaient à disposition du SAF (1). Nous sommes en phase avec ce qui est mentionné quant au fait que la production de SAF nécessitera des arbitrages, de par son besoin de matière première (d'origine biologique ou de synthèse). Cependant, le rapport, page 78, mentionne « **Sans étude d'impact régional, il est difficile d'évaluer la capacité à satisfaire l'ensemble des projets. Au regard de ces impératifs, l'augmentation de la proportion d'utilisation de SAF dans l'aviation, devrait s'accompagner d'objectifs et de mesures visant la réduction du trafic aérien** ». La réduction du transport aérien, est, à notre sens, pénalisante localement, lorsque l'on parle d'un écosystème international, sauf à décider qu'une région, ou un pays, souhaitent sortir d'un système et d'une dynamique de flux européens voire mondiaux. Nous soutenons la nécessité d'accroître la production de SAF en France, de manière à limiter les importations d'Europe, et Asie et Amériques où il y a de nombreux projets (1). Des projets ont été d'ailleurs annoncés en Charente, Dordogne, Landes et Pyrénées-Atlantiques (1).

Les aéroports français, en lien avec les compagnies aériennes, font des efforts en matière de

développement raisonné des aéroports, choix d'avions de nouvelles générations moins bruyants et plus économies en matière de consommation de carburant, maximisation des taux de remplissage pour accompagner la croissance avec un nombre de mouvements d'avion maîtrisé. L'introduction des taxes et contraintes, récemment l'augmentation de la TSBA, a généré une stagnation du transport aérien français, au profit d'autres pays européens, tels que l'Espagne, le Portugal, l'Italie... ne limitant pas pour autant l'impact environnemental, puisque les flux se développent, et dans la majeure partie des cas, en survolant la France. La décroissance se fera donc au niveau de la région, au bénéfice d'autres régions françaises, voire d'autres pays européens, sans pour autant limiter l'impact environnemental.

Il en est de même page 83 : « **Impulser des mesures visant un objectif de sobriété en matière de transport aérien en conditionnant le soutien régional aux aéroports** ». Ce type de mesure pénaliserait les aéroports de la région Nouvelle Aquitaine, au profit d'aéroports en dehors de la région voire de la France ou de l'Europe.

Le France, et la région Nouvelle Aquitaine sont des destinations touristiques, ce qui nécessite de mesurer les impacts à plus grande échelle. Il en est de même pour les développements économiques et d'entreprises.

Je souhaitais attirer votre attention sur le fait que l'aviation est un secteur qui se regarde certes à l'échelon régional, mais aussi à l'échelon national, européen et international.

Je peux aussi vous assurer, que l'ensemble des acteurs du secteur, aéroports, compagnies aériennes, avionneurs, énergéticiens, industriels... sont mobilisés, ensemble, sur ces sujets. C'est même LE sujet qui a renforcé depuis quelques années les coopérations entre tous les acteurs de l'écosystème.

(1) Source Rapport Environnement 2024, de la Direction Générale de l'Aviation Civile accessible via <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/rapport-environnement-aviation-civile>

Intervention de Flavien THOMAS

(au nom du groupe de travail « Égalité et Lutte contre les discriminations »)

Le groupe de travail Égaetdis souhaite saluer la qualité du rapport qui nous est soumis aujourd’hui, et son ambition clairement affirmée de concilier transition écologique, mutation industrielle et équilibre des territoires en Nouvelle-Aquitaine.

Nous souhaitons toutefois, au moment de ce vote, apporter un éclairage complémentaire, en cohérence avec les analyses du rapport : l’égalité et l’inclusion dans la réindustrialisation. Car la situation de départ est connue et documentée.

Les métiers industriels restent massivement masculins, ou dans certains secteurs et des entreprises avec des écarts de genres importants et cette réalité ne tient pas uniquement à des choix individuels. Les travaux menés au sein de notre groupe de travail, notamment à partir du témoignage d’une conseillère dans l’aéronautique, mettent en évidence les freins persistants et qui ont fait l’objet depuis d’un travail pour les lever.

Dès l’orientation scolaire, les stéréotypes de genre pèsent lourdement sur les trajectoires. L’image d’une industrie technique, exigeante physiquement, historiquement masculine, continue d’écarter de nombreuses jeunes filles ou de les orienter dans des métiers particuliers. L’écart qui s’est creusé récemment dans les orientations scientifiques en terminale n’en est que le haut de l’iceberg.

Ainsi, dans la formation puis dans l’emploi, ces freins se prolongent : manque de modèles féminins, biais dans les processus de sélection, et parfois encore des organisations du travail **peu compatible avec les réalités sociales familiales, des modes de travail parfois excluants et des difficultés à faire reconnaître ses compétences, allant dans certains cas jusqu'à isolement professionnel**. Mais aujourd’hui les entreprises considèrent la diversité comme une richesse.

Ces constats valent également pour les personnes en situation de handicap qui doivent parfois faire preuve d’une ténacité hors du commun pour faire valoir leurs compétences et les mettre au service de leur entreprise et comme pour les personnes issues de parcours sociaux ou culturels divers **sont trop souvent cantonnées aux postes les plus pénibles ou les moins reconnus**.

Ces inégalités ne sont pas anecdotiques. Elles se traduisent dans les chiffres avec des réalités industrielles diverses mais une organisation et une représentation encore trop largement inscrites dans un modèle unique, qui ne correspond plus ni aux réalités sociales, ni aux défis environnementaux auxquels nous faisons face.

Il a été souligné le caractère systémique de la production des inégalités au sein d’une société encore largement marquée par le patriarcat. Ces effets systémiques sont renforcés par un modèle économique dominant pour lequel la recherche permanente du profit justifie tout, y compris le partage inégal de richesses, l’exclusion d’une large partie de la population et la reproduction continue des inégalités et des discriminations.

Or, le rapport que nous votons aujourd’hui le montre clairement : la transition écologique impose une transformation profonde de nos modèles industriels.

Sobriété, écoconception, attention portée aux usages, réduction des impacts sur les ressources, acceptabilité territoriale : ces enjeux appellent des regards pluriels et une remise en question des organisations existantes.

À cet égard, la littérature en sciences sociales apporte un éclairage intéressant, à manier avec précaution mais sans l’ignorer. De nombreuses enquêtes internationales et européennes montrent que, en moyenne, les femmes déclarent une sensibilité plus élevée aux enjeux environnementaux, aux impacts sanitaires et aux effets à long terme des choix productifs. Il ne s’agit en aucun cas d’une disposition « naturelle », ni d’un argument essentialiste. Ces différences s’expliquent largement par des positions sociales différentes, des expériences plus fréquentes de la contrainte, du soin, de la gestion des ressources, et par une exposition différenciée aux risques environnementaux. Autrement dit, ce sont les expériences sociales qui façonnent les regards, et non le genre en lui-même.

Mais ces regards comptent. Ils enrichissent la capacité collective à penser une industrie plus sobre, plus attentive aux usages réels, à la santé, à la sécurité, à la qualité de vie au travail et dans les territoires. C’est pourquoi le GT Égaetdis considère que l’inclusion n’est pas un enjeu périphérique de la réindustrialisation, mais l’un de ses leviers de réussite.

En Nouvelle-Aquitaine, le rapport met en lumière des dynamiques encourageantes : des filières engagées dans l'innovation responsable, des entreprises qui repensent leurs procédés, des actions de sensibilisation, de formation, de coopération territoriale. Des initiatives existent aussi pour favoriser la mixité, l'accès de toutes et tous dans leur diversité aux métiers industriels, l'accompagnement des parcours, y compris dans des secteurs historiquement très masculins et normatif. Mais ces démarches restent trop dispersées et insuffisamment structurantes au regard des enjeux.

C'est pourquoi nous appelons à aller plus loin dans le volontarisme, en cohérence avec les orientations du rapport, faire de l'égalité femmes-hommes et de l'accessibilité des critères pleinement intégrés aux politiques de soutien à l'industrie, agir en amont sur l'orientation et la formation, transformer durablement les conditions de travail, et garantir une meilleure représentativité de la diversité de notre

société dans tous les nouveaux métiers industriels, sur l'ensemble des filières et à tous les niveaux de responsabilité.

Par ailleurs, au regard des dynamiques démographiques et de leurs effets attendus sur l'économie régionale, il apparaît essentiel que le CESER se saisisse de la question des migrations vers la Nouvelle-Aquitaine en lien avec la réindustrialisation, dans une approche fondée sur l'observation, l'analyse factuelle et la mesure des réalités territoriales.

La réindustrialisation que nous appelons de nos vœux, et que ce rapport contribue à dessiner, ne peut être ni durable, ni désirable, si elle laisse de côté une partie de la population. Une industrie pour et avec toutes et tous, inclusive et égalitaire, est non seulement plus juste, mais aussi plus robuste face aux défis environnementaux et sociaux. C'est dans cet esprit que GT Egaetdis invite à en prolonger l'ambition par des actions encore plus résolues.

Annexes

Sommaire

Annexe n° 1 : fiches INITIATIVES

p. 107

- #1 - La transformation de l'entreprise Lamécol pour l'utilisation d'une ressource locale : le pin maritime
- #2 - La restructuration de la filature Fonty par une production écologique et locale
- #3 - La démarche globale du laboratoire Science & Nature
- #4 - La décarbonation des zones industrialo-portuaires de Bordeaux
- #5 - La transition hydrique de l'entreprise Finimétaux
- #6 - La démarche du Club des entrepreneurs du sud-vienne

Annexe n° 2 : remerciements et liste des personnes auditionnées

p. 125

Annexe n° 3 : composition de la Commission « Environnement »

p. 127

Annexe n° 4 : table des matières

p. 129

LA TRANSFORMATION DE L'ENTREPRISE LAMÉCOL POUR L'UTILISATION D'UNE RESSOURCE LOCALE : LE PIN MARITIME

Personne auditionnée : Laurent DAUDIGNY, Directeur général

Présentation de l'entreprise

Nom de l'entreprise : Lamécol

Ville : Canéjan

Département : Gironde

Secteur d'activité principal : construction bois

Nombre de salariés : 76 salariés hors intérimaires

Surface foncière occupée : 5 600 m²

Description de l'activité : fabrication d'éléments de structures en lamellé collé

Présentation du projet de transition

Historique de la démarche

L'entreprise, à l'origine familiale, existe depuis 51 ans. En 2010 elle a été rachetée par le groupe français DL, spécialisé dans la charpente métallique et la menuiserie en aluminium.

Traditionnellement, Lamécol utilisait du bois du nord (principalement de l'épicéa) et travaillait très peu le pin maritime, pourtant ressource locale, car il avait très mauvaise réputation dans le secteur de la construction.

En 2015, un tournant stratégique s'amorce avec l'arrivée de Laurent DAUDIGNY à la direction de Lamécol qui a eu une volonté très forte d'utiliser cette ressource locale. Il a alors lancé une réflexion sur l'utilisation du pin maritime dans l'entreprise, en misant sur ses propres qualités et en améliorant les process de transformation de l'entreprise pour l'adapter au produit lamellé collé.

Étapes de mise en œuvre du projet

L'entreprise s'engage alors dans une démarche d'innovation et de valorisation de la ressource locale.

La crise sanitaire liée au COVID, suivie par la guerre en Ukraine, entraîne de profondes perturbations économiques avec notamment une flambée des prix des bois du nord. Ces événements accélèrent la décision stratégique de reconcentrer la production de l'entreprise en pin maritime.

Cette orientation répond également à une demande croissante du marché pour une construction en bois local. Le marché du Collège et du Lycée du BARP, remporté par l'entreprise, constitue un déclencheur majeur. Il a nécessité une coordination étroite avec les scieurs du massif pour adapter rapidement la chaîne de production.

D'autres chantiers ont suivi, confirmant le bien-fondé de cette nouvelle stratégie. L'entreprise a dû adapter sa ligne d'aboutage afin de mieux traiter le pin maritime et répondre aux exigences de qualité.

Face à l'augmentation de la production, un projet d'agrandissement de l'usine est aujourd'hui en cours avec la construction d'un nouveau bâtiment permettant ainsi d'avoir un bâtiment dédié au lamellé collé et un bâtiment dédié à l'activité ossature bois.

La stratégie de l'entreprise a alors totalement basculé et aujourd'hui, cette ressource locale représente 95 % de la production de Lamécol.

Facteurs de réussite identifiés

Le succès de la transition vers l'utilisation du pin maritime repose sur plusieurs leviers clés :

- **Adaptation des outils industriels** : la ligne d'aboutage a été spécialement modifiée pour l'adapter au pin maritime. L'ensemble des process de fabrication a été recalibré afin d'assurer une production de qualité.
- **Compétence** en interne : l'entreprise dispose de toutes les compétences en interne, de l'ingénierie aux équipes de production et de pose. Elle accompagne les maitrisés d'œuvre et d'ouvrage de la conception à la réalisation de leurs projets.
- **Découverte des performances mécaniques du pin maritime** : grâce à de nombreux essais et à une approche d'innovation continue, l'entreprise a démontré que le pin maritime avait d'aussi bonnes qualités mécaniques que les bois du nord.
- **Travail de prescription et reconnaissance du matériau** : Lamécol s'implique fortement avec ses partenaires pour faire évoluer les perceptions et les pratiques autour du pin maritime en tant que matériau de construction fiable et durable dans le lamellé collé.
- **Demande favorable** : il existe aujourd'hui une forte demande pour cette ressource locale de la part des maîtres d'ouvrage, publics comme privés attentifs à l'aspect circuit court et aux enjeux de décarbonation de la construction.
- **Implication dans l'éducation et la formation** : l'entreprise considère l'implication dans les écoles et centres de formations comme un levier essentiel pour sensibiliser et former les futures générations aux enjeux du bois local.
- **Valorisation des déchets** : les chutes de bois sont revendues en tant que bois énergie à d'autres entreprises ou collectivités. Par ailleurs Lamécol développe un projet de chaudière biomasse alimentée par ses propres déchets, renforçant ainsi sa démarche de durabilité.

Freins identifiés

- **Complexité des normes et des appels d'offres** : les réglementations en vigueur sont souvent lourdes et complexes. Certains cahiers des charges sont techniquement irréalistes, obligeant les entreprises à revoir intégralement les projets après attribution, ce qui implique beaucoup de ressources (en personnel et en temps).
- **Réticence interne de la profession** : historiquement les maîtres d'œuvres et architectes n'étaient pas mobilisés pour valoriser le pin maritime dans la construction, même si aujourd'hui une véritable dynamique s'est enclenchée.
- **Difficultés liées au réemploi du bois** : Lamécol s'est engagé dans cette démarche mais se heurte à de nombreux freins : rareté de la ressource réutilisable, nécessité de nettoyage, reclassement et absence d'une filière réemploi. C'est une démarche qui repose uniquement sur la volonté de l'entreprise, sans retour sur investissement. Pour le réemploi, Monsieur DAUDIGNY souligne que nous sommes encore aux prémices, à l'année zéro.

Conclusion/observations

Points forts du projet : en quoi ce projet peut-il être inspirant pour d'autres entreprises ?

Le projet de transition menée par l'entreprise Lamécol constitue un exemple inspirant à plusieurs égards. Par son engagement fort en faveur de l'innovation, l'entreprise a su revaloriser une ressource locale, le pin maritime, pour en faire un matériau compétitif dans le domaine du bois construction en lamellé collé.

En plus de répondre aux enjeux actuels (notamment le stockage du carbone et le développement de matériaux biosourcés dans la construction), cette démarche illustre comment une matière première locale et renouvelable peut être intégrée efficacement à une stratégie industrielle.

Dans quelle mesure cette démarche est-elle réplicable et à quelle échelle ?

La réussite de Lamécol montre que cette stratégie est réplicable, à conditions de réunir plusieurs facteurs clés :

- **Une ressource disponible** : le massif des Landes de Gascogne est un massif de production aménagé et accessible de près de 1 million d'hectares et constitue un réservoir important de pin maritime adapté à un usage industriel.
- **Structuration des filières** : le développement d'une filière bois locale, durable et dynamique nécessite de renforcer les partenariats entre acteurs et de protéger la ressource, en respectant une hiérarchie stricte des usages cohérente (bois énergie, bois d'industrie et développement du bois d'œuvre).

Le parcours de Laurent DAUDIGNY, Directeur de Lamécol, illustre que la volonté, la vision à long terme et l'engagement personnel sont essentiels pour faire évoluer les mentalités et les pratiques industrielles. En s'appuyant sur des équipes soudées et compétentes, il a su impulser une dynamique de transformation ambitieuse, intégrant des projets d'innovation concrets pour développer une ressource locale dans les process industriels de l'entreprise.

Audition réalisée par : Gabriella CARRÈRE et Fabrice GRÈZE

>> FICHE INITIATIVE #2

LA RESTRUCTURATION DE LA FILATURE FONTY PAR UNE PRODUCTION ÉCOLOGIQUE ET LOCALE

Personne auditionnée : Benoît de LAROUZIÈRE, Propriétaire dirigeant

Présentation de l'entreprise

Nom de l'entreprise : Filature Fonty

Ville : Rougnat

Département : Creuse

Secteur d'activité principal : textile

Nombre de salariés : 30 salariés

Surface foncière occupée : 4 ha et 5 800 m² de surface de production (7 800 m² post agrandissement)

Description de l'activité : filature et teinture de laines en matières naturelles

Présentation du projet de transition

Historique de la démarche

Cette filature existe depuis 1880. Sur cette partie amont du Cher, il y a eu jadis jusqu'à 18 filatures. Elle est située à 15 km en aval des sources du Cher, sur la commune de Rougnat, à quelques kilomètres du bourg d'Auzances, dans l'Est de la Creuse. Après la crise hexagonale du textile à la fin du XX^{ème} siècle et la délocalisation de la production, la filature a connu beaucoup de difficultés (faillites successives) jusqu'au début des années 2010.

Le dirigeant actuel, M. de LAROUZIÈRE, en reconversion professionnelle était à la recherche d'une entreprise traditionnelle. Il a repris l'entreprise en 2017 à la suite du départ à la retraite de son prédécesseur. La manufacture comptait alors, une dizaine de salariés pour un chiffre d'affaires annuel d'environ 800 000 €. Ce dernier avait repris lui-même cette entreprise à la suite d'une liquidation judiciaire en 2006. C'était un passionné de la matière laine mais il n'avait pas réussi à redresser l'entreprise qui a perdu 2/3 des clients. Il avait malgré tout amorcé une transition écologique.

Afin de faire revivre cette entreprise avec un environnement écologique et humain de qualité, le dirigeant actuel s'est donné comme objectifs de :

- sauver le savoir-faire de la filature ;
- réapprendre les métiers de cette entreprise qui abrite toute la chaîne de transformation : filature, teinture et commerce ;
- redonner tout son sens aux techniques ;
- redonner un avenir à cette filature.

Description du projet

L'objectif est de conserver le caractère d'entreprise traditionnelle avec ses machines électromécaniques datant des années 1950 à 1980, tout en modifiant son modèle : une entreprise produisant une laine rustique vers une entreprise de fabrication de fil à tricoter haut de gamme, alliant tradition, élégance et intemporalité, entre l'artisanat et l'industrie de grande taille. Elle a souhaité faire de l'écologie un argument de vente.

Une démarche de transition avait été amorcée par le dirigeant précédent qui a fait installer une station d'épuration écologique pour rejeter les eaux de teinture dépolluées dans le Cher.

Le projet actuel cible une **rénovation énergétique par une installation photovoltaïque sur toiture** et par la restauration du bief (canal patrimonial de dérivation du Cher) qui va permettre l'**installation d'une turbine hydroélectrique**. Grâce à ces projets, l'entreprise va cesser d'avoir recours au gaz naturel et ainsi réduire fortement ses émissions de gaz à effet de serre et ses coûts énergétiques mensuels.

En complément, la mutation de l'entreprise s'est appuyée sur une **transition sociale** : la répartition du temps de travail a été revue pour favoriser la vie de famille des employés, les salaires ont été revalorisés avec une reconnaissance de l'ancienneté et la gestion est beaucoup plus collaborative. En 8 ans, l'entreprise a gagné 20 salariés.

La reprise de l'activité et l'augmentation de la demande, l'état déplorable des bâtiments d'origine, recouverts d'amiante et non isolés ont été un facteur déclencheur pour envisager un **agrandissement qui est en cours de réalisation**. Le choix d'un nouveau bâtiment fonctionnel et esthétique, permettra d'accueillir une troisième ligne de filature et un magasin d'usine pour les visiteurs. Sur le mode du volontariat, la filature Fonty est en train de procéder à l'acquisition de terrains en amont et en aval de la filature, en bordure du cours d'eau (surface : 1 à 5 ha) dans le but d'y **établir et maintenir des prairies humides inondables**.

Enfin, la filature participe à la **relocalisation de l'origine française de la laine** utilisée et particulier la laine de Mérinos. La laine Mérinos argentine ne représente plus que 50 % de l'approvisionnement avec une relocalisation à hauteur de 30 % de laine origine France. La filature contribue également à la filière laine locale : les éleveurs français qui le souhaitent peuvent venir faire filer leur laine chez Fonty pour qu'ils puissent ensuite la vendre en direct dans leurs fermes. La prestation leur est facturée à un prix mesuré pour que l'opération reste rentable pour eux : c'est une contribution de la filature Fonty à la filière laine locale.

Facteurs de réussite identifiés

- **Une augmentation du chiffre d'affaires** grâce notamment au positionnement sur un marché haut de gamme qui a permis de faire des investissements.
- **Une grande détermination du dirigeant** pour mettre en place sa vision de l'entreprise.
- **Une gestion collaborative**.
- **Un accueil très favorable des acteurs locaux** : le fait de créer des emplois dans une des zones les plus déshéritées économiquement de Nouvelle-Aquitaine explique ce bon accueil et le soutien permanent à la manufacture dans son développement.
- **L'indépendance financière et décisionnelle**.
- **Les aides publiques** : intégration au programme régional « Usine du futur » et bénéficiaire du Fonds Vert Territoire d'industrie.

Freins identifiés

- **Des difficultés de recrutement du personnel** : certains postes d'entretien des machines ou de teinture sont difficiles à pourvoir. Une démarche de tutorat est envisagée.
- **La complexité de la démarche de rénovation du bief** pour l'installation de la turbine hydroélectrique (récupération du droit d'eau, restauration des berges effondrées et dialogue avec les 80 propriétaires riverains et exploitants qui sont concernés par la restauration du bief).
- **Raccordement électrique** : problématique inédite d'installer un transformateur adapté aux deux énergies (solaire/continu et hydroélectrique/alternatif) en multi-usages (autoconsommation, revente de surplus) voire stockage (batteries ou hydrogène).
- **Approvisionnement en laines locales** : nécessité d'échanger avec les éleveurs pour une prise de conscience des débouchés potentiels de la laine pour des éleveurs ovins de la filière viande. Changer les pratiques : élevage en plein air associé à une sélection génétique permettrait à la laine de devenir un profit supplémentaire et de ne plus être un déchet.

Liens avec la filière et le tissu entrepreneurial local

La proximité de Felletin et de la Cité Internationale de la tapisserie crée un écosystème autour de la filière textile laine. Une quarantaine d'entreprises forment un pack filière laine : entreprises de transformation, filatures, éleveurs...

Quelques exemples :

- avec la filature TERRADE de Felletin : entre aide ponctuelle régulière, sous-traitance, échanges et collaboration technique
- avec les lissiers d'Aubusson ;
- la filature Fonty est membre de l'association LAINAMAC (créeée par le prédécesseur du dirigeant actuel). Elle regroupe des acteurs responsables en matière de qualité et de relocalisation ;
- recherche de partenariat avec des coopératives d'éleveurs locaux, et des filières engagées dans le développement durable à l'étranger.

Conclusion/observations

Dans quelle mesure cette démarche est-elle réplicable et à quelle échelle ?

La filature Fonty a été aidée lors de la reprise en 2017, par le réseau « Entreprendre » (niveau régional et national) dont elle partage les valeurs : entreprise écoresponsable, soucieuse de l'humain... Elle a été lauréate en 2017. Le dirigeant va à son tour parrainer d'autres entreprises, pour faire partager son expérience acquise depuis 8 ans.

Ces projets ont demandé beaucoup d'investissement personnel et financier du dirigeant portant une volonté d'engager une transition complète à la fois économique, humaine et environnementale.

Audition réalisée par : Joël BOEUFRAS, Martine RANCHIN et Sylvie THOMANN

>> FICHE INITIATIVE #3

LA DÉMARCHE GLOBALE DU LABORATOIRE SCIENCE & NATURE

Personne auditionnée : Nathalie BERNARD, assistante de direction

Présentation de l'entreprise

Nom de l'entreprise : Laboratoire Science et Nature

Ville : Nueil-les-Aubiers

Département : Deux-Sèvres

Secteur d'activité principal : conception - fabrication - distribution de produits d'hygiène et cosmétiques

Nombre de salariés : 249 salariés

Surface foncière occupée : 125 ha

Description de l'activité : production de cosmétiques et de produits d'entretien écologiques

Présentation du projet de transition

Historique de la démarche

Cette entreprise n'a pas conduit de démarche de transition à proprement parler car elle a fondé son activité et son développement selon des principes respectueux de l'environnement.

- **1972** : création de BODY Nature (première marque) qui propose des produits d'entretien, de cosmétiques et de bien-être sains pour l'Homme et l'environnement. Entreprise créée par un couple dont l'épouse était chercheuse et qui a repris la ferme familiale pour ce faire ;
- **2009** : création de la marque PROSENS : produits d'hygiène et de nettoyage pour les collectivités ;
- **2011** : Création d'ODYSSEE NATURE – développement du tourisme industriel pour améliorer la communication sur la politique de la marque ;
- **2011** : création marque SANTIFOLIA (cosmétiques Bio distribués dans des magasins spécialisés en France et sur Internet) ;
- **2016** : acquisition de GUERANDE Cosmétiques - vente en magasins spécialisés et instituts) ;
- **2018** : Fondation Science et Nature (soutien de projets environnementaux) ;
- **2020** : l'entreprise devient Entreprise à mission - démarche « au-delà du bio ».

Description du projet

Depuis 2012 l'entreprise s'est engagée dans une démarche RSE « au-delà du bio » portant sur 3 dimensions et 12 engagements :

» Les produits

L'éco-conception est au cœur de la démarche pour fabriquer des produits cosmétiques, d'entretien et de bien-être ayant le plus faible impact possible sur l'environnement, sur l'ensemble du cycle de vie :

- **Utilisation d'ingrédients d'origine naturelle et d'emballages éco-conçus** (Réduction des plastiques dans les emballages réutilisation des emballages - flacons rechargeables).
- **Formulation** : des formules très concentrées (réduction eau), efficaces et biodégradables pour favoriser la consommation éco-responsable (sobriété).
- **Matières premières** : les principes actifs sont issus des végétaux. Sur le domaine sont installées des cultures de vigne rouge, lys, roses, romarin... qui entrent dans la composition des produits.
- **Certification bio** : certification « Ecocert » annuelle.

» L'environnement

- **Énergie** : économiser les ressources naturelles en utilisant 100 % d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques sur le site).
- **Réduction des déchets** : station d'épuration sur le site.
- **Biodiversité** : préserver l'équilibre biologique du domaine (cultures en biodynamie, audits réguliers faune et flore, refuge LPO).
- **Locaux** : intégration norme HQE sur les bâtiments.
- **Bilan carbone** : réduire l'empreinte carbone (bilan tous les 3 ans).

» La conscience

- **Qualité de vie au travail** : Favoriser le bien-être et l'engagement des employés dans l'entreprise (horaires adaptés, télétravail, cadre de travail agréable).
- **Pédagogie** : sensibiliser à l'écologie (activité de tourisme industriel, ateliers/conférences proposés aux salariés).
- **Solidarité** : soutien aux associations solidaires et engagées dans le développement durable (appel à projet annuel).
- **Relations fournisseurs** : privilégier les partenariats (partage de valeurs).

Freins identifiés

- **Des difficultés de recrutement de main d'œuvre qualifiée** : l'entreprise est installée dans un petit village rural dans le bocage et a du mal à recruter en particulier des cadres.
- **Veiller à toujours maintenir de bonnes conditions de travail** : l'entreprise s'attache à offrir de bonnes conditions de travail et une bonne articulation entre vie professionnelle et vie personnelle pour les salariés. C'est à la fois un frein, mais aussi une garantie de fidéliser les salariés.
- **Complexité administrative pour établir un bilan carbone**.
- **Baisse de la vente directe** : la commercialisation est assurée en France par 1 600 conseillers et conseillères qui vendent en réunions à domicile. Les modes de consommation évoluent et une réflexion est en cours pour faire évoluer les modes de commercialisation aux particuliers.
- **Baisse des ventes de produits Bio et naturels** : la responsabilité est attribuée à l'inflation.

Liens avec la filière et le tissu entrepreneurial local

Fortement implantée sur le territoire depuis de nombreuses années, l'entreprise a contribué à trois projets de coopération locale importants : la création d'une crèche inter-entreprises de 35 places avec trois autres entreprises du territoire, la création d'une structure de « co-living » en partenariat avec la communauté d'agglomération de Bressuire et le conventionnement avec une résidence Habitat Jeunes de Bressuire.

Conclusion/observations

Dans quelle mesure cette démarche est-elle réplicable et à quelle échelle ?

La démarche étant globale, elle peut inspirer de jeunes créateurs d'entreprises pour constituer un modèle stratégique solide qui pourra permettre de pérenniser l'activité de l'entreprise.

Ce qui peut en revanche être inspirant pour des entreprises déjà implantée est l'implication dans la vie locale par l'intermédiaire des différents partenariats noués avec d'autres entreprises ayant des problématiques communes.

Sa démarche locale, sociale et environnementale pousse l'entreprise à avoir une réflexion sur le choix de ses fournisseurs pour une plus grande proximité ainsi que sur l'emballage des produits suivant leur destination. L'entreprise internalise autant que possible et limite la sous-traitance pour assurer une meilleure maîtrise des process et des coûts. Elle travaille également sur la fidélisation et le bien-être du personnel en favorisant l'adhésion des salariés au projet global de l'entreprise.

Audition réalisée par : Jocelyne BRANDEAU et Christine VASSEUR

>> FICHE INITIATIVE #4

LA DÉCARBONATION DES ZONES INDUSTRIALO-PORTUAIRES DE BORDEAUX

Personne auditionnée : Denis FOY, président de l'association Bees-Zip et Michel LE VAN KIEM, Vice-président stratégie/synergies

Présentation de l'association

Nom de l'entreprise : BEES-ZIP (Bordeaux Énergies Eau Environnement Synergies en Zone Industrielle et Portuaire)

Ville : Bassens

Département : Gironde

Nombre de structures fontrices et adhérentes : 6 - Grand Port Maritime de Bordeaux, Bordeaux Métropole, Michelin, Sarp Industries Aquitaine et Pyrénées (SIAP), EDF et TEREGA.

Objet de l'association : aider et mettre en œuvre toute action qui participera à créer une dynamique collective favorisant le développement économique, social et environnemental dans les zones industrialo-portuaires de Bordeaux et des zones géographiques à proximité.

Présentation du projet de transition

En 2024 l'association a été lauréate de l'appel à projet lancé par l'ADEME (France 2030) afin de travailler sur des Zones Industrielles Bas Carbone (ZIBAC) et de financer des études collectives dans l'objectif de décarboner l'industrie.

Le port et toute la zone économique voient leurs activités aujourd'hui basées sur les hydrocarbures, décliner. Cette reconversion représente donc un véritable relais de développement essentiel pour la survie de l'activité industrielle dans cette zone et pour le maintien des emplois.

Les 6 structures regroupées autour de ce projet ont plusieurs objectifs : à court terme, travailler sur les sujets de sobriété et de capture de CO₂ et à plus long terme, il s'agira d'aborder les sujets des infrastructures de production d'hydrogène et de réutilisation dans les processus industriels du CO₂ capté.

Historique de la démarche

Le 1^{er} projet à la genèse de cette association est la réponse à l'appel à projets de l'ADEME qui consiste en un financement à 50 % (soit 1,5M€) d'études de décarbonation. 11 projets ont été sélectionnées par l'ADEME en France à ce stade. Le projet de l'association se situe en 5^{ème} position en termes d'émissions de CO₂ (2,6Mt CO₂/an = 0,9Mt CO₂ fossile, 1,7Mt CO₂ biomasse - Smurfit, Méthaniseurs). À titre de comparaison, les premières zones émettrices sont Dunkerque et Fos-sur-Mer, à plus de 10Mt de CO₂/an.

La particularité de la ZIBAC « Bordeaux Presqu'île » est que ses émissions sont diffuses et réparties entre les différentes industries présentes (au contraire de Fos-sur-Mer et Dunkerque où les établissements d'Arcelor Mittal concentrent la grande majorité des émissions).

Le projet vise une réduction de 93 % des émissions CO₂ d'ici 2050 (par rapport à 2019) ce qui nécessite de :

- Réduire les émissions fossiles ou de process.
- Utiliser le CO₂ biogénique ou des procédés « CCUS » (acronyme anglais pour *Carbon Capture, Utilisation and Storage*), qui visent à capter les émissions de CO₂.

Étapes de mise en œuvre

Le projet en est à ses débuts car l'association a été créée en décembre 2023. Les premières phase de développement du projet se concentreront sur les axes visant la sobriété et la capture de CO₂. À moyen terme, l'association abordera les sujets liés aux infrastructures Hydrogène et à la réutilisation du CO₂ capté pour les process industriels.

Au total, 21 actions et études ont été identifiées et financées et sont réparties selon 5 axes : gouvernance et coordination, économie circulaire, CCUS, infrastructures et logistiques et développement territorial.

Facteurs de réussite identifiés

- ▶ La réglementation européenne imposant une augmentation régulière du taux de E-SAF dans l'aviation civile. Le carburant peut être issu du CO₂ capté dans la zone portuaire, notamment celui issu de la biomasse (Papeterie Biganos) combiné avec le H2 fatal aujourd'hui « perdu » dans l'une des entreprises de la zone.
- ▶ L'ADEME a imposé dans son appel à projets la recherche de synergies qui ont conduit à la création de cette association, c'est un facteur de réussite identifié par l'association.
- ▶ Foncier : il n'y a pas de problématique ZAN car la zone est incluse au niveau national dans les quotas d'artificialisation autorisés par l'État.

Freins identifiés

- ▶ Thématique CCUS - Captage, Stockage et Réutilisation du CO₂ émis.
Le captage ne pose pas de problème, il relève de technologies accessibles et viables techniquement et financièrement, en revanche :
 - Le stockage (enfouissement) de CO₂ coûte très cher : 300€/t pour l'acheminer et le stocker en Norvège, alors que la taxe carbone est aujourd'hui à 70€/t. Ce modèle est rédhibitoire.
 - La réutilisation du CO₂ capté en sortie de process industriel est aujourd'hui **non viable économiquement** par rapport aux autres sources actuelles de carbone. L'essor de ce domaine ne sera possible qu'avec une politique stratégique nationale et européenne sur le sujet (fiscalité principalement).
- ▶ Transports/Acheminement du CO₂ capté. Les pipelines, ou le ferroviaire auront forcément un rôle important à jouer. Le transport routier ne pourra pas absorber tout le flux.
- ▶ Concernant le prix des E-SAF : un carburant de synthèse basé sur du CO₂ capté est aujourd'hui bien plus cher qu'un bio-carburant produit en Amérique du Sud à partir de cultures générant une déforestation.
- ▶ La réutilisation de l'eau : c'est un process qui est facile au sein de chaque entreprise mais difficilement réalisable entre plusieurs entreprises.

- ▶ Acceptabilité des riverains : l'une des études cofinancées par ADEME portera sur des travaux universitaires sur l'acceptabilité : comment expliciter auprès des riverains une nouvelle problématique dès son apparition plutôt qu'ils l'apprennent par voie de presse par exemple ? Comment mieux identifier ce qui les préoccupe et leur répondre au mieux (risques inondation/pollution ? artificialisation ? ...).
- ▶ Le coût d'adhésion à l'association semble difficilement accessible pour une PME. Elle ne pourra se tourner que vers des aides individuelles pour entamer une démarche de transition.
- ▶ Le manque de stratégie nationale claire sur le développement de l'hydrogène.

Conclusion/observations

Afin d'assurer la bonne mise en œuvre des actions, l'association, au moment de l'audition, était en train de recruter un responsable de projet. Des contacts ont également été pris pour rassembler d'autres industriels tels que l'aéroport ou des entreprises du secteur de l'aéronautique.

Audition réalisée par : Jérémie COULOUMY et Pascal LEFÈVRE

>> FICHE INITIATIVE #5

LA TRANSITION HYDRIQUE DE L'ENTREPRISE FINIMÉTAUX

Personne auditionnée : Michaël GRELLETY, Dirigeant et Arnaud MOUNIER, Responsable station

Présentation de l'entreprise

Nom de l'entreprise : Finimétaux

Ville : Limoges

Département : Haute-Vienne

Nombre de salariés : 90 à 95

Surface foncière occupée : 5 000 m² depuis 2014 (500 m² en 1980 lors de la création de l'entreprise)

Description de l'activité : traitement de surface des métaux essentiellement pour le secteur de l'aéronautique et de la défense.

Présentation du projet de transition

Historique de la démarche

Le processus de traitement des métaux, avec les procédés utilisés par Finimétaux (traitement en milieu humide) est fortement consommateur d'eau. L'eau est achetée au réseau d'eau public. Depuis 1980, les eaux en sortie d'usine étaient envoyées vers une station d'épuration sur le site, gérée par l'entreprise. Après traitement, elles étaient rejetées dans la rivière de la Valoise, un affluent de la Vienne, dont le cours passe à proximité immédiate de l'usine. Mais une problématique est survenue récemment, compromettant la poursuite de ces rejets dans la rivière : depuis déjà plusieurs années, le débit de la Valoise a tendance à nettement baisser. En 2018, les services de la DREAL ont lancé une alerte : le niveau de la Valoise était si faible que l'entreprise est « passée à deux doigts » de ne plus avoir l'autorisation de rejeter ses eaux traitées dans la rivière. Ce scénario serait très grave pour l'entreprise puisque cela nécessiterait de stopper la production.

Cette alerte de 2018 a incité M. GRELLETY à mettre en place une solution technique pour que la production puisse se poursuivre sans être tributaire de cette incertitude du débit de la Valoise : le choix se porte sur le **passage de l'entreprise en Zéro Rejet Liquide** ce qui signifie concrètement que plus rien ne serait rejeté dans la rivière.

Étapes de mise en œuvre du projet

La décision est prise en 2021, suite à une conjonction de facteurs favorables : le contact décisif est celui avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, qui accepte de financer le projet à hauteur de 80 %. Cette aide était indispensable : le montant du projet pour passer en Zéro Rejet Liquide est estimé à 2,7 millions d'euros, alors que le chiffre d'affaires annuel de l'entreprise était alors d'à peine 5 millions d'euros. Les 20 % restant ont été financés par Finimétaux, ce qui reste un effort financier conséquent pour l'entreprise.

Le projet vient tout juste de se concrétiser : l'installation technique du dispositif pour passer en Zéro Rejet Liquide s'est achevée fin avril/début mai 2025, après 6 mois de travaux. Lors de l'entretien, le 2 juin 2025, cela faisait tout juste un mois que le nouveau dispositif fonctionnait et il était encore en stade de « rodage ».

Facteurs de réussite identifiés

Outre l'aide financière décisive apportée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, les autres facteurs de réussite identifiés ont été :

- ▶ Un soutien dans le cadre de France Relance. La Banque Publique d'Investissement est également intervenue pour que l'entreprise puisse supporter l'avance de trésorerie liée au projet dans le cadre d'un crédit-relais.
- ▶ La possibilité de pouvoir travailler avec la société Callisto, basée à Limoges. Cette société, spécialisée dans le traitement de l'eau, intervient pour prendre en charge les projets de traitement de l'eau d'entreprises de toutes tailles et des collectivités locales. Après 35 années d'existence, l'expertise de cette société est aujourd'hui reconnue. M. GRELLETY a également été convaincu par la prestation de Callisto auprès d'ATS pour la faire passer en Zéro Rejet. Comme Finimétaux, l'entreprise ATS est membre du GIE TEGMA. ATS ayant une activité complémentaire à celle de Finimétaux mais à plus petite échelle, cela a constitué une preuve par l'exemple très rassurante pour un aussi gros défi technique.
- ▶ L'indépendance de Finimétaux, qui a facilité la prise de décision pour ce projet d'ampleur.

Freins identifiés

- ▶ **Financier**, avec un montant d'investissement très lourd par rapport à la taille de l'entreprise. Le frein a été levé grâce à l'intervention de l'Agence de l'eau.
- ▶ Difficulté à **concilier la continuité de la production avec les travaux** d'installation du dispositif Zéro Rejet. Finalement, et avec du recul, l'installation étant achevée, cette phase critique qui a duré environ 6 mois, s'est bien passée grâce à la vigilance et la compétence du personnel.

Enfin, sans que cela constitue réellement un frein, ce passage au Zéro Rejet Liquide s'accompagne d'une interrogation : pour éliminer les substances polluantes, Finimétaux va désormais, par un processus d'évaporation, sur-concentrer les déchets ultimes pour en confier ensuite le traitement à Véolia et Suez. Deux camions citernes remplis de ces déchets ultimes, partiront ainsi chaque mois de Finimétaux, pour être traités par incinération à Bordeaux dans le cas de Véolia. Ainsi, d'un point de vue environnemental, si la protection du milieu aquatique est désormais pleinement prise en compte, d'autres problèmes émergent : augmentation du bilan carbone dû au transport des déchets par camion, question de la qualité des rejets atmosphériques lors de l'incinération...

Liens avec la filière et le tissu entrepreneurial local

L'entreprise Finimétaux est intégrée dans la filière métallurgique nationale, avec des clients tous situés en métropole. Certains des clients sont même locaux, comme SAFRAN à Nexon (87). Les liens avec d'autres entreprises locales ont eu une importance majeure dans l'émergence du projet de transition de Finimétaux :

- Liens très étroits avec les autres entreprises du GIE TEGMA et notamment avec ATS, passée en zéro rejet liquide juste avant Finimétaux.
- Le lien avec la société Callisto : intervenue pour le passage en Zéro Rejet Liquide pour ATS, cette entreprise, limougeaude elle-aussi, à l'expertise reconnue dans le milieu du traitement de l'eau. Ce lien a constitué un élément important dans le choix de Finimétaux.

Conclusion/observations

Dans quelle mesure cette démarche est-elle réplicable et à quelle échelle ?

La généralisation de ce type de démarche repose, notamment, sur les deux questions suivantes :

- **La question du financement de l'investissement** : si le passage au Zéro Rejet Liquide peut être plus facilement accessible financièrement pour des grandes entreprises, pour des entreprises de taille moyenne comme Finimétaux, cela reste prohibitif. La généralisation de ce type de démarche dépendra donc de l'accompagnement financier que les pouvoirs publics pourront apporter.
- **La question environnementale** : comme vu précédemment, si la démarche constitue une solution radicale et très efficace pour la protection de la ressource en eau et du milieu aquatique, elle soulève des interrogations par rapport à la gestion des déchets ultimes.

Ce projet peut être fortement inspirant pour d'autres entreprises concernées par la même problématique de rejet d'eaux usées dans le milieu aquatique. Un autre point fort de ce passage au Zéro Rejet Liquide réside dans l'économie d'eau escomptée. Avec une consommation d'eau d'environ 20 000 m³ d'eau par an pour Finimétaux, ces dernières années (achetées au réseau public), c'est un point important. Le nouveau dispositif doit permettre d'économiser beaucoup d'eau, puisque le taux de recyclage de l'eau visé est de 90 %. Enfin il est intéressant de noter que dans les salons d'affaires, l'environnement n'est pas un sujet et certains groupes n'ont pas vu d'un bon œil l'augmentation des prix qu'a dû appliquer Finimétaux. Un contre-exemple : le groupe SAFRAN continue à faire appel aux services de Finimétaux, en partie grâce à son ambition environnementale.

Audition réalisée par : Joël Boeufgras et Sylvie Thomann

>> FICHE INITIATIVE #6

LA DÉMARCHE DU CLUB DES ENTREPRENEURS DU SUD-VIENNE

Personne auditionnée : Cyril CAULT, artisan et responsable d'un chantier d'insertion, vice-président de l'association ; Virginie DÉLY, directrice de deux ESAT, trésorière de l'association ; Yannick ROCHE, chef de l'entreprise EMS, secrétaire de l'association

Présentation de l'association

Nom de l'entreprise : Club des Entrepreneurs du Sud-Vienne (CESV)

Ville : Lhommaizé (actions sur le périmètre de deux communautés de communes : Vienne et Gartempe et Civraisien en Poitou

Département : Vienne

Nombre d'entreprises adhérentes : 180 dont 85 % de TPE

Objet de l'association : le club a pour vocation de réunir l'ensemble des catégories d'entreprises issues de l'industrie, du commerce, de l'artisanat, des services afin de conduire des actions communes de mise en valeurs des savoir-faire, du dynamisme des acteurs économiques du Sud-Vienne, de son environnement et de son patrimoine.

Présentation du projet de transition

Historique de la démarche

Créé en 2011, le club est l'émanation de l'association pour le développement économique 86 (ADECO 86) qui a vu le jour en 1989. En 2019, s'amorce le projet de création d'un groupement d'employeurs qui sera lancé en 2020.

En 2023, il a participé à la **création d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT)** qui permet entre autres de récupérer à l'échelle du territoire, les déchets plastiques provenant du changement des compteurs électriques (lors du changement pour passage au compteur intelligent). Un plasturgiste du Sud Vienne broie ces déchets plastiques et en fait des billes qui sont ensuite utilisées par une autre entreprise du territoire qui fabrique des dalles plastiques et des clés de compteurs.

Au-delà de ce projet emblématique, les adhérents s'inscrivent dans une démarche de sobriété et organisent à l'échelle du territoire des actions en lien avec l'économie circulaire (matériaux, ressourcerie par exemple).

Facteurs de réussite identifiés

- Une fédération de 180 entreprises de toutes tailles qui facilite l'insertion dans le tissu local.
- Un travail de mise en réseau pour que les entreprises travaillent au maximum avec les acteurs économiques de proximité avec comme premier effet positif la réduction de tous les déplacements.

- ▶ Un accompagnement du club auprès de ses adhérents qui se décline par :
 - un partage d'expérience/de temps en commun avec des rencontres régulières ;
 - de la mise en relation ;
 - un déploiement d'actions communes (ex : déploiement de véhicules électriques avec l'appui de la centrale nucléaire de Civaux, actions de renaturation avec des actions en faveur de la protection de la biodiversité).

Freins identifiés par les entreprises adhérentes pour leur propre développement

- ▶ Lourdeurs administratives qui découragent les dirigeants de TPE.
- ▶ Les sujets de RSE qui sont tout aussi lourds comme l'établissement d'un bilan carbone qui est chronophage.
- ▶ La complexité des réponses aux appels d'offres pour les TPE qui déplorent un manque d'outillage juridique.
- ▶ Les longs délais d'obtention de financements qui forcent certaines entreprises à abandonner leurs demandes. C'est particulièrement le cas pour les fonds européens. Il semble important pour ces entreprises de pouvoir trouver un moyen de dépasser ces complexités en lien avec les financements de la transition écologique.
- ▶ Des politiques trop descendantes qui ne tiennent pas compte des particularités locales et des initiatives déployées localement.

Conclusion/observations

Dans quelle mesure cette démarche est-elle réplicable et à quelle échelle ?

Cette démarche est totalement réplicable en milieu rural à l'échelle d'un ou plusieurs EPCI. La particularité de ce club d'entreprises est qu'il inclue dans ses membres des représentants de la Centrale nucléaire de Civaux qui sont investis. L'implication de grosses entreprises sur un territoire dans une organisation similaire joue un véritable rôle de locomotive pour mener des actions communes et renforcer la collaboration avec les PME et TPE de leur territoire.

Audition réalisée par : Jocelyne BRANDEAU et Christine VASSEUR

Remerciements et liste des personnes auditionnées

La Commission « Environnement » du CESER Nouvelle-Aquitaine a consacré 24 journées de travail à cette auto-saisine dont 10 étaient dédiées à l’audition d’intervenants extérieurs. Les autres réunions ont eu pour objet de définir le sujet ainsi que son périmètre d’étude et d’élaborer puis de finaliser ce rapport avant de le soumettre au vote de l’assemblée.

En parallèle des réunions de la Commission, les conseillères et les conseillers, sur la base du volontariat, ont conduit des « micro-auditions » auprès de chef.fes d’entreprises, de salariés et de responsables associatifs qui ont mené des démarches de transition au sein de leurs établissements. Qu’ils et elles soient particulièrement remercié.es ici pour leur accueil et le temps consacré aux échanges.

La Commission tient à remercier pour leurs analyses, leurs témoignages et pour leur contribution :

Mathieu ANGLADE	Directeur régional délégué de l’Agence de l’environnement et de la maîtrise de l’énergie (ADEME) Nouvelle-Aquitaine
Valérie BARBIER	Responsable études et analyses prospectives – Transition écologique, Agence régionale de la biodiversité de Nouvelle-Aquitaine (ARB NA)
Nathalie BERNARD	Assistante de direction du Laboratoire Science & Nature (Deux-Sèvres)
Anne BIALKOWSKI	Responsable de l’unité Intelligence Minérale, Direction des Géoressources du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et collaboratrice de l’Observatoire français des ressources minérales pour les filières industrielles (OFREMI)
Philippe BIHOUIX	Spécialiste des ressources minérales et de la <i>low tech</i> , membre de la Commission 3 « Environnement » du Conseil Économique Social et Environnemental Régional Nouvelle-Aquitaine (CESER NA)
Pascal BLEHS	Directeur, Direction de la performance industrielle de la Région Nouvelle-Aquitaine
Vincent BOST	Directeur général de l’Agence de Développement et d’Innovation Nouvelle-Aquitaine (ADI NA)
Cyril CAULT	Vice-Président du Club des Entrepreneurs du Sud Vienne, artisan et responsable du chantier d’insertion de Ciuray
Benoît de LAROUZIERE	Propriétaire dirigeant de la filature Fonty (Creuse)
Virginie DELY	Trésorière du Club des Entrepreneurs du Sud Vienne, directrice de deux ESAT
Paul DEVEILLETOILE	Ingénieur Transition Énergétique et Référent Territoires d’industrie Nouvelle-Aquitaine – ADEME Nouvelle-Aquitaine
Denis FOY	Président de l’Association BEES ZIP de Bassens (Gironde)
Yvonnick GUINARD	Directeur adjoint de l’ARB NA

Arnaud GUÉGUEN	Directeur, Direction de l'Environnement de la Région Nouvelle-Aquitaine
Michaël GRELLETY	Dirigeant de l'entreprise Finimétaux (Haute-Vienne)
Audrey LE BARS	Présidente – Directrice générale du GIP Chemparc et Directrice de projet Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes (Pyrénées-Atlantiques)
Alexandre LE CAMUS	Délégué général de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) Nouvelle-Aquitaine
Alice LECOEUCHE	Chargée de mission Biodiversité de l'ARB NA
Michel LE VAN KIEM	Vice-président de l'Association BEES ZIP de Bassens (Gironde)
Vincent LOIGEROT	Directeur général délégué du groupe cosmétique SOTHYS (Corrèze)
Frédéric MAS	Président du groupe cosmétique SOTHYS (Corrèze)
Lionel MATIAS	Président de l'UIMM Nouvelle-Aquitaine
Lisa MICHEL	Coordinatrice territoriale, chargée de mission Qualité & RSE de l'Association régionale des industries agro-alimentaires (AREA) Nouvelle-Aquitaine
Thomas PAROUTY	Directeur de l'Agence de communication MIEUX
Vincent PERREIRA	Directeur de l'agence Nouvelle-Aquitaine de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) Biodiversité
Ilona PETIT	Responsable des études de l'Institut national de l'économie circulaire (INEC)
Baptiste REGNERY	Écologue, Responsable du Pôle « Accompagnement de l'action publique et des projets » de l'ARB NA
Yannick ROCHE	Secrétaire du Club des Entrepreneurs du Sud Vienne, chef de l'entreprise EMS
Olivier ROLAND	Directeur EDF commerce Sud-Ouest, Aquitaine et Midi Pyrénées
Pierre SELIQUER	Directeur du Conservatoire des espaces naturels (CEN) Nouvelle-Aquitaine
Géraldine SIMON	Directrice de l'ARB NA
Fabienne TATOT	Secrétaire nationale de l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens de la Confédération générale du travail (Ugict-CGT), conseillère du Conseil économique social et environnemental (CESE)

Composition de la Commission « Environnement »

Président : **Herué PINEAUD**, (CGT)

Rapporteur : **Jean-Guy AUGÉ** (Confédération paysanne)

Secrétaire : **Sigrid MONNIER** (Union régionale HLM)

AMBLARD Michel	Fédération régionale des chasseurs
AUCOUTURIER Jean-François **	FNSEA
BIHOUIX Philippe	Personnalité qualifiée - Développement durable
BILLY Vincent	CIRENA
BOEUFGRAS Joël	LPO
BONNAC HUDE Bernadette	CFDT
BOYRIE Gérard	Bâtiment et travaux publics
BRANDEAU Jocelyne	Mouvement associatif
BRÉGÈRE Jean-Philippe	CNPL
CARRÈRE Gabriella	Sylviculture
CHAMBARAUD Astrid	U2P
COULOUMY Jérémie	CFDT
DALY Alain	Fédération pêche
DANDINE Benoît	Surfrider Fondation
DEBAERE Patrick**	CFE-CGC
DONITIAN Marie-Laure *	CCI
DUTEIL Philippe **	Medef
FAUCHER Éric **	Chambre des métiers et de l'artisanat
FESTAL Patrick *	FNSEA
FREY Jean-Pierre **	CFE-CGC
GRÈZE Fabrice	Conseruatoire d'espaces naturels
GUIVARC'H Anne *	Medef
HAUSS Claudette *	CGT-FO
JULLY Charlène	CFDT
LARZABAL Serge	Comité des pêches maritimes
LEFÈVRE Pascal	Medef
MELIN Laurent *	Chambre des métiers et de l'artisanat
MERPILLAT Jean-Louis	CGT-FO
MORANDEAU Philippe	Conchyliculture
NICOLAS Dominique	France Nature Environnement
RANCHIN Martine	CGT
ROUSSEAU Paul-Hervé	CGT
SEGUIN Patrick **	CCI
SERVANT Luc	Chambre régionale d'agriculture
THOMANN Sylvie	France Nature Environnement
TOURNEUX Bernadette**	CGT-FO
VALADE David	CLCV
VASSEUR Christine	UNSA

Chargé de mission : **Adeline ROCHER**

Assistante : **Sonia BOUQUILLON**

* Conseiller.ères ayant rejoint la commission en cours de rapport

** Conseiller.ères ayant quitté la commission en cours de rapport

Table des matières

Introduction	p. 5
1: Vers une convergence des objectifs industriels et environnementaux	p. 7
1.1 Réindustrialiser la Nouvelle-Aquitaine : opportunité ou exigence ?	p. 8
 Une stratégie climatique nationale à deux vitesses	p. 8
La neutralité carbone au cœur des enjeux nationaux	p. 8
La relocalisation de la production : un levier de réduction de l'empreinte carbone	p. 10
 Une crise planétaire qui ne se limite pas qu'au climat	p. 13
Les limites planétaires : des seuils à ne pas dépasser	p. 13
Sept des neuf limites planétaires largement dépassées : un risque de déstabilisation globale	p. 14
 Quelle stratégie de réindustrialisation pour répondre aux multiples enjeux ?	p. 15
1.2 Réindustrialiser la Nouvelle-Aquitaine : potentiel et limites	p. 17
 L'industrie manufacturière en Nouvelle-Aquitaine	p. 17
L'emploi industriel en Nouvelle-Aquitaine	p. 17
La dynamique de réindustrialisation en Nouvelle-Aquitaine	p. 20
La stratégie régionale de réindustrialisation	p. 21
 Le potentiel socio-économique de développement industriel de la Nouvelle-Aquitaine	p. 23
Les principaux besoins et contraintes des industriels	p. 23
Des atouts productifs régionaux contraints	p. 24
La diversité du mix énergétique néo-aquitain : opportunités et limites	p. 27
 Les limites régionales de l'accès aux ressources naturelles essentielles à la production	p. 29
La dépendance des industries régionales aux services écosystémiques	p. 29
Des ressources naturelles sous pression	p. 30
• La biodiversité de Nouvelle-Aquitaine : un équilibre fragile qui se dégrade	p. 30
• Une contribution contrastée de l'industrie à l'érosion de la biodiversité et des services écosystémiques	p. 34
- L'industrie contribue à l'artificialisation des sols, mais plus faiblement que d'autres secteurs	p. 34
- Des impacts variables de l'industrie sur les différentes ressources naturelles	p. 35
- La pollution de l'air, de l'eau et des sols : les impacts mesurables de l'industrie manufacturière	p. 37
- L'introduction d'espèces exotiques envahissantes : une expansion à surveiller	p. 40
- Le changement climatique global : une région dépourvue d'industries très fortement émettrices de gaz à effet de serre	p. 41
• Les particularités régionales face aux risques climatiques	p. 43

L'augmentation des risques de conflits d'usage des ressources naturelles	p. 44
• L'usage des sols	p. 44
• Les usages de l'eau : une demande qui augmente quand la ressource disponible est au plus bas	p. 46
• Le bois : la hiérarchie des usages au cœur des enjeux	p. 49
• Les ressources minérales : une tension internationale avec des répercussions locales	p. 50
2: Les conditions pour concilier transition écologique et mutation industrielle	p. 53
CONDITION 1	p. 54
Mieux accompagner les acteurs locaux	
Sensibiliser les acteurs aux enjeux liés à la transition écologique et industrielle	p. 54
Connaître les bénéfices économiques de l'action écologique	p. 54
• Sécurisation des approvisionnements et diminution des coûts de production	p. 54
• Amélioration de la demande	p. 55
• Favoriser la désirabilité d'un projet auprès des riverains	p. 55
Connaître les risques liés au changement climatique	p. 55
• Les risques physiques, financiers et contentieux des aléas climatiques	p. 55
• Les limites d'une coordination efficace face aux risques systémiques	p. 57
Renforcer les moyens d'action des acteurs locaux	p. 58
Les obstacles à la mise en œuvre d'une démarche de transition dans les entreprises	p. 58
• Le manque d'ingénierie	p. 58
• Le manque de trésorerie	p. 59
• La question de la temporalité	p. 59
De nouveaux outils pour construire une démarche environnementale viable et durable	p. 59
• La double matérialité pour mesurer la portée des actions	p. 59
• Les limites planétaires pour garantir un cadre d'action pérenne	p. 59
CONDITION 2	p. 62
Une vision stratégique qui doit s'opérer à différentes échelles	
Une vision politique stable, cohérente et exemplaire pour construire une stratégie viable	p. 62
Stabiliser les orientations politiques nationales pour permettre aux acteurs d'investir dans la durée	p. 62
Hiérarchiser les ambitions régionales et incarner une politique d'exemplarité	p. 62
• La cohérence des ambitions	p. 62
• La priorisation des objectifs	p. 63
• L'exemplarité des actions	p. 63
Une vision locale : redynamiser le territoire en renforçant la prise en compte de tous les enjeux environnementaux	p. 65
Une nécessaire planification complémentaire à l'échelon local	p. 65
La transition : une démarche portée par une vision d'entreprise fédératrice	p. 65
• Impulser le changement : le rôle clé du dirigeant	p. 65
• Le changement porté par les salariés : l'exemple de l'initiative « Radar travail environnement »	p. 68

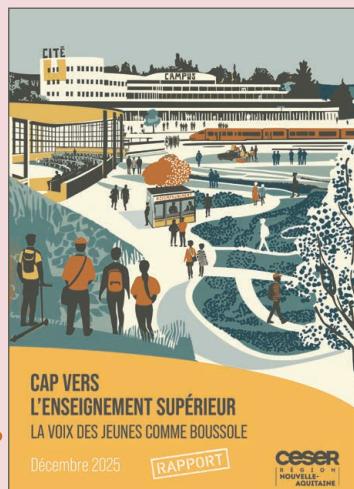
CONDITION 3	P. 70
S'inscrire dans un écosystème de coopération locale	
 Construire la réussite de la transition par la coopération locale	p. 70
Les bénéfices économiques d'une coopération locale	p. 70
• De nouvelles opportunités économiques	p. 70
• Un levier d'accompagnement pour les TPE et PME	p. 70
• Valoriser l'image et l'ancrage territorial des entreprises	p. 70
Une dynamique de coopération au service du développement territorial	p. 71
• Mutualiser les ressources et partager les infrastructures	p. 71
• Instaurer une culture de la coopération	p. 71
 Le rôle structurant des filières et des acteurs publics	p. 72
Le rôle clé des filières industrielles	p. 72
• Consolider les chaînes de valeur locales	p. 72
• Des filières au service du développement régional	p. 72
Coopérer avec les acteurs publics pour mettre en œuvre la vision territoriale	p. 73
• Des outils pour une mise en œuvre partagée des stratégies territoriales	p. 73
• Des modèles de gouvernance inspirants : l'exemple des parcs naturels régionaux	p. 74
CONDITION 4	P. 76
Innover par et pour la sobriété	
 Maîtriser les dérives d'une innovation pourtant essentielle	p. 76
Un levier essentiel pour la réindustrialisation	p. 76
• Améliorer la performance énergétique et la traçabilité des flux	p. 76
• L'utilisation numérique incontournable face aux exigences réglementaires	p. 76
Les écueils à éviter : le technosolutionnisme et l'effet rebond	p. 77
• Les risques liés au technosolutionnisme	p. 77
• L'effet rebond et ses impacts sur la consommation	p. 77
 Faire de la sobriété un moteur d'innovation	p. 78
L'innovation pour réguler les usages des ressources naturelles	p. 78
• Anticiper les conflits et planifier les usages	p. 78
• La sobriété foncière	p. 80
Mobiliser l'innovation sociale et territoriale	p. 80
• L'économie circulaire : un moteur d'innovation et de sobriété	p. 80
• Les démarches d'écologie industrielle et territoriale	p. 82

CONDITION 5	P. 84
Récit commun et nouveaux modèles	
L'économie linéaire : un système dominant avec des limites	p. 84
Un modèle linéaire qui reste incontournable dans l'industrie	p. 84
Les limites du modèle linéaire face aux enjeux environnementaux	p. 84
Quelle place pour les nouveaux modèles ?	p. 85
Façonner les modèles existants pour répondre aux usages essentiels	p. 85
Faire cohabiter les modèles pour financer la transition	p. 86
Bâtir un nouveau récit de société	p. 87
Faire converger volonté des citoyens et ambition politique	p. 87
Élargir la conception de la valeur	p. 87
Conclusion	p. 89
<hr/>	
Médiographie	p. 91
<hr/>	
Intervention des conseiller.es	p. 95
<hr/>	
Annexes	p. 105
<hr/>	
» Fiche initiative #1	p. 107
<hr/>	
» Fiche initiative #2	p. 110
<hr/>	
» Fiche initiative #3	p. 113
<hr/>	
» Fiche initiative #4	p. 116
<hr/>	
» Fiche initiative #5	p. 119
<hr/>	
» Fiche initiative #6	p. 122
<hr/>	
Remerciements et liste des personnes auditionnées	p. 125
<hr/>	
Composition de la Commission « Environnement »	p. 127

**Vous pouvez télécharger ce rapport
sur le Site Internet du CESER : ceser-nouvelle-aquitaine.fr
ou en scannant ce QRCode.**



Les rapports récents du CESER Nouvelle-Aquitaine :



Ces documents sont accessibles sur le site internet du CESER
en scannant les QRCode ou en version éditée sur simple demande à :
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr



ISBN (version papier) : 978-2-9591155-4-7

ISBN (version numérique) : 978-2-9591155-8-5

Dépôt légal : Février 2026

© CESER Nouvelle-Aquitaine 2025

Impression : Service reprographie de la Région Nouvelle-Aquitaine

Crédits photos : AdobeStock : archimede, CURIOS, kristina, patrickmiramont, samopauser, TommyNa - Lucas Destrem - Thierry Pons - Günther Vicente - Finimétaux - Photothèque du CESER Nouvelle-Aquitaine.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET MUTATION INDUSTRIELLE

Un défi gagnant pour la Nouvelle-Aquitaine



Ecologie et industrie doivent-elles encore être considérées comme forcément antagonistes, en particulier dans un contexte national qui évolue et qui fixe des objectifs précis dans chacun de ces domaines ? Pour le Conseil Économique Social & Environnemental Régional (CESER), la réindustrialisation peut être un levier important pour favoriser la décarbonation du secteur et sa transition énergétique, mais aussi pour réduire les autres pressions environnementales et les atteintes à la biodiversité, telles que la production de déchets, la pollution des milieux, la consommation d'espace, ou encore l'utilisation de ressources naturelles.

Une telle industrie est-elle réellement possible ? Engager une transition pérenne suppose de repenser en profondeur les différents modèles existants, qu'il s'agisse de modèles d'affaires, d'approvisionnement en ressources, de consommation ou de logiques d'implantation. Ce sont autant de défis pour les industriels que pour les acteurs de l'aménagement du territoire, appelés à concilier développement industriel et qualité de vie, dans un contexte de fortes attentes citoyennes.

Ce rapport dresse tout d'abord un état des lieux des potentiels et limites de la Nouvelle-Aquitaine, qu'il s'agisse d'environnement ou de développement industriel. Il se penche ensuite sur « les conditions permettant de concilier transition écologique et mutation industrielle » : sensibilisation aux enjeux, accompagnement, coopération, stabilité des politiques publiques... et formule plusieurs préconisations qui s'appuient également sur diverses initiatives inspirantes existantes en région.

Le CESER, l'autre Assemblée de la Région

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional, l'autre Assemblée de la Région, assume un rôle consultatif auprès du Conseil régional. C'est une institution composée de femmes et d'hommes engagés, placée aux côtés du Conseil régional pour améliorer l'action publique par des propositions qui éclairent la décision politique. Riche de la diversité de ses membres, l'Assemblée rassemble une représentation assez complète de la société civile organisée.



Cesar Nouvelle-Aquitaine ceser-nouvelle-aquitaine.fr

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tél. 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tél. 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tél. 05 49 55 77 77

ISBN: 978-2-9591155-4-7